BUDGET DE DÉPENSES
2024•2025

PLANS ANNUELS DE GESTION DES **INVESTISSEMENTS PUBLICS** EN **INFRASTRUCTURES**

2024•2025

Votre gouvernement

Québec

BUDGET DE
DÉPENSES
2024•2025

PLANS ANNUELS DE GESTION DES **INVESTISSEMENTS PUBLICS** EN **INFRASTRUCTURES**

2024•2025

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2023-2024

Dépôt légal − Mars 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-97021-7 (en ligne)

© Gouvernement du Québec − 2024

TERMES APPARAISSANT AU DOCUMENT

AJOUT

Acquisition ou construction d'une nouvelle infrastructure.

AMÉLIORATION

Accroissement du potentiel de service d'une infrastructure existante par l'augmentation de sa dimension.

BONIFICATION DU PARC

Augmentation de l'offre de service gouvernementale par l'ajout d'une nouvelle infrastructure ou par l'amélioration d'une infrastructure existante.

DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Valeur des travaux requis pour rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau au moins satisfaisant (indice d'état gouvernemental de A, B ou C) afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins de laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

DISPOSITION

Aliénation d'un immeuble, d'un ouvrage de génie civil ou d'un équipement par la vente, la cession ou la mise au rebut.

ENTRETIEN

Travaux de faible envergure normalement réalisés dans le cadre de l'exploitation quotidienne d'une infrastructure. Les travaux d'entretien sont exclus du maintien d'actifs.

IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE

Immeuble appartenant à un organisme public pour lequel aucune utilisation, aux fins de la prestation de l'offre de service gouvernementale, n'est prévue.

INFRASTRUCTURE

Immeuble, équipement ou ouvrage de génie civil contribuant à l'offre de service gouvernementale.

INVESTISSEMENT PRÉVU

Coût prévu de la contribution financière du gouvernement du Québec pour un investissement public en infrastructure inscrit au Plan québécois des infrastructures.

INVESTISSEMENT PROBABLE

Coût probable de la contribution financière du gouvernement du Québec à un projet pour l'exercice financier gouvernemental qui se termine.

INVESTISSEMENT RÉALISÉ

Coût réel de la contribution financière du gouvernement du Québec à un projet pour un exercice financier gouvernemental clos.

MAINTIEN D'ACTIFS

Valeur des travaux requis pour maintenir l'état physique d'une infrastructure dans un état au moins satisfaisant afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins à laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

MAINTIEN DU PARC

Pourvoir à la pérennité des infrastructures par le maintien d'actifs et la prise en charge du déficit de maintien d'actifs, ainsi que par le remplacement d'équipements et la reconstruction d'immeubles ou d'ouvrages de génie civil.

PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Investissements (projets et enveloppes de maintien du parc) prévus au Plan québécois des infrastructures spécifiquement identifiés pour résorber le déficit de maintien d'actifs répertorié sur les infrastructures présentées au Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures d'un organisme public.

PROJET MAJEUR

Projet d'infrastructure publique assujetti à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, car son coût estimé est égal ou supérieur à 50,0 M$, ou à 100,0 M$ dans le cas d'un projet d'infrastructure routière ou d'un projet d'infrastructure de transport collectif. De plus, le Conseil du trésor peut décider de considérer comme majeur tout projet d'infrastructure s'il le juge à propos.

REMPLACEMENT

Acquisition, construction ou reconstruction d'une infrastructure en remplacement d'une infrastructure existante, normalement à la fin de sa vie utile, de manière à assurer la continuité de la prestation des services.

VALEUR DE REMPLACEMENT

Estimation de la somme des investissements requis pour construire ou acquérir une infrastructure de mêmes dimension et utilité, possédant des caractéristiques techniques équivalentes, selon les techniques de construction, les codes et les matériaux ou les spécifications techniques en vigueur au moment de l'estimation.

VIE UTILE (durée de)

Période durant laquelle une infrastructure ou un composant devrait assurer adéquatement les fonctions auxquelles il est destiné.

ACRONYMES

ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CGER	Centre de gestion de l'équipement roulant
CERIU	Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines
CHSLD	Centres d'hébergement et de soins de longue durée
CHU	Centre hospitalier universitaire
CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CISSS	Centres intégrés de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
CLSC	Centres locaux de services communautaires
CRSSS	Centre régional de santé et de services sociaux
CTI	Centre de traitement informatique
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
CVAC	Climatisation, ventilation et air climatisé
DMA	Déficit de maintien d'actifs
EBI	Entente bilatérale intégrée
FAAC	Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FEPTEU	Fonds d'eau potable et de traitement des eaux usées
FIMEAU	Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau
GES	Gaz à effet de serre
GIEES	Gestion des infrastructures de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
HDAA	Handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
HLM	Habitation à loyer modique
IEG	Indice d'état gouvernemental
IEP	Indice d'état du ponceau
IRI	Indice de rugosité international
IUCPQ	Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec
IVP	Indice de vétusté physique
LPC	Loi sur le patrimoine culturel
MA	Maintien d'actifs
MACM	Musée d'Art contemporain de Montréal
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAOB	Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDAA	Maison des aînés et maisons alternatives
MELCCFP	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec

MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MNBAQ	Musée national des beaux-arts du Québec
MO	Ministères et organismes
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
NFCCQ	Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec
NM	Navire à moteur
OPI	Ouvrage de protection contre les inondations
OSBL	Organisme sans but lucratif
PAFFITC	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun
PAGI	Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures
PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
PAGITC	Programme d'aide gouvernementale d'infrastructures en transport collectif
PCEM	Plan de conservation de l'équipement et du mobilier
PCFI	Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières
PGA	Plan de gestion des actifs
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIEMQ	Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec
PIQM	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
PPTFI	Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour protéger nos milieux de vie
PQI	Plan québécois des infrastructures
PRABAM	Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
PRACIM	Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales
PRAFI	Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations
PRHLM	Programme de rénovation des habitations à loyer modique
PRIMA	Programme d'infrastructures pour les aînés
PRIMADA	Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés
PRIMEAU	Programme d'infrastructures municipales d'eau
PSBL	Programme de logement sans but lucratif
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
RÉCIM	Réfection et construction des infrastructures municipales
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
RSSCE	Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
RTC	Réseau de transport de la Capitale
RTL	Réseau de transport de Longueuil
SHQ	Société d'habitation du Québec
SPDAM	Société de la Place des Arts de Montréal
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SQ	Sûreté du Québec

SQI	Société québécoise des infrastructures
STL	Société de transport de Laval
STLévis	Société de transport de Lévis
STM	Société de transport de Montréal
STO	Société de transport de l'Outaouais
STQ	Société des traversiers du Québec
STTR	Société de transport de Trois-Rivières
STS (Saguenay)	Société de transport du Saguenay
STS (Sherbrooke)	Société de transport de Sherbrooke
TAT	Tribunal administratif du travail
TB	Tableau de bord des projets d'infrastructure
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec
Télé-Québec	Société de télédiffusion du Québec
UAB	Utilisation de l'accotement par les autobus
UdeS	Université de Sherbrooke
VCA	Véhicule sur coussin d'air

Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2024-2025

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION 11

LES MUNICIPALITÉS 11

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC 24

LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ 25

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE 37

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES 37

CULTURE ET COMMUNICATIONS 51

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS 51

ÉDUCATION 63

LES ORGANISMES SCOLAIRES 63

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 79

LES CÉGEPS ET LES UNIVERSITÉS 80

ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS 105

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS 105

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX 121

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX 122

TOURISME 139

PARC OLYMPIQUE 139

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE 149

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE 149

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN 165

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC 176

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

VISION

La vision du MAMH consiste à assurer une action publique cohérente et innovante en faveur de collectivités dynamiques et résilientes.

ORIENTATIONS

Le MAMH a pour mission de soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.

En participant de façon importante au financement du maintien, de la remise en état et de la construction d'infrastructures municipales au Québec, le MAMH contribue à assurer la pérennité de ces infrastructures, à résoudre d'importants enjeux environnementaux, de santé et de sécurité pour les collectivités, à améliorer leur qualité de vie et à accroître, par le fait même, leur résilience, notamment face aux changements climatiques.

RESPONSABILITÉS

LE MAMH

Le MAMH administre des programmes et des initiatives d'aide financière[1] pour répondre aux besoins prioritaires des municipalités en matière d'infrastructures municipales. Ceux-ci visent principalement les infrastructures d'eau (ponctuelles et linéaires), certains bâtiments municipaux ainsi que les infrastructures résilientes. Le MAMH doit, entre autres, effectuer l'analyse des demandes d'aide financière des municipalités, appliquer le cadre normatif aux projets retenus aux fins d'aide financière, verser l'aide financière aux municipalités et effectuer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Dans le cadre des programmes d'infrastructures d'eau, le MAMH accompagne également les plus petites municipalités dans le développement de projets plus complexes afin de les guider vers des solutions plausibles, compte tenu des résultats souhaités et acceptables sur le plan financier.

LES MUNICIPALITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les quelque 1 100 municipalités du Québec sont responsables de la construction, de l'entretien, du maintien, de l'exploitation et du financement de leurs projets d'infrastructures, ainsi que du respect des lois, des normes et des réglementations applicables.

Par conséquent, il revient aux municipalités d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures, de définir leurs besoins et d'assurer une planification de leurs interventions et des investissements à effectuer pour assurer le maintien optimal de leurs infrastructures. Elles doivent donc exercer une gestion adéquate de leurs actifs en fonction du niveau de service recherché incluant la mise à jour périodique des données à l'égard de leur parc d'infrastructures et de la mise en place d'une stratégie d'investissement.

[1] Les principaux programmes et initiatives d'aide financière relatifs aux infrastructures sont énumérés à l'annexe 1.

Le MAMH et ses partenaires du milieu municipal collaborent actuellement à la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du PGA à l'intention des municipalités concernant leurs infrastructures. Les PGA constituent un outil de planification intégrée des investissements sur 10 ans afin d'atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et de fournir des services durables. Il est prévu que les municipalités se dotent de PGA ciblant spécifiquement les infrastructures d'eau d'ici 2026. Le MAMH prévoit élargir graduellement cette démarche aux autres infrastructures municipales par la suite (ex. : bâtiments municipaux).

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des municipalités est varié. Bien que le PAGI 2024-2025 présente uniquement l'état des infrastructures d'eau ainsi que des chaussées au-dessus des conduites, le parc comprend également les bâtiments administratifs, les casernes de pompiers, les garages et les entrepôts incluant les abris à abrasifs, les centres et les salles communautaires de même que la voirie locale et les infrastructures résilientes.

INFRASTRUCTURES D'EAU ET CHAUSSÉES AU-DESSUS DES CONDUITES

Le parc d'infrastructures d'eau des municipalités se compose d'installations de captage, de conduites d'eau potable et d'eaux usées, d'usines de traitement de l'eau potable, de réservoirs, de postes de contrôle de pression, de bassins de rétention, de stations d'épuration des eaux usées, de postes de pompage et d'ouvrages de surverse ainsi que des chaussées au-dessus des conduites.

L'information dont dispose le MAMH concernant l'état de ces infrastructures provient des résultats des travaux du CERIU dans le cadre de l'élaboration du *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*[2] (PIEMQ). Les détails relatifs à la méthodologie de collecte des données et d'évaluation de l'état sont présentés à l'annexe 2.

AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Les autres bâtiments municipaux pour lesquels le MAMH accorde également une aide financière aux municipalités sont les suivants :

- Bureaux administratifs;
- Casernes de pompiers;
- Garages et entrepôts incluant les abris à abrasifs;
- Centres et salles communautaires.

Actuellement, le MAMH ne dispose pas d'information à l'égard de l'état de ces autres bâtiments municipaux. Toutefois, le MAMH poursuit ses démarches ayant pour objectif de connaître l'état de ces infrastructures municipales. Un premier portrait sera développé conjointement avec le milieu municipal dans le contexte d'un élargissement des PGA municipaux après 2026.

INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES

Les infrastructures résilientes permettent aux municipalités de mitiger certains risques liés aux effets des changements climatiques. À titre d'exemple, les OPI, tels que les bassins de rétention et les digues, permettent de limiter la probabilité d'inondation dans un secteur situé en zone inondable.

Le PPTFI du MAMH vise notamment à mieux encadrer les pratiques des municipalités, tant en ce qui a trait à la planification de l'aménagement du territoire qu'en ce qui concerne la gestion des risques et l'entretien de leurs infrastructures résilientes.

[2] Ce rapport peut être consulté à l'adresse suivante : Rapport annuel 2023 du Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec | CERIU.

Actuellement, le MAMH ne dispose pas d'information à l'égard de l'état de ces infrastructures. Toutefois, dans le cadre du déploiement du PPTFI, un recensement préliminaire des OPI dans les municipalités du Québec a été initié. Celui-ci couvre une trentaine d'OPI à ce jour. À terme, cet inventaire permettra de présenter un portrait de l'état de ces infrastructures et d'effectuer un suivi de l'application des normes à l'égard de l'entretien de ces ouvrages. De plus, la connaissance de leur état permettra de guider les intervenants dans la planification des investissements en matière d'infrastructures résilientes ainsi que d'orienter les interventions sur le territoire.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen[2] (ans)	Quantité			Dimension (km)[3]		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Immeubles							
Infrastructures d'eau ponctuelles							
Installations d'approvisionnement de traitement et de distribution d'eau potable	49	4 244	4 257	13	nd	nd	s. o.
Installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales	34	5 798	5 916	118	nd	nd	s. o.
Total – Immeubles		**10 042**	**10 173**	**131**	**nd**	**nd**	**s. o.**
Ouvrages de génie civil							
Infrastructures d'eau linéaires							
Conduites d'eau potable	40	s. o.	s. o.	s. o.	44 361	44 446	85
Conduites d'eaux usées	41	s. o.	s. o.	s. o.	35 837	36 665	828
Conduites d'eaux pluviales	35	s. o.	s. o.	s. o.	19 156	19 495	339
Chaussées au-dessus des conduites	nd	s. o.	s. o.	s. o.	40 748	41 008	260
Total – Ouvrages de génie civil		**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**	**140 102**	**141 614**	**1 512**

1 Données du 30 novembre 2023. Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.
2 L'âge moyen est celui des infrastructures des municipalités analysées, soit 886 municipalités pour les infrastructures linéaires et 893 municipalités pour les installations d'eau ponctuelles.
3 Les dimensions fournies sont des estimations à l'ensemble du Québec à partir d'un bilan partiel.

Variation à l'inventaire

Les variations de l'inventaire par rapport au PAGI 2023-2024 sont principalement attribuables à l'ajout de nouvelles infrastructures. Plusieurs infrastructures ponctuelles d'eaux pluviales non documentées précédemment, notamment des bassins de rétention, ont été ajoutées par les municipalités à leur inventaire. La hausse de l'inventaire résulte également de l'augmentation du nombre de municipalités pour lesquelles les infrastructures sont maintenant répertoriées. À cet effet, le nombre de municipalités répertoriées a augmenté de six pour les infrastructures linéaires et de deux pour les infrastructures ponctuelles, pour atteindre un total respectivement de 886 et de 893 municipalités.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES MUNICIPALITÉS

État des infrastructures d'eau
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[1] (IEG) (%)					
	A	**B**	**C**	**ABC**	**D**	**E**
Immeubles						
Infrastructures d'eau ponctuelles						
Installations d'approvisionnement, de traitement et de distribution d'eau potable[2]	35	40	13	88	7	5
Installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales[3]	12	52	25	89	10	1
Total – Immeubles	**23**	**46**	**20**	**89**	**8**	**3**
Ouvrages de génie civil						
Infrastructures d'eau linéaires						
Conduites d'eau potable	19	32	39	90	7	3
Conduites d'eaux usées	55	25	8	88	4	8
Conduites d'eaux pluviales	67	24	4	95	2	3
Chaussées au-dessus des conduites	26	21	17	64	15	21
Total – Ouvrages de génie civil	**38**	**25**	**18**	**81**	**8**	**11**
Total – Infrastructures	**36**	**28**	**18**	**82**	**8**	**10**

1 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

2 95 % de 4 257 installations d'approvisionnement, de traitement et de distribution d'eau potable sont estimées dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de ABC), représentant 88 % de la valeur de remplacement.

3 91 % de 5 916 installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales sont estimées dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de ABC), représentant 89 % de la valeur de remplacement.

Objectifs

Les programmes d'aide financière aux municipalités du MAMH visent essentiellement à appuyer la réalisation de travaux assurant le maintien, le renouvellement et la construction d'infrastructures municipales offrant des services de base de qualité aux collectivités. Dans le cadre de ces programmes, le MAMH s'est donc fixé les objectifs suivants :

- Remplacer ou améliorer les infrastructures municipales dont l'état est vulnérable ou présentant des problématiques importantes;
- Maintenir fonctionnelles et sécuritaires des infrastructures municipales contribuant à la qualité de vie et offrant des services aux citoyens;
- Assurer la mise aux normes des infrastructures municipales afin qu'elles respectent les réglementations applicables, dont celles relatives à l'environnement;
- Doter les municipalités d'infrastructures afin qu'elles puissent offrir des services de base à leurs citoyens et favoriser leur mise en commun;
- Accroître la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis face aux aléas des changements climatiques, dont les risques d'inondation.

Investissements[1] en maintien du parc au PQI 2024-2034
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Municipalités	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	5 264,1	80
Remplacement	1 291,8	20
Total	**6 555,9**	**100**

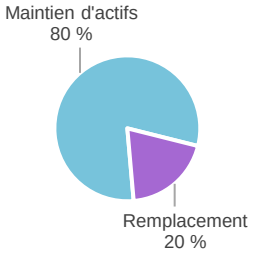

[1] Les investissements présentés concernent l'ensemble des infrastructures municipales subventionnées par le MAMH (infrastructures d'eau et autres infrastructures municipales).

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du MAMH se concrétise dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'aide financière pour :

- Répondre aux besoins prioritaires des municipalités afin qu'elles puissent maintenir les services de base offerts par le biais, notamment, des infrastructures d'eau et des bâtiments municipaux et ainsi contribuer à la qualité de vie des citoyens;
- Soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements résilients face aux inondations;
- Permettre aux municipalités de prendre en charge leur DMA cumulé sur leurs infrastructures;
- Prioriser les projets visant la conformité à la réglementation ainsi que les problématiques importantes touchant, notamment, les questions de santé et de salubrité publiques;
- Assurer un traitement transparent et équitable des demandes d'aide financière des municipalités;
- Exiger des municipalités la réalisation, par leurs propres moyens financiers, d'un minimum d'interventions sur leurs infrastructures sans recourir aux subventions gouvernementales, par l'adoption et la mise en œuvre de PGA.

Le MAMH procède à la révision des modalités et des enveloppes des programmes, sous réserve des approbations nécessaires, afin de les adapter à l'évolution de l'état des infrastructures, des besoins d'investissements et des réglementations applicables. De nouvelles initiatives de financement peuvent également être développées afin de faire face à certaines réalités, telles que l'adaptation aux changements climatiques.

De plus, les programmes d'aide financière du MAMH prévoient un accompagnement financier supplémentaire aux plus petites municipalités afin de favoriser la concrétisation de leurs projets d'investissements, car elles ont des besoins importants, mais souvent des moyens financiers limités.

INFRASTRUCTURES D'EAU ET CONDUITES AU-DESSUS DES CHAUSSÉES

Dans le processus menant au PIEMQ, le CERIU collecte auprès des municipalités des données quant à l'état de leurs infrastructures destinées aux services municipaux d'eau et des chaussées au-dessus des conduites. Une fois complété, ce portrait précise notamment les besoins prioritaires des municipalités qui devront faire l'objet d'investissements au cours des prochaines années. Le MAMH prend en compte ces besoins prioritaires dans le cadre de ses programmes d'aide financière et des priorités d'investissements.

Le portrait indique d'ailleurs que 18 % (IEG de D à 8 % et IEG de E à 10 %) des infrastructures d'eau (ponctuelles et linéaires) et des chaussées au-dessus des conduites des municipalités du Québec sont en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) et qu'elles devront faire l'objet d'investissements importants afin de les rétablir en bon état (IEG de A, B ou C). De plus, une attention particulière doit être accordée aux infrastructures vieillissantes et susceptibles de défaillance modérée (IEG de C).

En plus des besoins pour la remise en bon état du parc d'infrastructures municipales, les municipalités doivent réaliser des travaux de mise aux normes de leurs infrastructures ponctuelles pour se conformer à la réglementation (*Règlement sur la qualité de l'eau potable* et *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*).

AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Le portrait des autres bâtiments municipaux à faire au cours des prochaines années permettra de soutenir la planification des investissements à l'égard de ces infrastructures et de suivre les répercussions de ces investissements sur l'évolution de leur état. À terme, un tel portrait permettra également aux municipalités d'être mieux outillées pour élaborer, pour maintenir ou pour bonifier leur stratégie d'investissements pour ces infrastructures.

INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES

Pour les mesures de prévention face aux risques d'inondations, le MAMH pilote les travaux de dix bureaux de projets en inondations mis en place en 2021 dans le cadre du PPTFI. Ces bureaux de projets couvrent l'essentiel du territoire à risques d'inondations et ils ont pour mandat de :

- réaliser un portrait des problématiques d'inondations existantes sur le territoire;
- définir un plan d'intervention comprenant des mesures de résilience et d'adaptation s'appuyant sur des analyses et une expertise scientifiques;
- travailler en concertation avec les parties prenantes touchées par les inondations;
- soutenir le milieu municipal dans la mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'intervention.

Ces plans d'intervention permettront de cibler les interventions les plus porteuses à l'échelle des bassins versants. À cette fin, les bureaux de projets soutiennent les organismes municipaux, en concertation avec les acteurs du milieu et les ministères et organismes concernés, afin :

- d'apprécier la vulnérabilité du territoire et le risque d'inondation;
- de retenir les investissements les plus porteurs à l'échelle des bassins versants.

Le PPTFI prévoit de regrouper et de diffuser l'information officielle concernant la présence d'une zone inondable sur le terrain et de la représenter en relation avec le cadastre du Québec. À terme, cela implique, par exemple, le recensement et la localisation des ouvrages de protection contre les inondations. Cette information sera mise à jour au fur et à mesure de la production des cartographies des zones inondables et pourra orienter les programmes d'aide financière et les priorités d'investissements, en conformité avec les plans d'intervention des bureaux de projets.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements[1] inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Municipalités						
2022-2023						
Réel	582,3	–	514,4	**1 096,7**	222,5	**1 319,2**
Prévu[2]	211,9	–	324,2	**536,1**	449,5	**985,6**
Écart	370,4	–	190,2	**560,6**	(227,0)	**333,6**
2023-2024						
Probable	489,8	–	279,0	**768,8**	73,5	**842,3**
2024-2025						
Prévu	468,8	–	118,3	**587,1**	131,6	**718,7**

1 Les investissements présentés concernent l'ensemble des infrastructures municipales subventionnées par le MAMH (infrastructures d'eau et autres bâtiments municipaux).
2 Prévu au PQI 2022-2032.

Écarts entre les investissements prévus et réels

L'aide financière du MAMH ayant servi à soutenir les investissements en infrastructures municipales réalisés en 2022-2023 s'élève à 1 319,2 M$, soit 333,6 M$ de plus que l'aide financière prévue pour la période correspondante qui s'élevait à 985,6 M$. Cet écart s'explique principalement par la reprise des travaux ralentis par le retard de matériel résultant de la pandémie ainsi que, dans une moindre mesure, par une constatation plus rapide que prévue d'investissements à la suite de l'application de la nouvelle norme comptable sur les paiements de transferts[3].

Investissements prévus et probables

Les investissements prévus au PQI par le MAMH se réalisent en fonction de la planification des travaux des municipalités et de leur capacité à réaliser ces travaux. N'étant ni propriétaire ni maître d'œuvre des projets d'infrastructures qu'il subventionne, le MAMH n'a pas de contrôle sur le rythme de réalisation des investissements par les municipalités. Tout de même, les prévisions d'investissements du MAMH tiennent compte de ces facteurs et visent à être les plus probables possible.

Pour l'année en cours, les investissements probables devraient totaliser 842,3 M$ et ceux prévus pour l'année 2024-2025 sont estimés à 718,7 M$. La variation à la baisse du niveau d'investissements entre 2023-2024 et 2024-2025 s'explique principalement par la fin, en 2024-2025, du programme de transfert TECQ 2019-2024. De nouveaux programmes sont en cours d'élaboration. Les modalités et les niveaux d'investissements prévus seront connus ultérieurement.

3 Le gouvernement applique la norme comptable sur les paiements de transfert versés à des tiers hors du périmètre comptable pour les investissements en infrastructures. Ceci a pour effet de constater la dépense dans les états financiers du gouvernement selon le rythme de réalisation des travaux lorsque le gouvernement n'est pas propriétaire des infrastructures subventionnées.

Entre autres, les investissements du MAMH pour l'année en cours et ceux prévus pour 2024-2025 vont contribuer à la réalisation des projets suivants :

- Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte – Montréal – Remplacement et agrandissement (TB 1155);
- Bassins de rétention des eaux usées Rockfield, Lavigne, Leduc et William – Montréal – Construction (TB 31);
- Station d'épuration des eaux usées – Saint-Hyacinthe – Réfection (TB 728);
- Assainissement des eaux usées – L'Anse-Saint-Jean;
- Bassins de rétention des eaux usées (ouvrage Turcot) – Montréal – Construction (TB 648);
- Agrandissement et mise aux normes de l'hôtel de ville ainsi que du garage municipal – Saint-Augustin-de-Desmaures;
- Construction d'ateliers municipaux – Saint-Philippe.

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)		
	PAGI		Variation	PAGI		Variation
	2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Immeubles						
Infrastructures d'eau ponctuelles						
Installations d'approvisionnement, de traitement et de distribution d'eau potable	5	7	2	1	5	4
Installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales	7	10	3	1	1	0
Total – Immeubles	**6**	**8**	**2**	**1**	**3**	**2**
Ouvrages de génie civil						
Infrastructures d'eau linéaires						
Conduites d'eau potable	8	7	(1)	3	3	0
Conduites d'eaux usées	4	4	0	8	8	0
Conduites d'eaux pluviales	2	2	0	3	3	0
Chaussées au-dessus des conduites	15	15	0	26	21	(5)
Total – Ouvrages de génie civil	**8**	**8**	**0**	**11**	**11**	**0**
Total – Infrastructures	**8**	**8**	**0**	**9**	**10**	**1**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

L'évolution de l'état des infrastructures d'eau en mauvais (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) s'appuie sur les travaux et les données compilées par le CERIU dans le cadre de la mise à jour annuelle du PIEMQ. Les proportions des infrastructures en mauvais et en très mauvais état pour la période visée par le présent PAGI tiennent compte de la dégradation naturelle des infrastructures d'eau ainsi que de la mise à jour des données de plusieurs municipalités, notamment 8 des 11 plus grandes villes du Québec, en date du 30 novembre 2023.

Les indices d'état demeurent globalement stables pour l'ensemble du parc d'infrastructures des municipalités. L'augmentation de la proportion des installations d'eau ponctuelles en mauvais ou très mauvais état (IEG de D ou E) est attribuable à l'ajout d'ouvrages majeurs considérés globalement en mauvais ou très mauvais état. On note aussi une diminution de la proportion de conduites d'eau potable en mauvais état (IEG de D) et des chaussées au-dessus des conduites en très mauvais état (IEG de E) lesquelles s'expliquent principalement par la réalisation de travaux pour rétablir ces infrastructures en bon état, notamment au sein de plusieurs grandes villes de la province.

ANNEXE 1

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MAMH

Les programmes du MAMH proposent un soutien financier aux municipalités du Québec afin qu'elles puissent offrir et maintenir les services de base à leurs citoyens. Les investissements peuvent aussi contribuer à améliorer la qualité de vie des collectivités ainsi que leur environnement. Différents mécanismes formels et informels sont utilisés par le MAMH pour consulter le milieu municipal, ce qui permet d'évaluer si les programmes répondent aux besoins. Plusieurs programmes sont modulés pour tenir compte du fait que les municipalités de petite taille éprouvent souvent des difficultés à réaliser les investissements nécessaires à la mise aux normes et à la mise à niveau de leurs infrastructures de base ainsi que pour l'implantation et le prolongement de réseau, étant donné la complexité des projets, leur capacité financière limitée, les enjeux de ressources, leur faible population et la dispersion de celles-ci sur le territoire.

Les modalités des programmes sont encadrées par des règles et des normes approuvées par le Conseil du trésor. Ces normes et autres modalités administratives en vigueur encadrent l'aide financière octroyée par le MAMH. Les projets visant la conformité à la réglementation (*Règlement sur la qualité de l'eau potable* et *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*) ainsi que les problématiques touchant les questions de santé et de salubrité publiques sont une priorité pour le MAMH. L'aide financière attribuée visant à maintenir fonctionnels les bâtiments municipaux contribue à la qualité de vie des citoyens et accroît la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis.

Les programmes suivants, gérés par le MAMH, soutiennent les municipalités à l'égard de leurs projets d'infrastructures.

Programmes du MAMH offrant un financement du Québec uniquement

Ces programmes évoluent en fonction des besoins des municipalités et des investissements autorisés au PQI :

- PRIMEAU : ce programme vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que des projets de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts;
- PRIMEAU 2023 : ce programme vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que des projets de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts;
- RÉCIM : ce programme offre une aide aux municipalités afin qu'elles réalisent des travaux visant à résoudre des problématiques associées à l'état de leurs infrastructures. Les infrastructures visées par ce programme sont les bureaux administratifs (hôtels de ville, bureaux d'arrondissement), les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ainsi que les centres et les salles communautaires;
- PRACIM : ce programme offre une aide aux municipalités afin qu'elles réalisent des travaux visant à résoudre des problématiques associées à l'état de leurs infrastructures. Les infrastructures visées par ce programme sont les bureaux administratifs (hôtels de ville, bureaux d'arrondissement), les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts, les abris à abrasifs ainsi que les centres et les salles communautaires. L'aide financière est modulée en fonction de la capacité des municipalités à assumer de nouvelles charges et de la taille des municipalités;
- PRIMA et PRIMADA : ces programmes d'infrastructures permettent de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et le Plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;
- PRABAM : ce programme offre aux municipalités de 5 000 habitants et moins un soutien financier pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux dans un contexte de relance économique. Les infrastructures visées par ce programme sont les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ainsi que les centres et les salles communautaires;

- PRAFI : ce programme soutient les municipalités dans la réalisation d'aménagements résilients permettant de protéger la population et de réduire les dommages aux bâtiments causés par les inondations.

Par ailleurs, les projets financés par les programmes listés précédemment font l'objet d'examens ou de vérifications par le MAMH ou de vérifications externes. Ces vérifications visent à donner au MAMH l'assurance que les modalités des programmes ont été respectées par les municipalités.

Programmes du MAMH offrant un financement du Québec et du Canada

Ces programmes découlent d'ententes spécifiques entre les gouvernements du Québec et du Canada :

- TECQ : ce programme permet le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour réaliser des travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. La TECQ permet le remboursement de la totalité des dépenses admissibles des projets. La phase de financement en cours est celle pour la période 2019-2024;
- NFCCQ volet Fonds des petites collectivités : ce programme offre aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier pour le maintien et la mise aux normes de leurs infrastructures d'eau de même que pour leurs infrastructures culturelles, touristiques, de loisirs et de sports ainsi que pour les aéroports locaux et régionaux;
- FIMEAU : ce programme découle de la mise en œuvre du volet Infrastructures vertes de l'EBI relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Il vise la réalisation de travaux de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées.

Pour les programmes Canada-Québec, le MAMH assure la gestion d'ententes intervenues avec le gouvernement du Canada.

Par ailleurs, les projets financés par ces programmes font l'objet d'examens ou de vérifications par le MAMH ou de vérifications externes. Ces vérifications visent à donner au MAMH l'assurance que les modalités des programmes ont été respectées par les municipalités.

Autres initiatives offrant un financement du Québec et du Canada

FAAC : programme fédéral dont la gestion, pour les projets municipaux retenus, a été déléguée au MAMH. Le gouvernement du Québec a prévu des sommes au PQI entre autres pour contribuer financièrement aux projets découlant des inondations de 2017 et de 2019. Il vise des projets permettant aux municipalités d'atténuer les conséquences liées aux catastrophes naturelles par des mesures d'adaptation. Le financement des gouvernements nécessite des autorisations par décrets.

Programmes fermés

Les programmes RÉCIM, PRIMADA, NFCCQ, PRIMEAU et FIMEAU sont fermés aux nouvelles demandes de subvention, mais les projets ayant déjà fait l'objet d'une confirmation d'aide financière se poursuivent.

ANNEXE 2

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES – INFRASTRUCTURES D'EAU

Depuis 2014, le CERIU recueille auprès des municipalités du Québec des données qui lui ont permis de structurer et de consolider les connaissances relatives au parc d'infrastructures municipales d'eau. Le projet du CERIU est réalisé en collaboration avec les principaux acteurs du monde municipal.

Au Québec, on estime qu'environ 938 municipalités sont desservies par un réseau d'eau. L'inventaire 2023 du parc d'infrastructures linéaires est établi à partir des données de 886 municipalités, représentant 98 % de la population totale desservie et 95 % des municipalités du Québec possédant des infrastructures linéaires d'eau. L'inventaire des installations d'eau, quant à lui, est établi à partir des données de 893 municipalités participantes considérant que celles-ci sont représentatives de l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau.

La liste des municipalités participantes se trouve à l'annexe 1 du rapport 2023 du CERIU sur le PIEMQ[4].

La collecte et le traitement des données se poursuivront au cours des prochaines années afin de tenir à jour un portrait plus complet et représentatif de l'état des infrastructures municipales d'eau au Québec, et ce, en adéquation avec les lignes directrices gouvernementales.

Méthodologie

Étant donné que le MAMH n'est pas propriétaire du parc d'infrastructures d'eau, l'inventaire et l'évaluation de l'état se basent sur les données disponibles et fournies par les municipalités. À cet égard, en l'absence d'inspections ou de diagnostics précis, les données manquantes ont été estimées selon l'information la plus probante accessible, y compris le nombre de bris et la durée de vie restante de l'infrastructure. Cette méthodologie permet d'établir, aux fins du PAGI, un indice d'état représentatif de la réalité, de soutenir une planification des investissements et de tenir un suivi de l'effet des investissements sur l'évolution de l'état des infrastructures.

Collecte des données

Le CERIU collige la majorité des données sur les ouvrages de génie civil à partir des plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au-dessus des conduites qui ont pour but de déterminer les travaux prioritaires à réaliser par les municipalités. Pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles), le CERIU obtient des données par l'entremise d'un formulaire ciblé rempli par les municipalités participantes. Il est à noter que l'ensemble des données (état, valeur de remplacement, etc.) ont été fournies par les municipalités au mieux de leur connaissance et la qualité de celles-ci s'améliorera dans les années à venir. Le CERIU procède ensuite à la validation des informations obtenues, à la standardisation de la nomenclature ainsi qu'à l'estimation de certaines données manquantes.

Évaluation de l'état des infrastructures d'eau

L'évaluation par le CERIU de l'état physique des ouvrages de génie civil a été réalisée à l'aide d'une modélisation de l'ensemble du réseau basée, d'une part, sur des données résultant des inspections et des analyses détaillées et, d'autre part, pour certains segments du réseau n'ayant pas été inspectés ou ne possédant pas de registres de bris ou d'inspections, sur leur durée de vie restante théorique. Dans ce cas précis, l'évaluation reflète plutôt un état théorique en fonction d'un risque de défaillance associé à l'âge.

[4] Ce rapport peut être consulté à l'adresse suivante : Rapport annuel 2023 du Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec | CERIU.

Pour les infrastructures ponctuelles, telles que les usines de traitement et les stations de pompage, l'évaluation est établie à partir d'un nouveau formulaire détaillé rempli par les municipalités. À travers ce formulaire, les répondants municipaux sont invités à évaluer l'état des principales composantes de leurs installations d'eau sur une échelle de 1 (très bon) à 5 (très mauvais). Cette évaluation représente donc l'opinion des répondants municipaux sur l'état global des composantes de ces installations plutôt qu'un état physique basé sur une liste de travaux découlant d'une inspection.

Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont pondérés en fonction de la valeur de remplacement.

Il est important de mentionner que les indices d'état présentés ne reflètent que l'état fonctionnel actuel et ne prennent pas en compte les modifications ou les améliorations exigées pour répondre à de nouvelles exigences découlant du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* ou du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*.

Inspection et mise à jour des données

La constitution d'un portrait exhaustif des infrastructures en eau des municipalités du Québec est un projet d'envergure devant s'échelonner sur plusieurs années et qui est actualisé en continu. Ce projet nécessite la collaboration des municipalités, notamment en ce qui a trait à la collecte de données pour assurer un portrait fiable de ces infrastructures dans le temps.

La continuité du projet implique une mise à jour des données. Les municipalités sont donc invitées à transmettre annuellement une version révisée de leur plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi qu'une nouvelle version de leur formulaire sur les immobilisations ponctuelles. Ces mises à jour sont transmises, notamment, à la suite de l'inspection de leurs infrastructures ou après la réalisation de travaux.

De plus, le CERIU intègre annuellement certains travaux subventionnés par le MAMH à son rapport, au fur et à mesure que les municipalités transmettent les redditions de comptes y étant associées. À cet égard, le CERIU a intégré, à son rapport de 2023, les travaux de renouvellement de conduites effectuées par 634 municipalités, entre 2015 et 2023, dans le cadre des programmes de subvention FIMEAU volets 1 et 2, TECQ 2014-2018, TECQ 2019-2024, FEPTEU, PRIMEAU volet 2, PIQM sous-volet 1.5, NFCCQ-FPC ainsi que des données à jour provenant de 50 municipalités, dont 8 villes de plus de 100 000 habitants.

Pour l'ensemble des municipalités mentionnées au rapport de 2023 du CERIU sur le PIEMQ, l'état des infrastructures linéaires a été évalué entre 2015 et 2023. Le portrait continuera de s'améliorer au fur et à mesure que les municipalités auront soumis une mise à jour de leurs plans d'intervention faisant état de plus d'inspections de leurs réseaux ainsi que des travaux réalisés sur ces derniers. D'ici là, la mise à jour des données des grandes villes, représentant plus de 50 % de la valeur des actifs, se poursuivra et permettra d'obtenir un portrait actualisé des infrastructures. Les infrastructures ponctuelles, quant à elles, continueront d'être réévaluées annuellement grâce aux différents formulaires plus précis élaborés à cet effet.

Les PAGI des années subséquentes devraient permettre d'en arriver à une meilleure description de l'évolution de l'état de chacune des catégories d'infrastructures puisque la banque de données sera alimentée et mise à jour, et que la connaissance de l'état des infrastructures sera bonifiée.

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

VISION

La SHQ a pour vision d'être reconnue comme la référence en habitation au Québec par son expertise et ses services aux citoyens. Les valeurs qui guident la SHQ dans toutes ses activités et qui soutiennent sa prestation de services aux citoyens sont :

- La qualité du service;
- L'innovation;
- La cohérence;
- La collaboration.

ORIENTATION

Pour mener à bien sa mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable, la SHQ s'est fixée l'orientation suivante dans son Plan stratégique 2021-2026 à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité :

- Innover dans l'approche d'affaires afin d'assurer une meilleure prestation de services aux citoyens.

RESPONSABILITÉS

La SHQ, qui relève de la ministre responsable de l'habitation, agit comme principal organisme gouvernemental responsable en habitation au Québec. Selon sa loi constitutive, la SHQ a notamment la responsabilité :

- De mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- De faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété;
- De promouvoir l'amélioration de l'habitat;
- D'informer la ministre des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre dans tous les secteurs de l'habitation.

La SHQ élabore et met en œuvre différents programmes pour soutenir des organismes comme des offices d'habitation, des coopératives ou des OSBL d'habitation. La SHQ favorise une approche par laquelle elle accorde beaucoup d'autonomie aux organismes dans un cadre de gestion axé sur les résultats et la mitigation des risques. Cette approche lui confère principalement un rôle d'encadrement, de soutien et de contrôle de la qualité.

Plus particulièrement, la SHQ administre le programme PSBL qui vise à soutenir les ménages à faible revenu sélectionnés en fonction de leurs conditions socioéconomiques et le PRHLM qui vise à assurer la pérennité d'une offre d'habitations à loyer modique de qualité, saines, sécuritaires et qui répondent à leur besoin. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes, la SHQ s'assure du maintien en bon état du parc de logements sociaux québécois. Ainsi, pour assurer la qualité et la pérennité de l'ensemble du parc de HLM, la SHQ ne fait pas de distinction entre les ensembles immobiliers dont elle est propriétaire et ceux qui sont la propriété d'organismes subventionnés.

Le PSBL comporte quatre volets :

- **HLM public régulier** : immeubles qui sont la propriété soit de la SHQ, soit d'organismes subventionnés par la SHQ (office d'habitation);
- **HLM public – Inuit** : immeubles qui sont la propriété soit de la SHQ, soit de l'Office municipal d'habitation Kativik, et gérés par ce dernier. À cela s'ajoutent deux centres de santé (Inuulitsivik et Tulattavik);
- **HLM privé – Autochtones hors réserve** : immeubles qui sont la propriété d'Habitat Métis du Nord, à l'exception de trois immeubles qui appartiennent à la SHQ, et qui sont gérés par la Corporation Waskahegen;
- **HLM privé régulier** : immeubles de propriété privée gérés par des coopératives ou des OSBL d'habitation.

Le PRHLM comporte trois volets :

- **Volet 1** : Soutien à des travaux de rénovation;
- **Volet 2** : Soutien à des travaux de reconstruction d'ensembles immobiliers vétustes;
- **Volet 3** : Soutien à des travaux de rénovation ou de reconstruction à la suite d'un sinistre.

Par ailleurs, la SHQ subventionne la construction de logements dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et PHAQ. Ces immeubles ne sont pas inclus au PAGI puisque selon les normes de ces programmes, la SHQ n'est pas responsable de leur maintien d'actifs.

AccèsLogis Québec : Par le biais de ce programme, des aides financières accordées par la SHQ permettent à des organismes d'habitation (offices d'habitation, coopératives ou OSBL d'habitation) ainsi qu'à des sociétés acheteuses sans but lucratif de créer et d'offrir en location des logements de qualité et abordables.

PHAQ : Ce programme appuie financièrement des projets de logements locatifs abordables destinés à des ménages à revenu faible ou modeste ainsi qu'à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'immeubles appartenant à la SHQ, qui représente un total de 45 261 logements à loyer modique, est composé de 3 754 immeubles, soit :

- 2 445 pour le volet HLM public régulier;
- 1 306 pour le volet HLM public – Inuit;
- 3 pour le volet HLM privé – Autochtones hors réserve.

LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ

RESPONSABILITÉS

Puisqu'ils sont propriétaires de leurs immeubles, les organismes subventionnés par la SHQ sont responsables de la construction, de l'entretien, du maintien d'actifs, de l'exploitation et du financement de ceux-ci, y compris du respect des réglementations afférentes.

Il revient aux organismes subventionnés par la SHQ d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures dans le « bilan de santé » de l'immeuble, de définir les besoins et d'exercer une gestion d'actifs adéquate pour assurer la qualité et la pérennité des HLM sous leur responsabilité.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ, qui représente un total de 27 807 logements à loyer modique, est composé de 3 877 immeubles, soit :

- 1 989 appartenant à des offices d'habitation pour le volet HLM public régulier;
- 841 appartenant à l'Office municipal d'habitation Kativik pour le volet HLM public – Inuit;
- 1 047 appartenant à des coopératives, à des OSBL d'habitation ou à des offices d'habitation, dont :
  - 397 pour le volet HLM privé régulier;
  - 650 pour le volet HLM privé – Autochtones hors réserve.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen[2] (ans)	Quantité d'immeubles			Quantité de logements		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Immeubles appartenant à la SHQ							
Volet HLM public régulier	40	2 445	2 445	0	43 479	43 482	3
Volet HLM public – Inuit	35	1 306	1 306	0	1 776	1 776	0
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	34	3	3	0	3	3	0
Total – Immeubles	**40**	**3 754**	**3 754**	**0**	**45 258**	**45 261**	**3**
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ							
Volet HLM public régulier	50	1 989	1 989	0	19 115	19 115	0
Volet HLM public – Inuit	11	816	841	25	1 770	1 840	70
Volet HLM privé régulier	33	397	397	0	4 977	4 977	0
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	33	650	650	0	1 875	1 875	0
Total – Immeubles	**43**	**3 852**	**3 877**	**25**	**27 737**	**27 807**	**70**

1 Données au 1er septembre 2023 (PAGI 2024-2025) et au 1er septembre 2022 (PAGI 2023-2024).
2 L'âge moyen est pondéré en proportion du nombre de logements.

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, le parc des immeubles appartenant à la SHQ a augmenté de 3 logements tout en conservant le même nombre d'immeubles. Cette variation s'explique par la reconstruction, après un sinistre, d'un immeuble de 20 logements en remplacement d'un immeuble de 17 logements aux Îles-de-la-Madeleine.

Par rapport à la période précédente, le parc des immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ a augmenté de 25 immeubles, pour un nouveau total de 3 877. Cette variation s'explique par la construction de 25 immeubles, pour un total de 70 logements, du volet HLM public – Inuit dans les villages de Puvirnituq et de Kuujjuaq.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs[3] (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles appartenant à la SHQ									
Volet HLM public régulier	22	18	15	55	27	18	149,0	537,0	686,0
Volet HLM public – Inuit	40	9	26	75	24	1	45,7	13,9	59,6
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	58	42	0	100	0	0	–	–	–
Total – Immeubles	**27**	**16**	**17**	**60**	**26**	**14**	**194,7**	**550,9**	**745,6**
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ									
Volet HLM public régulier	27	17	12	56	17	27			
Volet HLM public – Inuit	73	12	7	92	7	1			
Volet HLM privé régulier	34	32	13	79	16	5		s. o.	
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	48	37	14	99	1	0			
Total – Immeubles	**39**	**19**	**11**	**69**	**14**	**17**			

1 Données du 1er septembre 2023.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des immeubles incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de tous les immeubles.
3 Le DMA des infrastructures inspectées (soit un taux d'inspection de 97,0 %) a été extrapolé à l'ensemble du parc en proportion du nombre de logements totaux de ce parc.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les interventions de la SHQ visent à assurer la performance des organismes dans la mise en œuvre des programmes de la SHQ et des conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier. Les investissements de la SHQ visent à atteindre les objectifs suivants :

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats			Cible
	PAGI de référence	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI cible
Atteindre une proportion de 74 % du parc immobilier HLM public en bon état selon l'IEG (IEG de A, B ou C)[1]	67 % PAGI 2022-2023	67 %	63 %	62 %	74 % PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 59,8 M$ de travaux visant la résorption du DMA sur les immeubles appartenant à la SHQ[2]	0 M$ PAGI 2021-2022	26,6 M$	72,7 M$	198,1 M$	59,8 M$ PAGI 2024-2025

1 La cible de cet objectif est pondérée en fonction de la valeur de remplacement.
2 Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

État de situation

Les résultats constatés au cours de la période montrent un recul de 5 %, passant de 67 % à 62 %, de la proportion du parc immobilier HLM public en bon état par rapport au PAGI de référence, soit le PAGI 2022-2023.

Pour les fins de cet objectif, tous les immeubles des volets HLM public régulier et HLM public – Inuit sont considérés, soit les immeubles appartenant aux organismes subventionnés de la SHQ, ainsi que ceux leur appartenant.

État des immeubles du parc immobilier HLM public[1]

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)					
	A	B	C	ABC	D	E
Volet HLM public régulier	24	18	13	55	24	21
Volet HLM public – Inuit	52	10	19	81	18	1
Total – Immeubles	**31**	**16**	**15**	**62**	**22**	**16**

1 Données du 1er septembre 2023.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D, et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des immeubles incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de tous les immeubles.

Ce résultat est principalement attribuable aux conditions de marché observées depuis la pandémie. Face à la pénurie de main-d'œuvre chez les entrepreneurs, les professionnels et au sein des organismes mandatés pour gérer les immeubles dont la SHQ est propriétaire, une part des travaux de maintien d'actifs a dû être reportée. Malgré cette situation, des travaux de 125,4 M$ (198,1 M$-72,7 M$) visant la résorption du DMA ont été réalisés en 2023-2024 pour un total de 198,1 M$ au cours des trois dernières années, soit 138,3 M$ au-dessus de la cible établie à 59,8 M$. Ainsi, la cible de résorption du DMA établie au PAGI 2022-2023 a été dépassée et résulte notamment :

- De la révision à la hausse des besoins répertoriés qui sous-tendent l'évaluation du DMA;
- De la priorisation par la SHQ des travaux ayant un impact significatif sur la résorption du DMA.

En dépit de ces investissements, le DMA a augmenté cette année de 153,4 M$, passant de 592,2 M$ à 745,6 M$. Cette hausse résulte de la dégradation naturelle des composantes principales des immeubles, de la constatation de nouveaux besoins répertoriés lors des inspections et de la hausse du coût des travaux répertoriés mais non réalisés à ce jour.

Investissements en maintien du parc au PQI 2024-2034

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Logements sociaux et communautaires	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	330,6	31
Prise en charge du DMA	745,6	69
Remplacement	–	–
Total	**1 076,2**	**100**

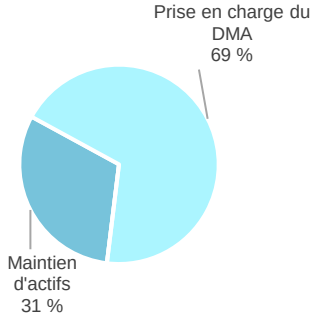

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement pour le maintien du parc d'immeubles s'appuie sur une connaissance de l'état de ses infrastructures et des besoins d'investissements afin d'assurer la santé et la sécurité des occupants et la pérennité des immeubles. Ainsi, la SHQ privilégie les interventions prioritaires identifiées aux bilans de santé des immeubles, notamment celles qui permettent de corriger les problèmes pouvant affecter la santé ou la sécurité des occupants ainsi que celles associées aux problèmes d'intégrité structurale de l'immeuble. Parallèlement, la SHQ mise sur la réalisation de travaux préventifs dans le but de prolonger la durée de vie des infrastructures en bon état.

Afin de répondre adéquatement aux besoins du parc de HLM, la SHQ procède à une répartition optimale du budget total prévu en tenant compte, notamment, des priorités identifiées aux bilans de santé des immeubles. Ainsi, la SHQ alloue une enveloppe minimale aux organismes afin d'assurer le maintien d'actifs de leurs immeubles. À cette enveloppe, et en fonction de l'état des immeubles, des investissements supplémentaires sont alloués en considérant les besoins de maintien d'actifs identifiés lors des inspections et répertoriés dans les bilans de santé.

Par ailleurs, la SHQ réserve une part de l'enveloppe disponible pour des projets spéciaux. Le budget consacré aux projets spéciaux est le principal moyen pour prendre en charge les DMA les plus importants du parc de HLM. Les demandes de projets spéciaux présentées sont analysées, priorisées et autorisées par la SHQ. Le budget pour les projets spéciaux pour 2024-2025 est de 81,1 M$ dans le cadre du PSBL et de 109,0 M$ dans le cadre du PRHLM.

Enfin, les investissements de la SHQ prévus au PQI 2024-2034 visent à prendre en charge l'entièreté du DMA de 745,6 M$ actuellement répertorié. À cet effet, il est à noter que les contributions financières du gouvernement fédéral et des municipalités contribueront à cette prise en charge du DMA.

Les projets spéciaux

Un projet spécial est un projet de rénovation de 35,0 k$ ou plus par logement touché, ou qui exigerait de prélever une part trop importante de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'organisme pour le maintien d'actifs. Les travaux effectués dans le cadre d'un projet spécial doivent répondre à au moins une des conditions suivantes :

- Être urgents en considération des conséquences sur la santé et la sécurité des occupants et ne pas pouvoir être reportés en tout ou en partie à une date ultérieure;
- Être urgents en considération de l'intégrité de l'immeuble et ne pas pouvoir être reportés en tout ou en partie à une date ultérieure;
- Concerner une remise en état d'ensembles immobiliers qui présentent un IEG de D ou E;
- Regrouper des interventions, qui touchent plusieurs composants d'un immeuble, et qui doivent être réalisées en même temps;
- Découler de besoins précis qui impliquent des travaux nécessaires en matière de modernisation, d'amélioration ou d'une mise aux normes obligatoire.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par organisme et par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc[1]	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société d'habitation du Québec						
2022-2023						
Réel	44,3	49,0	1,1	**94,4**	–	**94,4**
Prévu[2]	57,3	36,1	5,2	**98,6**	–	**98,6**
Écart	(13,0)	12,9	(4,1)	**(4,2)**	–	**(4,2)**
2023-2024						
Probable	35,7	84,6	–	**120,3**	3,0	**123,3**
2024-2025						
Prévu	36,6	108,4	–	**145,0**	2,9	**147,9**
Organismes subventionnés par la SHQ						
2022-2023						
Réel	54,6	–	–	**54,6**	–	**54,6**
Prévu[2]	54,4	–	–	**54,4**	–	**54,4**
Écart	0,2	–	–	**0,2**	–	**0,2**
2023-2024						
Probable	79,9	–	–	**79,9**	–	**79,9**
2024-2025						
Prévu	97,5	**–**	**–**	**97,5**	**–**	**97,5**

1 Les investissements faits dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et PHAQ, ainsi que pour la construction de certains autres logements privés ne sont pas considérés dans le PAGI, car dans ces cas, la SHQ n'est pas responsable du maintien d'actifs de ces infrastructures.
2 Prévu au PQI 2022-2032.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La réalisation et le suivi des projets d'infrastructure relèvent de la responsabilité des organismes d'habitation (offices d'habitation, coopératives ou OSBL d'habitation). Toutefois, la SHQ impose la méthodologie d'inspection des immeubles, assure le suivi de la réalisation des bilans de santé et effectue le contrôle de la qualité des bilans de santé pour s'assurer que ces derniers soient complets et représentatifs de l'état et des besoins des immeubles. De plus, la SHQ peut accompagner les organismes afin de les soutenir dans la réalisation de leurs projets d'interventions à réaliser.

La Société d'habitation du Québec

Les investissements réalisés en 2022-2023 par la SHQ pour les immeubles lui appartenant totalisent 94,4 M$, soit 4,2 M$ de moins que ceux prévus initialement. Les investissements en maintien d'actifs ont été plus faibles que prévu, soit 44,3 M$ au lieu de 57,3 M$ prévu. Cependant, les investissements en résorption de maintien d'actifs ont été plus élevés que prévu, soit 49,0 M$ au lieu de 36,1 M$. L'augmentation importante des coûts des travaux au cours des deux dernières années ainsi que la pénurie de main-d'œuvre ont forcé le report de la réalisation des projets de maintien d'actifs moins urgents. En contrepartie, malgré ce contexte, des projets urgents visant la prise en charge du DMA ont été réalisés.

Les investissements probables en 2023-2024 et prévus en 2024-2025 pour le maintien du parc totalisent respectivement 120,3 M$ et 145,0 M$. Ces investissements permettront la réalisation des travaux suivants :

- Mise à niveau des ascenseurs de deux immeubles à Trois-Rivières;
- Rénovation d'un immeuble de 30 logements à Shawinigan. Les travaux consistent en la rénovation des logements, incluant le remplacement des cuisines et des panneaux électriques, ainsi qu'en la rénovation des espaces communs intérieurs et la réfection des stationnements;
- Travaux majeurs de réfection et de réaménagement sur deux immeubles de 17 logements à Havre-Aubert. Les travaux incluent la rénovation de 8 logements, l'ajout de ventilateurs récupérateurs de chaleur, la mise à niveau de l'entrée d'eau, la correction des pentes de drainage du terrain et la réfection du stationnement;
- Travaux intérieurs et extérieurs majeurs sur un immeuble de 15 logements à St-Nazaire. Les travaux extérieurs sont la réfection du stationnement et des allées piétonnières et la réfection de l'enveloppe, incluant le revêtement, les portes et fenêtres et les balcons. Les travaux intérieurs sont la rénovation des logements et le remplacement des portes coupe-feu des logements;
- Réfection des cuisines, des stationnements et des allées piétonnières de divers immeubles.

Les organismes subventionnés par la SHQ

Les investissements probables en 2023-2024 et prévus en 2024-2025, qui totalisent respectivement 79,9 M$ et 97,5 M$, seront essentiellement alloués au maintien du parc. Ces investissements permettront la réalisation des travaux suivants :

- Rénovation majeure de trois immeubles de quatre logements à Gaspé, incluant l'adaptation des logements pour des personnes à mobilité réduite;
- Réfection des toitures et ajout d'accès au toit pour la sécurité des travailleurs sur sept immeubles pour un total de 40 logements à Québec;
- Remplacement du revêtement extérieur, de la toiture et des balcons et amélioration de l'isolation ainsi que la réfection des fondations incluant la réparation de fissures, remplacement du drain, imperméabilisation et nivellement du terrain sur trois immeubles de 8 logements à Jonquière;
- Correction de problèmes d'affaissement de terrain causés par le remblai inadéquat d'un immeuble de 18 logements à Matane, dont la réparation de la conduite sanitaire principale et du stationnement;
- Réfection de l'enveloppe extérieure et de l'isolation sur divers immeubles;
- Modernisation de logements.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Varia-tion	PAGI		Varia-tion	PAGI 2023-2024	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp-tion	PAGI 2024-2025
	2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025						
Immeubles appartenant à la SHQ											
Volet HLM public régulier	27	27	0	13	18	5	537,4	156,4	89,3	(97,1)	686,0
Volet HLM public – Inuit	19	24	5	6	1	(5)	54,8	22,1	11,0	(28,3)	59,6
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	0	0	0	0	0	0	–	s. o.	s. o.	s. o.	–
Total – Immeubles	**25**	**26**	**1**	**12**	**14**	**2**	**592,2**	**178,5**	**100,3**	**(125,4)**	**745,6**
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ											
Volet HLM public régulier	18	17	(1)	25	27	**2**					
Volet HLM public – Inuit	10	7	(3)	2	1	(1)					
Volet HLM privé régulier	16	16	0	7	5	(2)			s. o.		
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	3	1	(2)	0	0	0					
Total – Immeubles	**15**	**14**	**(1)**	**17**	**17**	**0**					

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des immeubles incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de tous les immeubles.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Immeubles appartenant à la SHQ

Globalement, les proportions des immeubles en mauvais (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) ont augmentées respectivement de 1 % et de 2 % au PAGI 2024-2025 par rapport à celles présentées au PAGI 2023-2024.

Plus spécifiquement, pour le volet HLM public – Inuit, la proportion des immeubles en très mauvais état (IEG de E) a diminuée de 5 % pendant que la proportion d'immeubles en mauvais état (IEG de D) a augmenté d'autant puisque pour ce volet, les investissements en résorption du DMA se sont concentrés sur les immeubles en très mauvais état.

Pour le volet HLM public régulier, les immeubles en très mauvais état (IEG de E) ont augmenté de 5 % en raison d'une dégradation naturelle et de l'ajout de nouveaux constats supérieurs à l'effet des travaux réalisés.

Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ

Globalement, la proportion des immeubles en mauvais état (IEG de D) a diminué de 1 % alors que celle des immeubles en très mauvais état (IEG de E) est restée stable par rapport à celles présentées au PAGI 2023-2024. Ainsi, les investissements réalisés en maintien du parc ont permis de contrer la dégradation naturelle.

Évolution du déficit de maintien d'actifs

Dans l'ensemble, le DMA a augmenté de 153,4 M$, passant de 592,2 M$ à 745,6 M$, au cours de la dernière année. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- L'augmentation de 178,5 M$ du volet HLM public découlant de la dégradation naturelle causée essentiellement par le vieillissement des composantes principales des immeubles en mauvais et en très mauvais état qui requièrent des travaux de réfection ou de mise aux normes obligatoire;
- L'ajout de 100,3 M$ provenant de nouveaux constats répertoriés lors de l'inspection des immeubles du volet HLM public comme des travaux de réfection de revêtements extérieurs, de remplacement de portes et fenêtres, et de mise à niveau des systèmes mécaniques, électriques et de ventilation, ainsi que de réfection de cuisines et de salles de bain;
- Les travaux de réfection de toitures, de remplacement de fenêtres et de remise à neuf des systèmes mécaniques, électriques et de ventilation sur des immeubles en mauvais état (IEG de D) ou en très mauvais état (IEG de E) ont permis de résorber 125,4 M$ du DMA répertorié. Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie d'allocation des investissements qui cible les immeubles dont les besoins sont les plus urgents et dont le DMA est important.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

La SHQ prévoit une inspection quinquennale de tous les immeubles. À cet égard, le quatrième cycle d'inspection du parc de HLM a commencé le 1er janvier 2021. Le taux d'inspection des immeubles au présent PAGI est de 97,0 % (7 402 immeubles sur 7 631). Quant aux 229 immeubles non inspectés, 83 immeubles ont été construits depuis moins de cinq ans et sont considérés en très bon état (IEG de A).

Méthodologie

L'inventaire et l'inspection des immeubles sont réalisés lors de la production des bilans de santé des immeubles. Chaque bilan de santé est produit à la suite d'une inspection de chacun des composants des immeubles et des logements. Cette méthodologie uniforme et structurée permet de recueillir un ensemble d'informations techniques sur les composants qui pourraient affecter la santé et la sécurité des personnes, l'intégrité des immeubles, le fonctionnement du composant ou la disponibilité d'un service. Il est à noter que des travaux sont en cours afin d'améliorer, en collaboration avec les organismes, le processus d'inspection des bâtiments ainsi que l'évaluation du coût des besoins de travaux répertoriés et la valeur de remplacement des immeubles.

De plus, l'état des immeubles peut évoluer entre les inspections à la suite de la mise à jour ou de l'ajout de déficiences nécessitant éventuellement la réalisation de travaux. Les processus d'inspection de la SHQ sont les mêmes pour ses immeubles que pour ceux appartenant aux organismes qu'elle subventionne.

Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur actuelle de remplacement.

Le DMA des infrastructures inspectées est extrapolé à l'ensemble du parc en proportion du nombre de logements totaux de ce parc.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

VISION

La SQI veut être le partenaire de référence pour des solutions immobilières publiques durables au bénéfice des collectivités. Pour y parvenir, la SQI s'est fixée les objectifs suivants :

- Consolider ses acquis et ses expertises;
- Accroître la collaboration avec les clients et la collectivité;
- Maintenir du leadership en développement durable.

ORIENTATION

La SQI a pour mission, d'une part, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et, d'autre part, de développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière. Pour mener à bien sa mission, la SQI a établi, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Prioriser les investissements en maintien et en bonification du parc qui assurent la continuité des affaires, par une transition vers des modes de conception, de réalisation, et d'exploitation qui considèrent le cycle de vie complet des infrastructures et les objectifs en matière de développement durable.

RESPONSABILITÉS

La SQI doit maintenir le parc immobilier du gouvernement du Québec sous sa responsabilité dans un état de santé satisfaisant, tout en développant le parc de manière à combler les besoins en espaces des clients en optimisant les ressources humaines, matérielles et financières à sa disposition.

À cet égard, la SQI s'est dotée d'une structure renouvelée de gouvernance du parc immobilier qui assumera un rôle stratégique visant à optimiser et maintenir en bon état ses édifices en propriété. De plus, elle proposera une politique de gouvernance du parc immobilier encadrant la gestion des actifs selon les plus hauts standards reconnus.

Dans son cadre de gestion des infrastructures publiques, la SQI a établi les conditions, les modalités et les lignes directrices relatives à la planification et à la gestion des investissements. Cet encadrement vise à prioriser le maintien d'actifs pour améliorer l'état des infrastructures dont la SQI est propriétaire.

En bref, la SQI place la sécurité, le bien-être et la continuité des opérations de l'occupant au centre de ses décisions, en créant des milieux de travail sains, utilisant les technologies de pointe et respectant la capacité de payer des contribuables.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc immobilier de la SQI se compose de 377 immeubles et ouvrages de génie civil en propriété, totalisant une superficie d'environ 2,1 millions de mètres carrés. Il comprend des immeubles de bureaux destinés à l'administration gouvernementale, des centres de transport, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de la Sûreté du Québec et d'autres immeubles spécialisés, notamment des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires, des entrepôts ainsi que des stationnements souterrains et des tunnels.

Inventaire des infrastructures[1,2]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen[3] (ans)	Quantité			Dimension[4] (m^2)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Immeubles							
Immeubles de bureaux	38	63	66	3	500 431	565 119	64 688
Centres de transport	37	92	90	(2)	206 886	203 413	(3 473)
Palais de justice	41	42	42	0	432 231	432 238	7
Établissements de détention	27	14	14	0	208 557	208 013	(544)
Postes de la Sûreté du Québec	28	78	78	0	179 232	182 612	3 380
Autres immeubles spécialisés	36	62	62	0	208 022	207 826	(196)
Immeubles non locatifs et excédentaires	55	5	5	0	8 662	6 232	(2 430)
Immeubles en requalification[5]	nd	0	2	2	nd	57 094	57 094
Ouvrages de génie civil							
Stationnements et tunnels	26	18	18	0	218 728	219 045	317
Total – Infrastructures	**36**	**374**	**377**	**3**	**1 962 749**	**2 081 590**	**118 841**

1 Données au 20 octobre 2023.
2 L'inventaire exclut les baux emphytéotiques (maintien d'actifs sous la responsabilité du locateur), les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec.
3 L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond à l'âge estimé d'une infrastructure, compte tenu notamment de la date de construction et des travaux réalisés depuis.
4 Les données relatives à la dimension des immeubles représentent la superficie locative, conformément à la norme BOMA-96. Les immeubles non locatifs, les stationnements et les tunnels sont mesurés en fonction des superficies brutes de l'aménagement ou de la construction. Des variations peuvent être constatées en raison de la mise à jour des superficies locatives ou à la suite de l'acquisition ou de la disposition d'infrastructures.
5 L'inventaire comprend le site de l'ancien hôpital Royal Victoria qui a été transféré à la SQI et pour lequel certaines données ne sont pas encore disponibles et le 3700, rue Berri, qui a été reclassé de la catégorie d'immeubles « non locatifs et excédentaires » à « en requalification ».

Variation à l'inventaire

Depuis l'an dernier, la SQI a intégré les immeubles suivants à son parc immobilier :

- Les deux édifices de bureaux Hector-Fabre et Marie-Fitzbach situés sur la colline parlementaire à Québec (acquisition);
- L'immeuble de bureaux sis au 1935-1955, rue des Cascades, à Saint-Hyacinthe (acquisition);
- Le complexe de bâtiments et terrains de l'ancien hôpital Royal Victoria sis au 687, avenue des Pins à Montréal (transfert en provenance du MSSS);
- Le poste de la Sûreté du Québec à Dunham (construction).

La SQI a disposé des immeubles suivants :

- Le poste de la SQ sis au 17785, boulevard Lacroix à Saint-Georges (vente);
- Le centre de transport sis au 358, rue Tukimuaqtuk à Kuujjuarapik (cession de l'immeuble).

Finalement, l'immeuble sis au 3700, rue Berri à Montréal a été reclassé de la catégorie des immeubles non locatifs et excédentaires à celle des immeubles en requalification alors que l'ancien centre de transport de Gaspé a été reclassé dans la catégorie des immeubles non locatifs et excédentaires.

Immeubles en requalification

Site de l'ancien hôpital Royal Victoria

En 2018, le gouvernement du Québec a donné le mandat à la SQI de requalifier l'ensemble du site de l'ancien hôpital Royal Victoria. En 2023, les titres de l'entièreté du site ont été transférés à la SQI qui en assure désormais la sécurité du site ainsi que la gestion des 16 bâtiments présentant des états variés de vétusté. L'ensemble des bâtiments sur le site est considéré comme une unité en raison du fait qu'ils dépendent d'une chaufferie centrale qui les rend interdépendants.

La SQI a fait le choix de classer ce site dans une catégorie d'infrastructure distincte au niveau de son inventaire immobilier. Les bâtiments localisés sur le site sont vacants et non exploités, et les usages des espaces ne sont pas comparables à ceux du parc immobilier sous la responsabilité de la SQI. Une portion du site sera cédée à l'Université McGill pour combler des besoins d'espace de son campus, et ce, après des travaux importants visant l'autonomisation des bâtiments.

Outre ces bâtiments cédés, des incertitudes demeurent quant à la vocation future des autres bâtiments situés dans le secteur patrimonial du Mont-Royal. À cet effet, différents scénarios sont en cours d'analyse pour la mise aux normes et la requalification des bâtiments de l'ancien hôpital Royal Victoria.

Site de l'ancien Institut des Sourdes-Muettes

En 2023, le gouvernement du Québec a également confié à la SQI le mandat de requalifier l'immeuble situé au 3700, rue Berri à Montréal, anciennement connu comme l'Institut des Sourdes-Muettes. Des études sur le potentiel de reconversion de l'ancien Institut ont été réalisées pour déterminer les opportunités du développement du site.

Ce site est un ensemble institutionnel et patrimonial de grande valeur, qui recèle un fort potentiel de requalification au service de la collectivité montréalaise et qui offre un potentiel intéressant de contribution à la relance de la rue Saint-Denis. La Ville de Montréal a affirmé sa volonté de maintenir une vocation publique, sociale et institutionnelle du site, et a exprimé clairement son intérêt à ce qu'une partie du site soit dédiée aux fins de logements sociaux abordables.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1, 2]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[3] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Immeubles de bureaux	16	6	26	48	30	22	84,1	303,0	387,1
Centres de transport	11	11	26	48	30	22	9,7	64,4	74,1
Palais de justice	27	10	13	50	42	8	186,0	61,6	247,6
Établissements de détention	32	8	36	76	0	24	–	150,4	150,4
Postes de la Sûreté du Québec	33	7	20	60	39	1	72,8	4,3	77,1
Autres immeubles spécialisés	5	22	37	64	34	2	26,6	7,2	33,8
Total – Immeubles locatifs	**23**	**9**	**24**	**56**	**30**	**14**	**379,2**	**590,9**	**970,1**
Immeubles non locatifs et excédentaires	2	6	0	8	30	62	2,6	7,8	10,4
Immeubles en requalification[4]	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ouvrages de génie civil									
Stationnements et tunnels	21	2	8	31	9	60	2,1	56,0	58,1
Total – Infrastructures	**24**	**9**	**23**	**56**	**29**	**15**	**383,9**	**654,7**	**1 038,6**

1 Données au 20 octobre 2023.
2 L'inventaire exclut les baux emphytéotiques (maintien d'actifs sous la responsabilité du locateur), les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec.
3 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
4 L'inventaire comprend le site de l'ancien hôpital Royal Victoria qui a été transféré à la SQI et pour lequel certaines données ne sont pas encore disponibles et le 3700, rue Berri qui a été reclassé de la catégorie d'immeubles « non locatifs et excédentaires » à « en requalification ».

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le PAGI 2024-2025 versus les objectifs établis au PAGI 2021-2022.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats			Cible
	PAGI de référence	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI cible
Atteindre une proportion d'immeubles locatifs en état satisfaisant (IEG de A, B ou C) de 71 %	62 % (PAGI 2021-2022)	65 %	60 %	56 %	71 % (PAGI 2024-2025)
Réaliser au moins 150,0 M$ de travaux visant la résorption du DMA[1, 2]	0 M$ (PAGI 2021-2022)	58,8 M$	108,2 M$	119,5 M$	150,0 M$ (PAGI 2026-2027)

1 Cet objectif ne tient pas compte de la dégradation naturelle des infrastructures qui s'ajoutera au DMA cumulé d'ici mars 2026.
2 Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

La proportion des immeubles locatifs dans un état satisfaisant (IEG de A, B ou C) a diminué de 4 %, passant de 60 % à 56 % depuis le dépôt du PAGI 2023-2024. Cette diminution s'explique notamment par la dégradation naturelle et de nouveaux constats sur des actifs de la SQI pour lesquels des investissements majeurs sont requis.

Une amélioration notable de l'état du parc immobilier ne pourra pas se concrétiser sans la réalisation de projets majeurs dans des immeubles stratégiques de la SQI comme le palais de justice de Québec, le centre de transport de Pierre-Bertrand, l'établissement de détention de Gatineau et l'immeuble de bureaux Marie-Guyart.

Dans son plan stratégique 2023-2027, la SQI a établi l'objectif de renforcer sa performance en maintien d'actifs immobiliers et vise maintenant l'atteinte d'un taux de 61 % du parc immobilier dans un état satisfaisant d'ici le PAGI 2027-2028.

Enfin, des investissements réels totaux de 153,1 M$ en maintien du parc en 2022-2023, ont permis de résorber 11,3 M$ de DMA, portant ainsi le total des investissements visant la résorption du DMA à 119,5 M$. Selon la projection actuelle, la cible de 150,0 M$ sera atteinte d'ici au dépôt du PAGI 2026-2027, notamment avec la réalisation de travaux de prise en charge du DMA de 57,7 M$ prévus en 2024-2025, dont 19,2 M$ sur l'édifice Gérard-D.-Lévesque.

Investissements en maintien du parc au PQI 2024-2034
(contribution du gouvernement du Québec en millions de dollars et en pourcentage)

	SQI	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	2 047,5	73
Prise en charge du DMA	510,9	18
Remplacement	238,5	9
Total	**2 796,9**	**100**

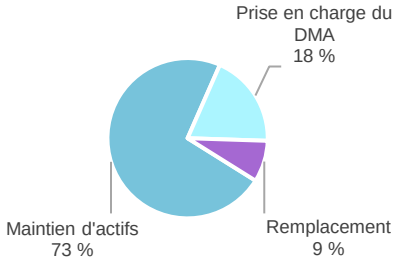

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

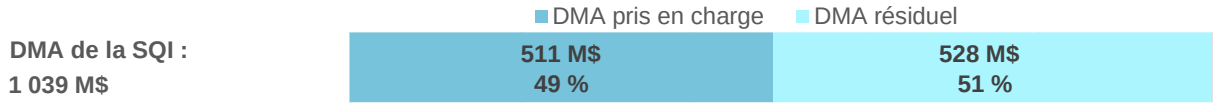

Stratégie d'investissement

Au PQI 2024-2034, les investissements prévus en maintien du parc sur un horizon de dix ans permettront de prendre en charge 510,9 M$ du DMA, soit 49 %.

Afin de prioriser les investissements sur ses immeubles vétustes, la SQI a récemment mis en place un processus d'évaluation de l'impact des besoins de travaux répertoriés sur la santé et la sécurité des occupants et sur le maintien des services. Ces évaluations permettront à la SQI d'améliorer la mitigation de ces risques et de bonifier ses stratégies d'investissement en conséquence en fonction des sommes disponibles.

Les investissements prévus en résorption du DMA se concrétiseront notamment par :

- Des travaux sur les enveloppes extérieures, tels que les murs rideaux et les composantes architecturales sur certains immeubles de bureaux et palais de justice;
- Des travaux de mises aux normes, tels que le remplacement ou l'ajout de systèmes de protection des personnes et des biens et le remplacement de systèmes de refroidissement;
- Des travaux de rénovation sur certains établissements de détention;
- Des travaux de mise à niveau des composantes mécaniques et électriques;
- La reconstruction d'entrepôts d'abrasifs en fin de vie utile dans plusieurs centres de service du MTMD;
- La vente ou la démolition d'immeubles excédentaires ayant du DMA.

Enfin, le vieillissement du parc pourrait occasionner une accélération des besoins d'investissements en maintien d'actifs. Comme le niveau d'investissements réalisés annuellement pour résorber le DMA cumulé est actuellement inférieur au rythme de dégradation naturelle et des nouveaux constats, des projets majeurs qui permettront de réduire considérablement le DMA devront être intégrés progressivement dans les prochains PQI afin d'accélérer la prise en charge du DMA de la SQI.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société québécoise des infrastructures						
2022-2023						
Réel	77,1	51,0	25,0	**153,1**	162,0	**315,1**
Prévu[1]	114,2	32,8	24,0	**171,0**	167,8	**338,8**
Écart	(37,1)	18,2	1,0	**(17,9)**	(5,8)	**(23,7)**
2023-2024						
Probable	102,8	46,2	29,2	**178,2**	107,2	**285,4**
2024-2025						
Prévu	129,3	57,0	69,4	**255,7**	150,1	**405,8**

[1] Prévu au PQI 2022-2032.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements en maintien du parc réalisés en 2022-2023 totalisent 153,1 M$, soit 90 % des sommes prévues. Ce taux représente une amélioration continue et significative confirmant les stratégies mises en place pour assurer le maintien du parc immobilier. À l'exception des secteurs « Établissements de détention » et « Palais de justice », l'utilisation des sommes allouées aux enveloppes de maintien d'actifs a été supérieure aux prévisions projetées pour 2022-2023. Le taux de réalisation entre les investissements réels et prévus en bonification du parc est de 97 %.

Les investissements probables en 2023-2024 sont inférieurs à ceux réalisés en 2022-2023, ce qui s'explique principalement par une acquisition d'immeuble qui a été reportée en raison d'un litige avec le propriétaire vendeur. En revanche, les investissements probables en maintien du parc pour cette même année s'élèvent à 178,2 M$. Notons que la surchauffe du marché, l'inflation et la pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction ajoutent certaines contraintes aux efforts déployés pour répondre en priorité aux besoins d'investissements en maintien du parc.

Les investissements prévus en 2024-2025, totalisant 405,8 M$, permettront la poursuite des projets en cours ainsi que la réalisation de projets reportés ou de nouveaux projets visant :

- La prise en charge du DMA et le maintien d'infrastructures existantes;
- Des réaménagements dans les immeubles de bureaux de la SQI afin d'optimiser les espaces;
- Les travaux de réaménagement aux palais de justice de Roberval et de Saint-Hyacinthe.

Maintien du parc

Les investissements prévus en maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme du parc immobilier de la SQI :

- La majorité des investissements en maintien d'actifs concernent essentiellement des travaux relatifs à la mise aux normes, à la structure et à l'enveloppe du bâtiment, à la circulation verticale motorisée, à l'intégrité des systèmes mécaniques et électriques des immeubles ainsi qu'à la rénovation fonctionnelle des espaces de travail;
- Les investissements sur les infrastructures en mauvais état et ayant un risque de défaillance élevé, sont ciblés lors de la planification des travaux, car ils permettent de résorber le DMA cumulé;
- Les investissements en remplacement visent principalement des entrepôts d'abrasifs, des centres de transport ainsi que des bâtiments modulaires pour les établissements de détention et certains palais de justice.

La majorité des investissements réalisés en maintien du parc en 2022-2023 (153,1 M$) et ceux probables pour 2023-2024 (178,2 M$) concernent des projets spécifiques et des projets de réfection ou de mise aux normes obligatoires comprises dans les enveloppes de maintien d'actifs.

Parmi ceux-ci, les projets suivants ont un effet important sur la résorption du DMA :

- Réfection de l'enveloppe extérieure du 1070-1080, rue de la Chevrotière, à Québec dont 7,9 M$ est résorbé à la suite des travaux réalisés;
- Réparation des dalles de stationnement au palais de justice de Montréal, permettant de résorber 18,2 M$;
- Reconstruction du centre de transport de Gaspé (TB 497) à une nouvelle adresse permettant ainsi de résorber 2,7 M$;
- Reconstruction du garage au Lac-Ministuk permettant de résorber 1,9 M$;
- Mise aux normes d'ascenseur à l'édifice Guy-Frégault permettant de résorber 1,2 M$;
- Réhabilitation de l'enveloppe coin sud-ouest de la tour nord du palais de justice de Montréal permettant de résorber 1,3 M$;
- Réfection des toitures de l'établissement de détention de Saint-Jérôme pour lequel un DMA de 1,6 M$ est associé à la réalisation du projet.

Les investissements prévus en maintien du parc pour 2024-2025, totalisant 255,7 M$, permettront d'amorcer et de terminer la réalisation de plusieurs projets, dont les suivants :

- Réfection de l'édifice Gérard-D.-Lévesque à Québec (TB 259);
- Réaménagement dans les palais de justice pour les tribunaux spécialisés;
- Démolition de l'ancien établissement de détention pour femmes de Montréal (Maison Tanguay) pour lequel 22,4 M$ de DMA est identifié;
- Remplacement de bâtiments modulaires temporaires dans les établissements de détention de Trois-Rivières, de Sherbrooke et de Québec.

Bonification du parc

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2022-2023 (162,0 M$) et ceux probables pour 2023-2024 (107,2 M$) ont permis d'appuyer la Vision immobilière du gouvernement du Québec, dont l'un des objectifs était d'accroître la portion du parc immobilier en propriété par rapport à celui en location, et de réaménager des espaces dans le cadre du programme de transformation des milieux de travail :

- Acquisition des édifices de bureau Hector-Fabre et Marie-Fitzbach à Québec et d'un autre à Saint-Hyacinthe;
- Regroupement des effectifs du TAT au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, à Montréal.

Les investissements prévus de 150,1 M$ pour 2024-2025 permettront, d'une part, de saisir les possibilités d'acquérir des immeubles pour accroître la portion du parc en propriété et, d'autre part, d'amorcer et de terminer la réalisation des principaux projets suivants :

- Plusieurs projets du programme de transformation des milieux de travail, notamment le réaménagement des édifices Hector-Fabre et Marie-Fitzbach, à Québec;
- Réaménagement du palais de justice de Saint-Hyacinthe (TB 125);
- Aménagement de salles de visiocomparution et de visioparloir dans les établissements de détention et les palais de justice;
- Plusieurs projets du programme d'installation de bornes de recharge électrique pour véhicules.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Varia-tion	PAGI		Varia-tion	PAGI 2023-2024	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp-tion	PAGI 2024-2025
	2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025						
Immeubles											
Immeubles de bureaux	38	30	(8)	16	22	6	200,7	24,0	163,2	(0,8)	387,1
Centres de transport	32	30	(2)	15	22	7	60,6	5,0	13,2	(4,7)	74,1
Palais de justice	38	42	4	5	8	3	116,2	13,9	117,7	(0,2)	247,6
Établissements de détention	0	0	0	24	24	0	133,6	6,5	10,3	–	150,4
Postes de la Sûreté du Québec	40	39	(1)	0	1	1	68,0	5,5	4,0	(0,4)	77,1
Autres immeubles spécialisés	19	34	15	1	2	1	18,2	14,6	1,2	(0,2)	33,8
Total – Immeubles locatifs	**29**	**30**	**1**	**11**	**14**	**3**	**597,3**	**69,5**	**309,6**	**(6,3)**	**970,1**
Immeubles non locatifs et excédentaires	82	30	(52)	16	62	46	14,2	0,3	0,9	(5,0)	10,4
Immeubles en requalification	nd	nd	s. o.	nd	nd	s. o.	nd	s. o.	s. o.	s. o.	nd
Ouvrages de génie civil											
Stationnements et tunnels	8	9	1	58	60	2	53,5	4,7	(0,1)	–	58,1
Total – Infrastructures	**30**	**29**	**(1)**	**11**	**15**	**4**	**665,0**	**74,5**	**310,4**	**(11,3)**	**1 038,6**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Évolution de l'état et du DMA

La proportion des infrastructures en mauvais état (IEG de D) a diminué de 30 % à 29 % alors que celle en très mauvais état (IEG de E) a augmenté de 11 % à 15 %. Une augmentation globale du DMA de 373,6 M$ est constatée, passant de 665,0 M$ à 1 038,6 M$, et s'explique par :

- La dégradation naturelle du parc immobilier de 74,5 M$;
- Les nouveaux constats de 310,4 M$ sont principalement attribuables à l'ampleur des besoins de travaux précisée lors de la réalisation du projet de réfection de l'édifice Gérard-D.-Lévesque à Québec et de la planification des travaux à réaliser au palais de justice de Montréal;
- La résorption du DMA répertorié sur certains immeubles à la suite des travaux réalisés (11,3 M$).

Les investissements réalisés en 2022-2023 (51,0 M$) et probables en 2023-2024 (46,2 M$) pour la prise en charge du DMA permettront de constater une résorption du DMA lorsque les travaux seront terminés (mise en service de l'infrastructure).

Immeubles de bureaux

- La proportion des immeubles de bureaux en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée relativement stable. Néanmoins, la réalisation du projet de réfection de l'édifice Gérard-D.-Lévesque à Québec a permis de constater une hausse de 142,0 M$ du DMA, principalement en raison de son caractère patrimonial :
  - Le DMA de 142,0 M$ sera entièrement résorbé lorsque le projet sera terminé;
  - D'importants projets de maintien d'actifs sont également prévus à Québec pour les immeubles situés au 1141, route de l'Église, au 1075, chemin Sainte-Foy et à Montréal au 360, rue McGill. À terme, ces projets permettront de résorber environ 51,2 M$ du DMA des immeubles en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E).

Centres de transport

- La proportion des centres de transport en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté de 47 % à 52 %. La hausse du DMA de 13,5 M$ (de 60,6 M$ à 74,1 M$), par rapport au PAGI 2023-2024, est principalement attribuable à la dégradation naturelle et aux nouveaux constats répertoriés lors des récentes inspections.
  - Le DMA cumulé de 74,1 M$ des immeubles en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est principalement attribuable au vieillissement de plusieurs entrepôts pour abrasifs et centres de transport. De multiples projets sont prévus au plan d'investissement de la SQI pour prendre en charge une portion de ce DMA.

Palais de justice

- La proportion des palais de justice en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté de 43 % à 50 %. La hausse du DMA de 131,4 M$ (de 116,2 M$ à 247,6 M$), par rapport au PAGI 2023-2024, est principalement attribuable aux nouveaux constats (augmentation du DMA de 99,7 M$) pour le palais de justice de Montréal.
  - La prise en charge de ce DMA se fera de manière progressive en fonction des disponibilités budgétaires.

Établissements de détention

- La proportion des établissements de détention en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée stable. Toutefois, le DMA a augmenté de 16,8 M$, passant de 133,6 M$ à 150,4 M$, en raison de la dégradation naturelle et des nouveaux constats répertoriés lors des récentes inspections.
  - Les trois établissements de détention de Gatineau, Montréal et Québec totalisent à eux seuls presque 100 % du DMA de 150,4 M$ de l'ensemble des établissements de détention. La réalisation d'un projet majeur pour l'établissement de détention de Gatineau est en avant-projet et sa réalisation permettra de résorber 41,1 M$ du DMA.

Postes de la Sûreté du Québec

- La proportion des postes de la Sûreté du Québec en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est restée stable. Toutefois, la faible proportion de 1 % des immeubles en très mauvais état apparue dans le PAGI 2024-2025 s'explique par les nouveaux constats répertoriés lors des récentes inspections.

Autres immeubles spécialisés

- La proportion des autres immeubles spécialisés en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté de 20 % à 36 %. La hausse du DMA de 15,6 M$, passant de 18,2 M$ à 33,8 M$, est principalement attribuée à la dégradation naturelle des immeubles.

Immeubles non locatifs et excédentaires

- La proportion des immeubles excédentaires en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) a diminué de 98 % à 92 %, en raison notamment du reclassement de l'immeuble sis au 3700, rue Berri, dans la catégorie des immeubles en requalification. En dépit de leur niveau de vétusté, ces immeubles ne sont plus en exploitation et, par conséquent, ne présentent donc aucun risque pour la santé et la sécurité des personnes.

Stationnements et tunnels

- La proportion des stationnements et des tunnels en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté de 3 %. Ainsi, le DMA de ces infrastructures a augmenté de 4,6 M$, passant de 53,5 M$ à 58,1 M$, principalement en raison de leur dégradation naturelle.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Le processus d'inspection des immeubles est assuré en continu par les responsables des immeubles. Les techniciens en exploitation d'immeubles visitent tous les édifices sous leur responsabilité selon des fréquences établies en fonction de l'importance et de la complexité des systèmes de chacun. Les ingénieurs en exploitation ont la responsabilité de superviser et approuver les rapports d'inspection visant l'état des immeubles.

Bien que l'inspection des composantes des infrastructures s'effectue en continu, l'équipe de la direction immobilière doit produire un rapport intitulé « Évaluation de l'état de l'immeuble » pour chaque immeuble et ouvrage de génie civil sous sa responsabilité, et ce, selon un calendrier établi. Environ 30 % des infrastructures sont ainsi évaluées annuellement. Le calendrier d'évaluation est basé sur les risques liés à l'usage de l'infrastructure et à son état. Toutes les infrastructures font l'objet d'une telle évaluation au minimum une fois tous les cinq ans.

La SQI a, au cours de la dernière année, mis en place un nouvel outil de gestion des actifs dont la mise en œuvre se fait de manière progressive. Cet outil permettra d'améliorer la gestion des données et la qualité des informations qui soutiennent l'évaluation de l'état du parc immobilier, notamment en uniformisant les méthodes d'évaluation des besoins en maintien d'actifs répertoriés lors des inspections, incluant l'estimation du coût des interventions pour y répondre. De plus, la SQI s'assurera que les valeurs de remplacement soient ajustées selon les mêmes paramètres de coût et au même rythme que les immeubles inspectés avec cet outil afin d'assurer la cohérence des IVP qui soutiennent l'évaluation de l'état des infrastructures.

En 2023-2024, 57 immeubles représentant près de 22 % de la valeur de remplacement du parc ont fait l'objet d'inspection avec le nouvel outil. Il est prévu que l'ensemble de l'inventaire immobilier soit complété et intégré au PAGI 2026-2027.

Évaluation de l'état des infrastructures

Afin d'établir l'état des infrastructures, la SQI utilise des paramètres quantitatifs. La méthode quantitative utilisée pour mesurer cet état est le calcul de l'IVP. Exprimé en pourcentage, l'IVP qualifie l'état de santé de l'infrastructure en comparaison avec sa valeur de remplacement. Il est calculé de la façon suivante :

IVP = (Somme des coûts des travaux de maintien d'actifs à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans / Valeur de remplacement) x 100 %

La SQI a défini les seuils acceptables pour l'IVP sur la base de son expérience quant à la satisfaction des clients, du financement adéquat des travaux et des ressources requises pour le maintien des infrastructures. Ces seuils servent de référence pour définir de manière qualitative les niveaux de l'IEG, qui varient de très bon (IEG de A) à très mauvais (IEG de E).

Évaluation du DMA des infrastructures

Le maintien d'actifs régulier vise les travaux à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans afin de préserver l'état des composantes de l'immeuble.

Lorsqu'une infrastructure à un IVP supérieur à 15 %, elle est considérée comme en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

VISION

Être le catalyseur d'une culture et d'une jeunesse audacieuses et sources de fierté pour le Québec.

ORIENTATION

Le MCC contribue à la vitalité, à la transmission, à l'accessibilité et au rayonnement de la culture québécoise, encourage l'innovation dans le secteur des communications, protège et valorise le patrimoine et participe au déploiement du plein potentiel de la jeunesse québécoise.

À l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, le MCC vise à favoriser l'accès à la culture et sa diffusion à l'aide d'infrastructures de qualité.

RESPONSABILITÉS

Des sommes importantes sont allouées annuellement aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications. Ces sommes servent au maintien de leurs actifs, à la prise en charge de leur DMA, au remplacement de leurs infrastructures et à la bonification de leur parc. Le MCC s'assure que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues. Il veille également à ce que l'information concernant les infrastructures ainsi que la documentation requise quant à leur état soient disponibles et pertinentes. Ces informations permettent d'établir un portrait global objectif, complet et fiable de l'état du parc d'infrastructures sous sa responsabilité.

Le MCC réalise ainsi une gestion adéquate des infrastructures en appliquant les plus hauts standards de qualité et en faisant respecter les lois constitutives de tous les organismes et les sociétés d'État de son portefeuille.

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RESPONSABILITÉS

Les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications établissent une planification détaillée de leurs besoins pour le maintien de leurs actifs, la prise en charge du DMA, le remplacement de leurs infrastructures ainsi que la bonification de leur parc. Les travaux réalisés, les suivis réguliers et la reddition de comptes demeurent sous leur responsabilité de même que la réalisation des évaluations de l'état général de leurs infrastructures. Il revient en effet aux organismes et aux sociétés d'État d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures afin de réaliser une gestion optimale de celles-ci et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes et des sociétés d'État sous la responsabilité du ministre se compose d'un total de 50 immeubles, dont 36 sont protégés en vertu de la LPC, soit 31 appartenant à la SODEC (26 immeubles et cinq lieux d'interprétation), un lieu de diffusion, une bibliothèque et trois musées. De plus, il comprend 8 immeubles présentant un intérêt patrimonial, sans être toutefois protégés en vertu de cette loi.

Le parc d'infrastructures englobe également des équipements spécialisés essentiels à l'accomplissement de la mission des différents organismes et sociétés d'État.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen[2] (ans)	Quantité			Dimension (m^2)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Immeubles							
Musées	72	9	9	0	87 981	87 981	0
Lieux de diffusion	48	5	5	0	143 945	143 945	0
Bibliothèques	68	3	3	0	74 836	74 836	0
Télédiffusion	127	2	2	0	14 552	14 552	0
Immeubles patrimoniaux[3]	244	31	31	0	26 738	26 738	0
Total – Immeubles		**50**	**50**	**0**	**348 052**	**348 052**	**0**
Équipements spécialisés							
Musées	16	35	35	0	s. o.	s. o.	s. o.
Lieux de diffusion	20	127	131	4	s. o.	s. o.	s. o.
Bibliothèques	20	18	18	0	s. o.	s. o.	s. o.
Télédiffusion	13	269	262	(7)	s. o.	s. o.	s. o.
Lieux d'enseignement	33	105	105	0	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements spécialisés		**554**	**551**	**(3)**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**

1 Données du 31 décembre 2023.
2 L'âge moyen représente l'âge « apparent » d'une infrastructure. Celui-ci correspond à l'âge estimé d'une infrastructure, compte tenu notamment de la date de construction et des travaux réalisés depuis.
3 Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC, soit 26 immeubles (logements, commerces et parcs) et cinq lieux d'interprétation.

Variation à l'inventaire

Une légère diminution de trois équipements spécialisés est constatée. Cette diminution est liée à une mise à jour de l'inventaire des équipements spécialisés de la Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM) et de Télé-Québec en 2023.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Musées	14	36	32	82	3	15	–	54,6	54,6
Lieux de diffusion	0	0	0	0	60	40	68,3	93,6	161,9
Bibliothèques	72	0	24	96	0	4	–	6,4	6,4
Télédiffusion	0	93	0	93	0	7	–	1,2	1,2
Immeubles patrimoniaux[3]	6	14	52	72	22	6	7,3	4,0	11,3
Total – Immeubles	**15**	**19**	**17**	**51**	**27**	**22**	**75,6**	**159,8**	**235,4**
Équipements spécialisés									
Musées	32	11	4	47	40	13	0,6	0,4	1,0
Lieux de diffusion	4	17	12	33	33	34	7,3	7,4	14,7
Bibliothèques	32	60	8	100	0	0	–	–	–
Télédiffusion	20	8	6	34	54	12	12,5	8,1	20,6
Lieux d'enseignement	80	0	2	82	7	11	–	–	–
Total – Équipements spécialisés	**18**	**13**	**8**	**39**	**43**	**18**	**20,4**	**15,9**	**36,3**
Total – Infrastructures	**15**	**18**	**17**	**50**	**28**	**22**	**96,0**	**175,7**	**271,7**

1 Données du 31 décembre 2023.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
3 Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC, soit 26 immeubles (logements, commerces et parcs) et cinq lieux d'interprétation.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le présent PAGI 2024-2025.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats				Cible
	PAGI de référence	PAGI 2021-2022	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI cible
Atteindre une proportion de 65 % des immeubles des organismes et des sociétés d'État dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de ABC)	57 % PAGI 2020-2021	54 %	53 %	46 %	51 %	65 % PAGI 2025-2026
Réaliser au moins 16,6 M$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles[1]	0 M$ PAGI 2020-2021	13,1 M$	41,7 M$	70,6 M$	88,9 M$	16,6 M$ PAGI 2025-2026

[1] Les résultats présentés pour chaque année correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

Une diminution de la proportion des immeubles des organismes et des sociétés d'État dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) est observée depuis le dépôt du PAGI 2020-2021. Cette diminution est principalement attribuable à la dégradation naturelle observée sur certains immeubles qui est supérieure au rythme de réalisation des travaux en maintien du parc.

Cependant, les travaux de réfection du Pavillon central du MNBAQ constatés au dernier bilan de santé on fait passer son IEG de mauvais (IEG de D) à bon (IEG de B), contribuant ainsi à l'amélioration de l'état global des immeubles par rapport au PAGI 2023-2024. Néanmoins, l'objectif établit au PAGI 2020-2021, qui est d'atteindre une proportion de 65 % des immeubles des organismes et des sociétés d'État dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) d'ici au dépôt du PAGI 2025-2026, n'apparaît pas atteignable compte tenu des prévisions de travaux de maintien du parc au cours de la prochaine année.

Par ailleurs, une augmentation graduelle de la réalisation de travaux visant la résorption du DMA est observée depuis le dépôt du PAGI 2020-2021. De ce fait, le deuxième objectif fixé, qui est de réaliser au moins 16,6 M$ de travaux visant la résorption du DMA d'ici au dépôt du PAGI 2025-2026, est déjà atteint.

Investissements en maintien du parc au PQI 2024-2034
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	MCC	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	168,1	38
Prise en charge du DMA	270,6	62
Total	**438,7**	100

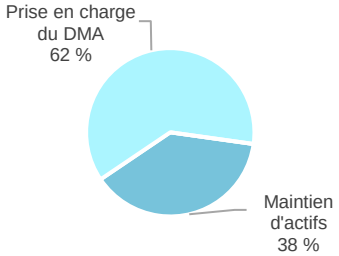

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

Stratégie d'investissement

Afin de s'assurer que les infrastructures des organismes et des sociétés d'État sont en bon état et conformes aux normes ainsi que dans l'optique de maintenir des conditions adéquates de présentation et de conservation des biens et des œuvres d'art, la stratégie globale d'investissement en infrastructures du MCC s'articule principalement autour de deux axes d'intervention, soit :

- Maintien d'actifs : effectuer en continu les interventions de maintien d'actifs qui permettent de prévenir la détérioration des immeubles et des équipements des organismes et des sociétés d'État de manière à éviter de devoir effectuer des réfections majeures;
- Prise en charge du DMA : prioriser les interventions sur les immeubles des lieux de diffusion pour lesquels un DMA plus important a été constaté, tout en répondant aux besoins des autres immeubles ayant un DMA.

Les investissements prévus en maintien du parc de 438,7 M$ au PQI 2024-2034 permettent d'anticiper une prise en charge de 270,6 M$, soit près de 100 % du DMA répertorié.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Organismes et sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications						
2022-2023						
Réel	7,7	14,2	–	**21,9**	39,2	**61,1**
Prévu[1]	23,0	14,4	–	**37,4**	161,1	**198,5**
Écart	(15,3)	(0,2)	–	**(15,5)**	(121,9)	**(137,4)**
2023-2024						
Probable	8,8	18,2	–	**27,0**	44,2	**71,2**
2024-2025						
Prévu	20,9	25,0	–	**45,9**	47,6	**93,5**

[1] Prévu au PQI 2022-2032.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Un écart total de 137,4 M$ est observé entre les investissements prévus (198,5 M$) et réels (61,1 M$) de l'année 2022-2023. Cet écart est principalement attribuable à une planification de réalisation trop ambitieuse pour les projets des Espaces bleus dont les investissements réalisés ont été inférieurs à ceux initialement prévus. De plus, le retard pris dans les études liées au réaménagement du MACM contribue également à l'écart de réalisation.

La sous-réalisation des travaux de maintien du parc de 15,5 M$ s'explique principalement par la surchauffe du marché de la construction qui a mené à des retards dans l'approvisionnement de matériaux et à un manque de main-d'œuvre. Ces éléments ont eu pour effet de ralentir plusieurs chantiers comme ceux visant la résorption du DMA de la SPDAM et la réfection de la chapelle du Séminaire de Québec.

Maintien du parc

Les investissements en maintien du parc permettent de réaliser :

- des travaux portant sur la structure et l'enveloppe des immeubles;
- des travaux portant sur les systèmes électromécaniques (électricité, chauffage, climatisation et systèmes d'alarme incendie);
- le maintien et le remplacement d'équipements spécialisés (systèmes d'éclairage, systèmes audiovisuels, systèmes de rayonnage et d'étagères mobiles).

Plus précisément, les investissements en maintien du parc réalisés en 2022-2023, et probables en 2023-2024, totalisant respectivement 21,9 M$ et 27,0 M$, ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- la poursuite de la réfection de la maçonnerie sur le pavillon Gérard-Morisset du MNBAQ : l'infrastructure a été remise en bon état (IEG de B) en 2022-2023;
- les travaux sur les bâtiments de la Place des Arts de Montréal réduisant le DMA identifié;
- des travaux de réfection sur divers immeubles patrimoniaux de la SODEC;
- des travaux sur les équipements de transmission de Télé-Québec et début d'une réfection majeure de l'immeuble de Sept-Îles;
- des travaux de RDMA relatifs à la réfection de la chapelle du Séminaire de Québec.

Les investissements de 45,9 M$ prévus en 2024-2025 pour le maintien du parc permettront de réaliser des travaux sur divers immeubles ayant du DMA (IEG de D ou E), notamment :

- la poursuite de la réfection de l'immeuble de Télé-Québec de Sept-Îles;
- le remplacement des parements extérieurs de l'édifice des Théâtres de la SPDAM;
- la réfection des stationnements de la SPDAM;
- la modernisation de l'élévateur vertical de l'édifice des Théâtres de la SPDAM;
- le remplacement du système de traitement de l'air de l'édifice des Théâtres de la SPDAM;
- le remplacement du système de traitement de l'air du Grand Théâtre de Québec;
- la réfection des fenêtres et vitraux de la bibliothèque Saint-Sulpice (Maison de la chanson et de la musique du Québec).

Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc permettent de réaliser les types de travaux suivants :

- Amélioration fonctionnelle ou agrandissement des infrastructures existantes;
- Acquisition et construction de nouvelles infrastructures.

Plus précisément, les investissements réalisés en 2022-2023, et probables en 2023-2024, totalisent respectivement 39,2 M$ et 44,2 M$. Ceux-ci ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- Musée national des beaux-arts du Québec, Espace Riopelle – Québec – Agrandissement (TB 886);
- Espace bleu de la Capitale-Nationale (pavillon Camille-Roy du Séminaire de Québec) – Québec – Réaménagement (TB 841);
- Espace bleu de la Gaspésie – Percé – Réfection, agrandissement et réaménagement (TB 842);
- Espace bleu de l'Abitibi-Témiscamingue – Amos – Réfection, agrandissement et réaménagement (TB 843);
- Complexe de la Place des Arts – Montréal – Construction d'un accès universel le reliant à la station de métro.

Les investissements de 47,6 M$ prévus en 2024-2025 pour la bonification du parc permettront notamment de poursuivre le projet de l'Espace Riopelle au MNBAQ ainsi que le projet de réaménagement du pavillon Camille-Roy du Séminaire de Québec.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2023-2024	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2024-2025
	2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025						
Immeubles											
Musées	13	3	(10)	18	15	(3)	62,1	12,4	(14,8)	(5,1)	54,6
Lieux de diffusion	32	60	28	68	40	(28)	167,1	38,4	(30,6)	(13,0)	161,9
Bibliothèques	0	0	0	3	4	1	3,2	3,3	–	(0,1)	6,4
Télédiffusion	5	0	(5)	0	7	7	0,1	–	1,1	–	1,2
Immeubles patrimoniaux	22	22	0	6	6	0	7,3	2,9	2,1	(1,0)	11,3
Total – Immeubles	**19**	**27**	**8**	**35**	**22**	**(13)**	**239,8**	**57,0**	**(42,2)**	**(19,2)**	**235,4**
Équipements spécialisés											
Musées	40	40	0	13	13	0	1,0	–	–	–	1,0
Lieux de diffusion	30	33	3	6	34	28	5,9	–	8,8	–	14,7
Bibliothèques	0	0	0	0	0	0	–	–	–	–	–
Télédiffusion	54	54	0	10	12	2	15,0	–	5,6	–	20,6
Lieux d'enseignement	7	7	0	11	11	0	–	–	–	–	–
Total – Équipements spécialisés	**41**	**43**	**2**	**8**	**18**	**10**	**21,9**	**0,0**	**14,4**	**–**	**36,3**
Total – Infrastructures	**21**	**28**	**7**	**33**	**22**	**(11)**	**261,7**	**57,0**	**(27,8)**	**(19,2)**	**271,7**

1 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

La diminution des immeubles en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) résulte principalement de la mise à jour des bilans de santé des immeubles du MNBAQ et du Musée de la Civilisation effectuée à la suite de la réalisation de travaux récents. Ceux-ci ont permis de constater que des immeubles qui étaient en mauvais état (IEG de D) sont maintenant en bon état ou en état satisfaisant (IEG de B et C).

Par ailleurs, l'augmentation de la proportion des équipements spécialisés des lieux de diffusion ayant un mauvais ou très mauvais état (IEG de D ou E) résulte principalement de la mise à jour des bilans de santé des immeubles qui a révélé que des équipements ont dépassé leur durée de vie utile.

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA de 10,0 M$, passant de 261,7 M$ à 271,7 M$, résulte de :

- La dégradation naturelle, évaluée à 57,0 M$, concernant majoritairement les immeubles des lieux de diffusion et des musées. Ce montant inclut les travaux répertoriés en maintien d'actifs qui n'ont pas été réalisés en cours d'année et qui sont dorénavant considérés comme du DMA;
- La diminution du DMA de 14,8 M$ pour les musées et de 30,6 M$ pour les lieux de diffusion (principalement la SPDAM), résultant notamment du report, dans un horizon de plus de 5 ans, de travaux de réfection de distribution d'air et d'eau dans les immeubles de la PDA. Le MNBAQ voit quant à lui passer un de ses immeubles de l'état mauvais (IEG de D) à bon (IEG de B), supprimant de fait le DMA existant;
- Les immeubles patrimoniaux et ceux de Télé-Québec connaissent quant à eux une augmentation totale de DMA de 3,2 M$ à la suite de nouveaux besoins répertoriés lors des inspections récentes;
- L'augmentation de 14,4 M$ du DMA des équipements spécialisés provenant des besoins de remplacement et de réparation d'équipements constatés lors de la mise à jour des bilans de santé de la PDA et de Télé-Québec;
- La résorption de 19,2 M$ du DMA qui s'explique principalement par :
  - La réalisation de différents travaux qui ont permis de résorber 5,1 M$, par la réfection de certains musées (1,4 M$) et par des travaux préparatoires liés au projet de réaménagement du MACM (3,7 M$);
  - Des travaux de réfection réalisés principalement sur différents immeubles de la SPDAM qui ont permis de résorber 9,8 M$;
  - Des travaux de réfection réalisés au Grand Théâtre de Québec qui ont permis de résorber 3,2 M$;
  - Des investissements ciblés dans les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC qui ont permis de résorber 1,0 M$.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Tous les immeubles et les équipements spécialisés ont fait l'objet d'une inspection. De plus, conformément à sa mission, la SODEC poursuit annuellement son plan d'investissements pour protéger et mettre en valeur son parc immobilier.

Dans une perspective d'adoption des bonnes pratiques de gestion des infrastructures et d'arrimage avec les lignes directrices gouvernementales, un calendrier d'inspection en continu sur une période de cinq ans a été établi. Une mise à jour annuelle est également effectuée afin que soient ciblées, notamment, les composantes critiques des immeubles. L'objectif de cette actualisation est de maintenir un portrait à jour de l'état des immeubles et des équipements spécialisés, contribuant ainsi à la prise de décisions éclairées à leur égard.

Méthodologie

La méthode d'évaluation utilisée pour déterminer les indices d'état gouvernemental des infrastructures, à l'exception des immeubles patrimoniaux de la SODEC, est celle basée sur l'IVP[5]. Pour les immeubles de la SODEC, la méthode employée est plutôt une pondération basée sur cinq critères, comme précisée au Cadre de gestion du portefeuille ministériel, en prenant en considération les particularités associées à ces immeubles. Cette méthode permet de tenir compte de la réalité particulière de ces infrastructures patrimoniales.

Les interventions prioritaires dans les bilans de santé sont comptabilisées à titre de DMA pour les immeubles dont l'IVP est supérieur au seuil d'état satisfaisant (15 %). Cette donnée est actualisée annuellement et prend en compte les nouveaux besoins en investissements, les travaux réalisés ainsi que l'indexation des coûts. Considérant que l'inspection pour l'immeuble de Sept-Îles appartenant à Télé-Québec n'a pas été mise à jour au cours des dernières années, une dégradation théorique a été considérée à l'égard de l'évaluation des interventions à réaliser. Cette donnée est, par la suite, indexée annuellement.

Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement.

[5] IVP : somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

ANNEXE 2

Composition du groupe d'organismes

Les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Musée d'Art contemporain de Montréal
Musée de la Civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Société de développement des entreprises culturelles
Société de la Place des Arts de Montréal
Société de télédiffusion du Québec
Société du Grand Théâtre de Québec

ÉDUCATION

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ÉDUCATION

VISION

L'état des infrastructures des organismes scolaires (centres de services scolaires ou commissions scolaires) influence la qualité de la formation offerte et les conditions d'apprentissage des élèves québécois. Il est donc essentiel que ceux-ci disposent d'environnements sains, stimulants et accessibles qui favorisent leur réussite éducative. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle scolaire et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui répondent aux plus hauts standards.

ORIENTATION

Pour accomplir sa mission qui consiste à promouvoir l'éducation, le MEQ s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Faire des écoles et des centres des espaces accueillants en rénovant et en modernisant ses infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MEQ sont les suivantes :

- Allouer des sommes aux organismes scolaires pour le maintien d'actifs, pour la prise en charge du DMA et pour l'ajout, la reconstruction et l'amélioration de leurs infrastructures;
- S'assurer que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues;
- Prioriser les investissements en fonction des enjeux gouvernementaux.

LES ORGANISMES SCOLAIRES

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités des organismes scolaires sont les suivantes :

- Planifier les investissements et réaliser les travaux conformément aux projets autorisés, aux sommes allouées et à la réglementation en vigueur;
- Inspecter leurs infrastructures afin d'avoir un portrait juste de leur condition et des travaux à réaliser pour les maintenir ou les rétablir dans un bon état;
- Gérer les infrastructures dont ils sont propriétaires ou copropriétaires;
- S'assurer que leurs infrastructures soient fonctionnelles et qu'elles demeurent saines, sécuritaires et performantes.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes scolaires se compose de 4 103 bâtiments occupant une superficie de 17,5 millions de mètres carrés.

Ce parc est réparti entre 69 organismes scolaires linguistiques et trois à statut particulier (Centre de services scolaire du Littoral, Commission scolaire crie et Commission scolaire Kativik). Il regroupe des immeubles de différentes catégories, soit les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire; les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes; les immeubles administratifs et à autres usages ainsi que les immeubles excédentaires.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m^2)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Immeubles							
Organismes scolaires linguistiques							
Établissements d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	57	2 314	2 319	5	7 672 217	7 731 508	59 291
Écoles secondaires	53	470	462	(8)	6 988 419	6 836 234	(152 185)
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	54	312	316	4	1 596 572	1 892 124	295 552
Administratifs et autres usages[2]	52	329	336	7	481 656	547 577	65 921
Organismes scolaires à statut particulier	32	577	582	5	312 165	321 302	9 137
Immeubles excédentaires[3]	72	105	88	(17)	184 935	169 175	(15 760)
Total – Immeubles	**52**	**4 107**	**4 103**	**(4)**	**17 235 964**	**17 497 920**	**261 956**

1 Données de février 2024.
2 La catégorie « Administratifs et autres usages » inclut, par exemple, des bureaux administratifs, des résidences, des ateliers, des entrepôts et des garages.
3 La catégorie « Immeubles excédentaires » inclut les bâtiments qui ne sont plus utilisés par les organismes scolaires.

Variation à l'inventaire

De nouvelles informations disponibles dans le système de gestion des infrastructures GIEES ont permis de préciser l'âge des immeubles en fonction de leurs phases de construction, ainsi l'âge moyen des infrastructures des organismes scolaires a été révisé à 52 ans cette année alors qu'il était de 56 ans l'an dernier. À titre d'exemple, pour un immeuble d'une superficie de 10 000 m^2 construit en 1975 et qui a fait l'objet d'un agrandissement d'une superficie de 2 000 m^2 en 2005, l'âge de l'immeuble qui était de 48 ans a été révisé à 43 ans. Cette nouvelle méthode permet de tenir compte de l'âge de l'ensemble des phases de construction ce qui n'était le cas par le passé.

De plus, par rapport à la période précédente, l'inventaire total a diminué de quatre immeubles, pour un nouveau total de 4 103. Cette variation s'explique par :

- L'ajout d'immeubles, la vente, la démolition ou des changements de vocation (catégorie) de bâtiments effectués par les organismes scolaires ou par le MEQ lorsque la clientèle scolaire prédominante a changé d'une année à l'autre.

De façon plus précise, par catégories d'infrastructures, les variations s'expliquent principalement comme suit :

- Écoles préscolaires et primaires :
  - Ajout de quatorze établissements dont certains sont situés à Shefford, à Québec, à La Sarre, et à Granby;
  - Vente ou cession de cinq établissements;
  - Démolition d'une école à Montréal;
  - Changement de l'utilisation principale d'écoles autres que préscolaires et primaires résultant au retrait de trois immeubles supplémentaires;
- Écoles secondaires :
  - Ajout de six établissements, dont certains sont situés à Montréal (école pour clientèle HDAA), à Saint-Jérôme, à Terrebonne et à Mirabel;
  - Changement de l'utilisation principale d'écoles secondaires résultant du retrait de quatorze immeubles;
- Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes :
  - Vente d'un établissement à Montréal;
  - Démolition d'un établissement à Longueuil à la suite d'un sinistre;
  - Changement de l'utilisation principale d'établissements autres que des centres de formation résultant à l'ajout de six immeubles supplémentaires;
- Administratifs et autres usages :
  - Ajout de quatre immeubles, dont certains sont situés à Longueuil et à Mont-Tremblant;
  - Vente d'un immeuble à Sainte-Marie;
  - Démolition de douze immeubles, dont un à la suite d'un sinistre;
  - Changement de l'utilisation principale d'immeubles administratifs et autres résultant de l'ajout de seize immeubles;
- Organismes scolaires à statut particulier :
  - Ajout de onze immeubles dont certains sont situés à Kuujjuaq et à Salluit;
  - Démolition de six immeubles, dont un à la suite d'un sinistre;

- Immeubles excédentaires :
  - Vente de cinq immeubles;
  - Démolition de quatre immeubles;
  - Huit immeubles qui étaient classés excédentaires sont maintenant utilisés pour des activités d’enseignement au primaire et pour d’autres usages.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES ORGANISMES SCOLAIRES

RÉVISION DE L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Depuis 2020, le MEQ a progressivement mis en place un nouveau système de gestion de l'information qui permet de répertorier de façon uniforme et complète les composantes des immeubles scolaires et les travaux à réaliser sur ceux-ci, ainsi que de soutenir la planification des projets en maintien du parc.

En parallèle, une nouvelle méthodologie d'inspection uniformisée a été élaborée en partenariat avec une firme externe afin de standardiser les travaux à effectuer sur les infrastructures scolaires. Celle-ci a été appliquée par les organismes scolaires (OS) lors d'une vaste opération d'inspection des immeubles effectuée au sein du réseau scolaire en 2021 et en 2022.

L'analyse des données saisies par les OS dans le système quant aux composantes des immeubles scolaires et aux travaux de maintien du parc à réaliser, combinée à la révision des coûts unitaires standardisés pour chacune des composantes, ont permis de préciser l'évaluation de l'indice de vétusté physique des infrastructures scolaires :

- La valeur de remplacement (VR) est plus élevée de 34 %, car elle est maintenant établie par la somme du coût des composantes de chaque immeuble. Comparativement à la méthode d'évaluation antérieure, qui était basée sur un coût unique au mètre carré par immeuble, la nouvelle méthode est plus précise, car elle permet de considérer les particularités de chacun des immeubles[6].
- La somme des travaux en maintien d'actifs à réaliser d'ici cinq ans (TMA 0-5 ans) est plus élevée de 23 % en fonction des nouvelles conditions du marché et des nouveaux travaux répertoriés par les OS.

Ces résultats permettent une mise à jour de l'état des écoles, selon l'IVP, qui correspond aux coûts des travaux en TMA 0-5 ans, divisés par la VR. Ainsi, 44 % des infrastructures scolaires ont un IEG de A, B ou C et le DMA est de 8,5 G$. Tout bâtiment avec un IVP supérieur à 15 % a un IEG de D ou E, mais cet indice ne signifie pas que les bâtiments ne sont pas sécuritaires ou qu'ils sont dangereux pour la santé. Il permet essentiellement d'orienter le niveau d'investissements en maintien du parc nécessaire au PQI.

6 Par exemple, pour une école primaire de 3 500 m^2, dont les coûts des travaux à réaliser d'ici cinq ans étaient de 3 350 000 $, la valeur de remplacement, calculée selon la méthode antérieure, serait de 17 500 000 $ et l'IEG de D (3 350 000 $ / 17 500 000 $ = 19,1 %). Pour cette même école, la valeur de remplacement calculée selon la nouvelle méthode, maintenant établie par la somme du coût de remplacement de chacune des composantes de l'école, s'établit à 23 450 000 $. Ainsi, son IEG est maintenant de C (3 350 000 $ / 23 450 000 $ = 14,3 %).

RÉVISION DE L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES (SUITE)

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures des organismes scolaires

	Indice d'état gouvernemental[1] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)			
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D (M$)	IEG de E (M$)	Total (M$)	Total (% VR)[2]
Total – Immeubles au PAGI 2023-2024[3]	11	13	15	39	38	23	2 103,6	5 556,9	7 660,5	9,1
Total – Immeubles au PAGI 2024-2025[4, 5]	12	15	17	44	38	18	2 870,4	5 594,7	8 465,1	7,4
Écarts	1	2	2	5	-	(5)	766,8	37,8	804,6	(1,7)

1 Les pourcentages de chaque IEG représentent la VR des infrastructures incluses dans cet IEG sur la valeur de remplacement totale.
2 Au PAGI 2023-2024 le DMA correspondait à une proportion de 9,1 % de la VR des immeubles scolaires alors que cette proportion diminue à 7,4 % de la VR évaluée selon la nouvelle méthode au PAGI 2024-2025.
3 Données du 1er février 2023 présentées au PAGI 2023-2024 du MEQ.
4 Données du 1er février 2024 présentées au PAGI 2024-2025 du MEQ.
5 Les résultats par catégorie d'établissement (primaires, secondaires, autres) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

De plus, au PAGI 2024-2025, un IEG des immeubles a été établi séparément pour les bâtiments et les ouvrages de génie civil aménagés sur un même terrain. Cette nouvelle évaluation permet d'établir une stratégie d'intervention distincte afin de prioriser les travaux sur des composantes pouvant être liées à la santé et la sécurité des personnes de même qu'à l'intégrité des bâtiments.

- À cet effet, 950 M$ supplémentaires sont prévus au PQI 2024-2034. Une mesure dédiée sera mise en place dès le printemps 2024 pour la réalisation des travaux prioritaires sur des composantes pouvant être liées à la santé et la sécurité des personnes de même qu'à l'intégrité des bâtiments;
- Un suivi spécifique annuel de ces travaux sera effectué. L'évolution des besoins et des investissements requis seront mises en corrélation avec les travaux réalisés et les sommes investies afin d'évaluer les impacts sur l'évolution de l'état des infrastructures et d'optimiser les stratégies d'investissement.

Tous les bâtiments en service dans le réseau scolaire sont sécuritaires, peu importe leur indice d'état :

- Lorsqu'une situation comportant un risque pour la santé et sécurité survient, les OS agissent immédiatement pour mettre en place des mesures préventives qui peuvent mener à la fermeture partielle ou complète de l'école concernée, le temps de réaliser les interventions requises.

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles[3]									
Organismes scolaires linguistiques									
Établissements d'enseignement									
Écoles préscolaires et primaires	16	16	17	49	34	17	1 206,0	2 581,9	3 787,9
Bâtiments	18	19	16	53	31	16			
Ouvrages de génie civil[4]	22	9	6	37	17	46			
Écoles secondaires	6	13	18	37	46	17	1 341,7	1 803,8	3 145,5
Bâtiments	8	13	19	40	45	15			
Ouvrages de génie civil[4]	15	7	4	26	23	51			
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	15	19	10	44	33	23	241,0	644,7	885,7
Bâtiments	16	19	12	47	31	22			
Ouvrages de génie civil[4]	11	9	8	28	21	51			
Administratifs et autres usages[5]	16	14	14	44	32	24	52,3	255,0	307,3
Bâtiments	18	13	19	50	27	23			
Ouvrages de génie civil[4]	10	11	7	28	12	60			
Organismes scolaires à statut particulier	33	14	19	66	8	26	10,7	90,0	100,7
Bâtiments	32	14	19	65	8	27			
Ouvrages de génie civil[4]	88	1	0	89	4	7			
Immeubles excédentaires[6]	5	0	8	13	24	63	18,7	219,3	238,0
Total – Immeubles	**12**	**15**	**17**	**44**	**38**	**18**	**2 870,4**	**5 594,7**	**8 465,1**
Total – Bâtiments	**14**	**16**	**17**	**47**	**36**	**17**			
Total – Ouvrages de génie[4] civil	**19**	**8**	**6**	**33**	**19**	**48**			

1 Données de février 2024.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
3 Les immeubles incluent les bâtiments et les ouvrages de génie civil.
4 Les ouvrages de génie civil incluent les stationnements, les chaussées des cours d'école et d'autres ouvrages aménagés sur le terrain tels que les trottoirs, les clôtures et barrières, les systèmes d'éclairage, les terrains de sport synthétiques, les conduites d'eau, les trous d'homme et puisards d'égouts et les réservoirs extérieurs de carburant.
5 La catégorie « Administratifs et autres usages » inclut, par exemple, des bureaux administratifs, des résidences, des ateliers, des entrepôts et des garages.
6 La catégorie « Immeubles excédentaires » inclut les bâtiments qui ne sont plus utilisés par les organismes scolaires.

Investissements en maintien du parc au PQI 2024-2034
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Organismes scolaires	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	5 279,9	34
Prise en charge du DMA	7 737,4	49
Remplacement	2 745,5	17
Total	**15 762,8**	**100**

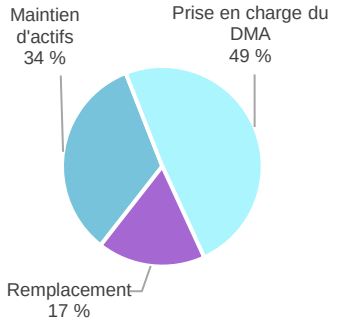

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

Stratégie d'investissement

Les investissements de 7,7 G$ prévus au PQI 2024-2034 pour le secteur de l'Éducation prennent en charge une part importante du DMA actuellement évalué au PAGI, soit 91 %. Rappelons que depuis le PQI 2021-2031, le gouvernement a mis en place une stratégie d'augmentation progressive des investissements qui vise à relever le niveau des investissements en maintien du parc, notamment celui du MEQ, qui devra cibler les travaux ayant une incidence importante sur le DMA :

- Il est prévu de réaliser des investissements de près de 1,8 G$ en maintien du parc en 2024-2025 dans le secteur de l'Éducation, soit une augmentation de 125 % comparativement aux investissements de 0,8 G$ réalisés en 2018-2019.Toutefois, il faudra plusieurs années avant de pouvoir constater l'effet de ces investissements sur l'amélioration de l'état du parc d'infrastructures scolaires.
- De plus, le gouvernement s'est engagé à bonifier cette stratégie en allouant 2,0 G$ au cours des prochaines années, dont 500 M$ octroyés au PQI 2023-2033 ainsi que 500 M$ sur une enveloppe de 950 M$ au PQI 2024-2034 dédiée à la réalisation de travaux prioritaires sur des composantes pouvant être liés à la santé et la sécurité des personnes et à l'intégrité des bâtiments.

Afin de réduire le DMA, le MEQ réalise les actions suivantes :

- Poursuivre le processus devancé d'allocation des budgets de maintien d'actifs aux organismes scolaires;
- Prévoir des budgets d'entretien distincts, alloués dans les enveloppes de fonctionnement des organismes scolaires, qui devront être obligatoirement utilisés à cette fin;
- Poursuivre l'accompagnement des organismes scolaires dans l'élaboration des plans directeurs d'investissements en maintien des actifs d'ici la fin 2025 afin de planifier, à moyen et à long terme, les projets de réfection qui permettront de rétablir les écoles en bon état;
- Améliorer, par le biais du nouveau système d'information de gestion, le suivi des besoins d'investissements dans les écoles incluant l'effet des travaux réalisés sur l'évolution de leur état et de leur DMA, ce qui permettra de cibler les interventions optimales.

De plus, le MEQ poursuivra la réalisation de son plan visant la reconstruction des écoles les plus vétustes (IEG de D ou E), par les actions suivantes :

- Cibler les écoles les plus vétustes et combiner, si possible, leur reconstruction à la création de nouvelles places-élèves pour répondre aux déficits d'espace les plus urgents;
- Considérer les priorités soulevées par les organismes scolaires selon une analyse coût-bénéfice démontrant qu'il est plus avantageux de reconstruire le bâtiment plutôt que de le rénover;
- Poursuivre la planification et la réalisation des projets autorisés au cours des dernières années.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Organismes scolaires						
2022-2023						
Réel	585,5	679,0	303,2	**1 567,7**	1 890,9	**3 458,6**
Prévu[1]	560,6	561,9	420,9	**1 543,4**	1 062,0	**2 605,4**
Écart	24,9	117,1	(117,7)	**24,3**	828,9	**853,2**
2023-2024						
Probable	797,9	777,1	357,1	**1 932,1**	2 009,1	**3 941,2**
2024-2025						
Prévu	354,4	715,4	766,1	**1 835,9**	1 866,9	**3 702,8**

[1] Prévu au PQI 2022-2032.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

L'écart de 853,2 M$ entre les investissements prévus de 2 605,4 M$ et les investissements réels de 3 458,6 M$ en 2022-2023 s'explique principalement par certains projets d'agrandissement et de construction de nouvelles écoles qui se sont réalisés plus rapidement que prévu et par l'augmentation des coûts de la construction.

Maintien du parc

Au cours des cinq dernières années, des investissements importants en infrastructures publiques ont été consacrés au maintien du parc immobilier scolaire. En fait, pour le secteur de l'Éducation, les investissements en maintien du parc ont augmenté de 8,1 G$, passant de 7,7 G$ pour la période 2018-2028 à 15,8 G$ pour 2024-2034. Ces investissements contribuent à assurer le bien-être et la sécurité.

Les investissements réalisés en 2022-2023 et probables en 2023-2024, totalisant respectivement 1 567,7 M$ et 1 932,1 M$, ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux visant principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que de remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- Travaux visant à corriger les problèmes de moisissures et de qualité de l'air dans les écoles;
- Travaux d'adaptation des immeubles pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Rénovation et transformation d'espaces (par exemple : bureaux ou salles polyvalentes convertis en classes);
- Réfection ou reconstruction de bâtiments ayant subi des dommages causés par un sinistre.

Plus particulièrement, ces investissements devraient permettre le remplacement de composantes critiques dans les écoles comme :

- Des superstructures et des enveloppes (par exemple : planchers, murs et toitures);
- Des aménagements intérieurs (par exemple : cloisons, escaliers et finitions intérieures);
- Des services (par exemple : plomberie, chauffage, ventilation et électricité).

De plus, les investissements planifiés permettront la réalisation de plusieurs projets comme :

- Le remplacement des fenêtres à l'école Antoine-Bernard, située à Carleton-sur-Mer en Gaspésie;
- La réfection des systèmes de ventilation à l'école secondaire de Cabano, situé à Témiscouata-sur-le-Lac;
- Le remplacement de la chaussée et des surfaces piétonnières à l'école Sainte-Marie, située à Normandin.

Afin d'accélérer la réalisation des travaux dans les écoles et d'en maximiser le rendement à court terme, la confirmation des budgets d'investissements aux organismes scolaires a été devancée. Ainsi, les organismes scolaires peuvent mettre en œuvre plus rapidement la planification de leurs projets de rénovation, qui sont réalisés en majorité au cours de la période estivale.

Bonification du parc

D'ici 2027-2028, en considérant les répercussions de l'ouverture des classes de maternelle 4 ans, le MEQ prévoit un déficit d'environ 1000 classes dans les écoles primaires. Ces écoles se trouvent, principalement, dans les régions du Centre-du-Québec, de la Capitale-Nationale, de Lanaudière, de la Montérégie et des Laurentides. Le MEQ prévoit aussi, d'ici 2032-2033, un déficit d'environ 25 000 places-élèves dans les écoles secondaires, principalement dans les mêmes régions qu'au primaire.

Pour répondre aux besoins grandissants en matière d'éducation, le gouvernement prévoit des investissements au PQI 2024-2034 de près de 6,9 G$, qui permettront notamment de :

- Poursuivre la planification et la réalisation de plus de 300 projets d'ajout d'espace autorisés au cours des dernières années;
- Construire les locaux nécessaires à l'ouverture de 2 600 nouvelles classes de maternelle 4 ans d'ici la fin de l'année scolaire 2029-2030.

Plus précisément, des investissements de 1 866,9 M$ permettront de réaliser ou de poursuivre, en 2024-2025, certains projets, tels que :

- École primaire du centre de services scolaire des Mille-Îles – Blainville – Construction (25 classes) (TB 691);
- École primaire du centre de services scolaire des Navigateurs – Lévis – Agrandissement (8 classes);
- École primaire du centre de services scolaire des Premières-Seigneuries – Stoneham-et-Tewkesbury – Construction (18 classes) (TB 1068);
- École secondaire du Harfang du centre de services scolaire des Mille-Îles – Sainte-Anne-des-Plaines – Agrandissement (ajout de 215 places-élèves) (TB 688).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI			PAGI							
	2023-2024	2024-2025	Variation	2023-2024	2024-2025	Variation	PAGI 2023-2024	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2024-2025
Immeubles											
Organismes scolaires linguistiques											
Établissements d'enseignement											
Écoles préscolaires et primaires	37	34	(3)	25	17	(8)	3 768,6	283,6	114,3	(378,6)	3 787,9
Écoles secondaires	44	46	2	21	17	(4)	2 841,8	347,7	241,5	(285,5)	3 145,5
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	35	33	(2)	20	23	3	610,6	89,3	247,1	(61,3)	885,7
Administratifs et autres usages	31	32	1	27	24	(3)	281,4	23,1	31,1	(28,3)	307,3
Organismes scolaires à statut particulier	5	8	3	3	26	23	28,5	31,5	43,6	(2,9)	100,7
Immeubles excédentaires	18	24	6	62	63	1	129,6	51,2	70,2	(13,0)	238,0
Total – Immeubles	**38**	**38**	**0**	**23**	**18**	**(5)**	**7 660,5**	**826,4**	**747,8**	**(769,6)**	**8 465,1**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Globalement, l'amélioration observée de l'état des infrastructures scolaires est attribuable principalement à la révision de la méthode d'évaluation de l'état des infrastructures scolaires et aux investissements alloués au maintien du parc.

Évolution du DMA

L'augmentation globale du DMA de 804,6 M$, passant de 7 660,5 M$ à 8 465,1 M$, s'explique par les éléments suivants :

- 826,4 M$ liés à la dégradation naturelle des composantes critiques de certains bâtiments scolaires comme les fondations, les planchers, les murs, les toits, la plomberie et les systèmes de chauffage, de ventilation et d'électricité et à l'indexation des coûts de travaux;
- 747,8 M$ s'expliquant, par le constat de nouveaux besoins de travaux de maintien d'actifs répertoriés lors des récentes inspections;
- La résorption de 769,6 M$ qui s'explique principalement par :
  - Le remplacement de composantes désuètes ou ayant atteint leur fin de vie utile, dont :
    - Des structures et des couvertures de toiture;
    - Des portes et des fenêtres;
    - Des éléments d'aménagement intérieur, tel que les cloisons et les escaliers;
    - Des systèmes de chauffage, de climatisation ou de ventilation;
  - Des travaux visant à éliminer des problèmes pouvant affecter la qualité de l'air dans certains bâtiments.

Lorsqu’on compare le DMA à la valeur de remplacement, on constate une amélioration au PAGI 2024-2025 :

- Le DMA de 7,7 G$ représentait une proportion de 9,1 % de la valeur de remplacement des infrastructures des organismes scolaires au PAGI 2023-2024, alors que cette proportion diminue à 7,4 % au PAGI 2024-2025.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Le MEQ poursuit ses efforts afin d'améliorer la qualité et l'uniformité des données produites pour le suivi et la gestion du maintien des bâtiments scolaires. Dans la dernière année, les organismes scolaires se sont approprié davantage le processus d'inspection uniformisée mis en place en 2021, ce qui leur a permis de réviser les résultats provenant des inspections réalisées et d'en effectuer de nouvelles. De plus, le MEQ a implanté à l'automne 2023 les modifications au système et à la méthodologie d'inspection pour permettre l'inspection des immeubles de type résidentiel. Les organismes scolaires qui ont de tels immeubles ont entamé les inspections.

Le MEQ continue de travailler en collaboration avec les organismes scolaires pour veiller à ce que le processus d'inspection soit respecté, bien appliqué et que les données soient révisées lorsque des problèmes surviennent. Un mandat d'audit sur la conformité d'application du processus d'inspection par les organismes scolaires est en cours de réalisation par la SQI et contribuera à l'amélioration du processus.

Méthodologie

Les organismes scolaires utilisent le système de gestion des infrastructures GIEES pour répertorier, à la suite de leurs inspections, les travaux qu'ils doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le logiciel selon les modalités d'inspection recommandées dans le *Cadre de gestion des infrastructures scolaires*. Ces modalités visent à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et harmonisée à travers le réseau scolaire.

L'IEG et le DMA sont évalués selon un IVP[7]. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

Table de concordance de l'IVP pour déterminer l'IEG des immeubles des organismes scolaires

Indice de vétusté physique (IVP)	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 5 % inclusivement	A – Très bon
5 % à 10 % inclusivement	B – Bon
10 % à 15 % inclusivement	C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
15 % à 30 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 30 %	E – Très mauvais

La méthode de calcul de la valeur de remplacement a été revue cette année. Elle repose désormais sur l'évaluation du coût de remplacement de chacune des composantes des immeubles du parc scolaire plutôt que sur un coût unique au mètre carré par immeuble appliqué à l'ensemble du parc.

Un facteur d'ajustement est également appliqué, le cas échéant, au coût des travaux à réaliser pour tenir compte des particularités des bâtiments ayant une incidence financière, dont la présence de contaminants et les contraintes patrimoniales.

Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles et sont maintenant présentés selon deux catégories, soit les bâtiments et les ouvrages de génie civil[8] externes aux bâtiments.

[7] L'IVP d'une infrastructure correspond à la somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

[8] Les ouvrages de génie civil incluent les stationnements, les chaussée des cours d'école et d'autres ouvrages aménagés sur le terrain, tels que les trottoirs, les clôtures et barrières, les systèmes d'éclairage, les terrains de sport synthétiques, les conduites d'eau, les trous d'homme et puisards d'égouts et les réservoirs extérieurs de carburant.

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les organismes scolaires (centres de services scolaires et commissions scolaires)
Immeubles

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état gouvernemental (nombre)[1]						DMA (M$)
				A	B	C	ABC	D	E	
de Montréal	265	1 618 384	68	23	12	17	52	100	102	1 795,9
de Laval	117	680 912	51	12	7	10	29	29	53	660,9
English-Montréal	69	484 727	68	1	2	1	4	27	25	428,6
des Patriotes	77	429 629	46	7	5	2	14	33	30	426,9
des Mille-Îles	95	481 441	42	14	3	6	23	35	36	426,4
Marguerite-Bourgeoys	132	828 226	61	13	20	18	51	59	21	416,2
de la Capitale	86	516 052	52	8	9	14	31	36	18	317,3
de l'Estuaire	32	144 586	54	4	1	0	5	4	21	258,3
de la Côte-du-Sud	53	208 798	62	2	2	2	6	20	22	173,4
du Fer	34	141 261	48	3	0	1	4	9	7	163,6
des Phares	40	177 323	60	1	1	5	7	24	9	144,6
des Affluents	82	480 750	44	14	12	8	34	29	15	134,0
des Hautes-Rivières	55	258 017	54	4	5	12	21	28	6	131,2
Eastern Townships	30	141 033	68	1	2	3	6	11	11	127,6
du Fleuve-et-des-Lacs	55	138 631	63	2	3	5	10	22	16	126,0
des Samares	101	377 966	49	14	11	21	46	33	19	119,3
des Découvreurs	39	229 985	55	1	7	8	16	16	7	116,5
de la Vallée-des-Tisserands	51	153 996	53	7	1	6	14	22	13	114,1
Sir-Wilfrid-Laurier	48	196 053	56	3	5	8	16	18	9	108,8
de Saint-Hyacinthe	52	241 581	58	4	4	8	16	22	14	107,2
des Hauts-Cantons	38	143 263	73	2	1	1	4	23	11	106,4
des Grandes-Seigneuries	63	327 929	47	12	8	12	32	23	7	101,8
Kativik	270	131 135	30	51	17	27	95	38	47	100,7
du Chemin-du-Roy	73	332 544	64	6	21	11	38	25	9	89,8
de la Pointe-de-l'Île	72	576 184	47	20	11	15	46	24	1	89,1
des Bois-Francs	58	236 386	60	3	1	3	7	39	8	87,3
de la Rivière-du-Nord	66	334 294	47	13	9	15	37	21	8	87,2
de l'Énergie	60	228 581	58	0	8	13	21	26	9	82,0
des Monts-et-Marées	38	144 564	62	2	1	8	11	17	8	81,2
Marie-Victorin	85	530 882	54	10	12	28	50	30	1	79,0
René-Lévesque	31	152 581	57	1	1	10	12	15	4	73,3
Harricana	32	104 609	58	3	2	2	7	14	10	69,1
New Frontiers	17	89 665	62	0	1	2	3	6	5	67,9
des Rives-du-Saguenay	48	258 981	59	6	17	6	29	18	1	66,6
Western Québec	31	121 349	53	2	2	3	7	16	7	65,9
des Chênes	54	225 583	55	16	10	9	35	14	5	65,0

[1] Puisque les IEG de 540 bâtiments n'ont pas été déterminés, le nombre de bâtiments cotés A, B, C, D et E n'égale pas 4 103.

ANNEXE 2
(suite)

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les organismes scolaires (centres de services scolaires et commissions scolaires)
Immeubles

	Quantité	Dimension (m²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état gouvernemental (nombre)[1]						DMA (M$)
				A	B	C	ABC	D	E	
des Laurentides	34	120 404	62	2	1	8	11	12	9	62,8
des Chic-Chocs	28	114 682	58	3	6	3	12	10	6	52,5
du Lac-Saint-Jean	35	164 417	54	6	6	8	20	12	2	46,8
des Portages-de-l'Outaouais	48	258 396	43	6	14	12	32	13	2	45,9
du Val-des-Cerfs	51	255 404	52	8	16	14	38	11	1	45,5
de Kamouraska-Rivière-du-Loup	48	174 760	57	8	9	9	26	17	4	45,3
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	28	76 408	70	0	0	4	4	20	4	43,6
de la Riveraine	32	113 821	57	3	1	10	14	14	3	43,5
des Appalaches	24	138 468	61	0	1	4	5	18	1	41,0
Central Québec	36	93 098	64	7	4	2	13	7	3	35,1
du Lac-Abitibi	20	72 672	55	1	3	1	5	6	9	35,0
de Rouyn-Noranda	26	104 116	55	1	1	6	8	12	6	34,9
au Cœur-des-Vallées	27	104 938	55	5	4	0	9	9	6	32,8
de la Beauce-Etchemin	82	338 306	55	26	21	14	61	18	3	32,8
Lester-B.-Pearson	53	372 661	58	18	17	7	42	9	2	31,0
des Navigateurs	78	336 297	52	19	17	15	51	18	4	25,8
De La Jonquière	27	176 232	61	3	6	8	17	7	2	25,6
de l'Or-et-des-Bois	24	110 680	58	2	7	6	15	8	1	22,0
des Sommets	44	167 848	64	5	6	8	19	16	3	19,8
de la Moyenne-Côte-Nord	11	22 434	57	0	1	0	1	9	1	19,5
de la Région-de-Sherbrooke	58	302 055	57	12	20	15	47	9	1	18,8
du Lac-Témiscamingue	20	57 709	60	1	4	6	11	3	4	14,4
Riverside	28	144 173	56	6	3	8	17	9	1	13,4
de Portneuf	24	118 136	60	3	4	6	13	9	2	13,1
des Trois-Lacs	52	253 019	44	15	15	7	37	11	1	12,9
des Draveurs	48	231 853	48	9	13	16	38	9	1	11,8
du Pays-des-Bleuets	47	173 366	54	12	10	7	29	8	1	8,4
de Sorel-Tracy	22	117 524	59	1	4	7	12	9	0	8,3
des Îles	6	35 234	63	0	0	2	2	4	0	4,4
Eastern Shores	17	32 638	54	6	1	2	9	6	0	3,1
des Premières-Seigneuries	80	410 312	52	28	30	13	71	7	0	2,2
des Hautes-Laurentides	30	88 848	63	7	8	9	24	4	0	1,6
de Charlevoix	15	78 474	59	2	6	5	13	2	0	1,6
de la Baie-James	37	80 324	48	2	8	3	13	1	0	0,4
du Littoral	77	35 161	41	0	0	0	0	0	0	–
crie	237	155 171	25	44	0	0	44	0	0	–
Total	**4103**	**17 497 920**	**55**	**556**	**501**	**565**	**1622**	**1263**	**678**	**8 465,1**

[1] Puisque les IEG de 540 bâtiments n'ont pas été déterminés, le nombre de bâtiments cotés A, B, C, D et E n'égale pas 4 103.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

VISION

La qualité des infrastructures du secteur de l'enseignement supérieur influence le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est donc essentiel que la clientèle étudiante dispose d'environnements d'apprentissage stimulants qui soient en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires à la fine pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

ORIENTATION

Pour accomplir sa mission, qui consiste notamment à faire la promotion de l'enseignement supérieur, le MES s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MES sont :

- D'allouer des sommes aux établissements collégiaux et universitaires pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que l'ajout, la reconstruction et l'amélioration de leurs infrastructures;
- De s'assurer que les sommes allouées aux établissements sont utilisées aux fins prévues;
- D'effectuer des vérifications à l'égard des budgets d'investissements des établissements collégiaux et universitaires afin que les allocations consenties pour les espaces reconnus aux fins de financement soient utilisées exclusivement pour ceux-ci.

LES CÉGEPS ET LES UNIVERSITÉS

RESPONSABILITÉS

Le modèle de financement du MES distingue les espaces et les équipements reconnus et non reconnus aux fins de financement. La distinction entre ces deux types d'infrastructures relève de leur mission et des normes applicables par le MES.

Le MES verse des allocations pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que pour l'ajout, la reconstruction et l'amélioration des bâtiments pour les espaces reconnus. Pour ces espaces, les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs infrastructures et de planifier les interventions à réaliser, en conformité avec les règles émises par le MES. Les établissements doivent présenter les projets qu'ils comptent réaliser à partir d'un budget d'investissement annuel et obtenir une confirmation du MES à l'égard de leur conformité. Pour chaque projet, les établissements doivent fournir une description sommaire ou détaillée selon l'ampleur, le détail du financement et le bâtiment visé. Les établissements doivent également transmettre au MES l'information sur l'état de ces bâtiments.

Le MES n'effectue pas le suivi au PAGI des espaces et des équipements non reconnus aux fins de financement puisqu'il ne verse aucune allocation pour ceux-ci. Les établissements doivent répondre aux besoins d'investissements de ces espaces par des revenus propres. Chaque établissement a ainsi la responsabilité d'assurer la qualité, la sécurité et la pérennité de ces infrastructures.

Le MES verse des allocations normalisées en maintien des actifs aux établissements pour l'ajout et le maintien de leurs parcs mobiliers MAOB. Les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs parcs d'équipements et de planifier les interventions à réaliser. Les établissements doivent transmettre annuellement au MES l'information concernant leurs équipements significatifs.

Les équipements significatifs de 100 k$ et plus et les équipements jugés stratégiques sont recensés pour les deux réseaux d'enseignement depuis le PAGI 2022-2023. Ils sont présentés selon les trois catégories suivantes : les équipements d'enseignement, le matériel roulant et les autres équipements. À partir du PAGI 2024-2025, le matériel roulant des établissements collégiaux et du réseau de l'Université du Québec ne sera plus présenté dans le PAGI du MES, car il est sous la responsabilité du CGER. Pour les universités à charte, il demeure sous la responsabilité du MES.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 995 bâtiments représentant une superficie d'environ 2,7 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 2,6 millions de mètres carrés, regroupés dans 899 bâtiments, sont reconnus par le MES aux fins de financement. Le parc d'équipements du réseau collégial est doté de 2 237 équipements, dont 2 092 sont financés totalement ou en partie par le MES. Il comprend 1 830 équipements d'enseignement et 262 autres équipements. Ce parc est réparti entre 48 cégeps.

Le parc d'infrastructures du réseau universitaire est doté de 1 077 bâtiments représentant une superficie d'environ 4,9 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 3,7 millions de mètres carrés, regroupés dans 792 bâtiments, sont reconnus par le MES aux fins de financement. Le parc d'équipements du réseau universitaire est doté de 7 015 équipements, dont 3 390 sont financés totalement ou en partie par le MES. Il comprend 3 111 équipements d'enseignement, 47 matériels roulants et 232 autres équipements. Ce parc est réparti entre 19 universités.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m^2)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Cégeps							
Immeubles							
Espaces reconnus aux fins de financement	47	897	899	2	2 553 329	2 552 000	(1 329)
Équipements							
Équipements d'enseignement	10	1 721	1 830	109	s. o.	s. o.	s. o.
Matériel roulant	s. o.	37	0	(37)	s. o.	s. o.	s. o.
Autres équipements	6	203	262	59	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements	**9**	**1 961**	**2 092**	**131**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**
Universités							
Immeubles							
Espaces reconnus aux fins de financement	56	765	792	27	3 677 524	3 713 277	35 753
Équipements							
Équipements d'enseignement	8	4 092	3 111	(981)	s. o.	s. o.	s. o.
Matériel roulant	11	133	47	(86)	s. o.	s. o.	s. o.
Autres équipements	11	249	232	(17)	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements	**9**	**4 474**	**3 390**	(1 084)	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**

[1] Données du 8 janvier 2024 pour les immeubles et du 31 octobre 2023 pour les équipements.

Variation à l'inventaire

Cégeps

L'inventaire des immeubles a augmenté de deux espaces reconnus aux fins de financement, pour un nouveau total de 899. Cette variation s'explique par :

- L'agrandissement du Centre d'innovation en microélectronique du Québec du Cégep Lionel-Groulx;
- La reconnaissance aux fins de financement des espaces de l'aile N du Cégep Beauce-Appalaches.

De plus, la superficie de certains espaces reconnus a été ajustée.

L'augmentation observée du nombre des équipements d'enseignement ainsi que de ceux de la catégorie « autres équipements » résulte principalement de l'acquisition de nouveaux équipements par les établissements alors que la baisse des équipements roulants s'explique par le transfert de la responsabilité de ceux-ci au CGER.

Universités

L'inventaire a augmenté de vingt-sept espaces reconnus aux fins de financement, pour un nouveau total de 792. Cette variation s'explique par :

- Dix-sept édifices de l'UdeS, maintenant reconnus aux fins de financement : l'Institut quantique, le Centre de technologies avancées BRP, le Centre de mise à l'échelle, les ailes des sciences physiques et de chimie, le Centre culturel de l'UdeS, quatre passerelles et des endroits d'entreposage;
- Cinq édifices de l'Université Concordia, maintenant reconnus aux fins de financement : Grey Nuns building, LD building, TB building, VR building, WR building;
- Ajout de la composante Pavillon P (siège social O'Keefe) de l'École de technologie supérieure;
- La construction du Centre national intégré du manufacturier intelligent de l'Université du Québec à Trois-Rivières, reconnu aux fins de financement;
- Ajout de la composante Rampe mobile à l'Université de Montréal;
- La reconnaissance aux fins de financement du Campus de Rouyn-Noranda de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- Ajout de la composante du Turner Studio Theater pour l'Université Bishop's.

L'inventaire des équipements a diminué de 1 084, principalement expliqué par le retrait de ceux non financés par le MES et par le retrait des équipements roulants des universités du Québec qui seront maintenant gérés par le CGER.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES CÉGEPS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	6	10	19	35	54	11	410,9	289,6	700,5
Équipements									
Équipements d'enseignement	35	18	12	65	5	30	8,0	49,2	57,2
Matériel roulant	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autres équipements	46	18	10	74	2	24	0,4	5,7	6,1
Total – Équipements	**36**	**18**	**12**	**66**	**5**	**29**	**8,4**	**54,9**	**63,3**
Total – Infrastructures	**6**	**10**	**19**	**35**	**53**	**12**	**419,3**	**344,5**	**763,8**

1 Données du 8 janvier 2024 pour les immeubles et du 31 octobre 2023 pour les équipements.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements du MES en maintien du parc d'infrastructures collégiales visent à atteindre les objectifs suivants d'ici au 31 mars 2026, soit ceux établis au PAGI 2022-2023.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats		Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI cible
Augmenter à 70 % la proportion des immeubles et des équipements en bon état (IEG de A, B ou C)	49 % PAGI 2022-2023	46 %	35 %	70 % PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 256,6 M$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles[1]	0 M$ PAGI 2022-2023	59,0 M$	160,4 M$	256,6 M$ PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 20,5 M$ de travaux visant la résorption du DMA des équipements[1]	0 M$ PAGI 2022-2023	10,7 M$	12,4 M$	20,5 M$ PAGI 2026-2027

1 Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés en résorption du DMA depuis le dépôt du PAGI de référence.

Le tableau ci-dessus portant sur les objectifs présente une diminution de 14 % de la proportion des immeubles et des équipements dans un état satisfaisant (IEG de A, B ou C) qui a été constatée entre les résultats au PAGI 2022-2023 (49 %) et au PAGI 2024-2025 (35 %). Cette diminution s'explique par les nouveaux constats soulevés lors des récents audits immobiliers et par la dégradation naturelle du parc d'infrastructures.

De plus, les investissements en maintien d'actifs dans les immeubles et les équipements ont permis de réaliser respectivement environ 101,4 M$ et 1,7 M$ de travaux visant la résorption du DMA en 2023-2024. Les investissements prévus au cours des deux prochaines années devraient permettre d'atteindre les cibles établies d'ici le 31 mars 2026.

Investissements en maintien du parc au PQI 2024-2034
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Cégeps	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 141,5	54
Prise en charge du DMA	673,1	32
Remplacement	288,2	14
Total	**2 102,8**	**100**

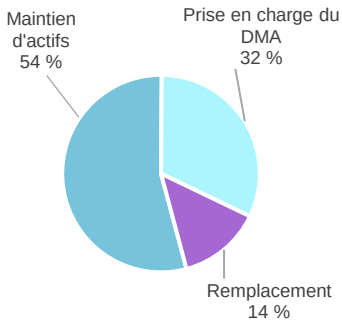

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

Le portrait actuel des cégeps démontre que 35 % de leur parc d'infrastructures est en bon état (IEG de A, B ou C). Les infrastructures vétustes (IEG de D ou E), qui représentent 65 % du parc d'infrastructures collégiales, incluent notamment des immeubles patrimoniaux, dont certains devront être restaurés ou reconstruits au cours de la prochaine décennie.

Le MES s'est donné comme objectif de réaliser respectivement au moins 256,6 M$ et 20,5 M$ de travaux visant la résorption du DMA sur les immeubles et sur les équipements d'ici le PAGI 2026-2027.

Stratégie d'investissement

Le MES prévoit le recours aux moyens suivants afin de résorber le DMA des cégeps :

- Adapter la répartition des allocations normalisées en maintien des actifs et en résorption du DMA afin de permettre aux établissements la réalisation des travaux visant une amélioration de l'état du parc immobilier à un niveau satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C);
- Octroyer les subventions visant la résorption du DMA en soutenant les établissements qui présentent moins de disponibilités financières gouvernementales;
- Suivre la réalisation des travaux prévus par les cégeps pour maximiser la résorption du DMA;
- Prioriser les projets entraînant des répercussions significatives sur l'amélioration de l'état des infrastructures et la prise en charge du DMA;
- Réaliser en priorité les travaux de réparation ou de remplacement de composantes critiques ayant atteint leur fin de vie utile tels que des toitures, des fenêtres ainsi que des systèmes de ventilation et de chauffage;
- Assurer la mise à jour des inspections des bâtiments des établissements afin de cibler les travaux qui doivent être réalisés de façon prioritaire dans leur parc immobilier;
- Mise en œuvre d'une solution informatique centralisée pour assurer la gestion des infrastructures de l'Enseignement supérieur (GIES). Le dossier d'affaires a été approuvé en mai 2023.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Cégeps						
2022-2023						
Réel	136,3	65,4	70,2	**271,9**	62,0	**333,9**
Prévu[1]	160,1	64,3	1,4	**225,8**	91,1	**316,9**
Écart	(23,8)	1,1	68,8	**46,1**	(29,1)	**17,0**
2023-2024						
Probable	76,5	103,1	49,8	**229,4**	130,8	**360,2**
2024-2025						
Prévu	103,7	76,9	35,4	**216,0**	159,1	**375,1**

[1] Prévu au PQI 2022-2032.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2022-2023 et probables en 2023-2024, totalisent respectivement 333,9 M$ et 360,2 M$. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux en maintien et en bonification du parc.

Maintien du parc

Les travaux de maintien du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles et équipements dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C). Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques tels que des systèmes de distribution d'air comprimé, des chaudières, des fontaines réfrigérées, des climatiseurs, des systèmes de distribution d'eau froide ou des systèmes d'éclairage;
- Travaux pour la prise en charge du DMA, tels que la réhabilitation des escaliers extérieurs et intérieurs, des portes, des murs-rideaux, des parements de briques et des toitures d'immeubles;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Travaux sur les dalles standards de sol et les murs de fondation des bâtiments.

Plus précisément, ces investissements ont notamment permis la réalisation des projets suivants :

- Réfection des bassins de toiture au Cégep du Vieux Montréal;
- Réaménagement de la bibliothèque du Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu;
- Réaménagement des laboratoires de sciences du Cégep Édouard-Montpetit;
- Réfection de la toiture de plusieurs composantes au Cégep de Sorel-Tracy;
- Réfection du Pavillon Rhéaume du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Réfection de fenêtres et de marquises au Collège d'Alma;
- Mise aux normes de l'aire communicante du jardin intérieur au Collège de Maisonneuve;
- Remplacement du chauffe-eau du pavillon 1 du Cégep de Sherbrooke;
- Projet de réfection partielle de la toiture et des fenêtres de la Constituante de l'Assomption du Cégep régional de Lanaudière.

Pour l'année 2024-2025, les investissements prévus de 216,0 M$ en maintien du parc permettront, entre autres, le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- Réaménagement des blocs B et C du Collège Montmorency;
- Remplacement des fenêtres de l'aile A du Cégep de Valleyfield;
- Mise aux normes du bloc A au Cégep du Vieux Montréal;
- Travaux d'ajout de gicleurs au Centre sportif du Cégep Édouard-Montpetit;
- Mise à niveau de divers systèmes mécaniques au Cégep Marie-Victorin;
- Réfection de locaux d'enseignement au Cégep de Lévis;
- Réfection du réseau de distribution électrique au Cégep de Sept-Îles;
- Rénovation des résidences de Gaspé au Cégep de la Gaspésie et des Îles;
- Réfection du centre sportif au Cégep de Shawinigan;
- Réfection des plateaux sportifs aquatiques de la Constituante de Joliette du Cégep régional de Lanaudière.

Bonification du parc

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de travaux réalisés ou en cours :

- L'acquisition d'équipements et l'aménagement des locaux pour permettre l'actualisation des différents programmes du réseau collégial;
- Un projet d'acquisition de bâtiments modulaires pour le Cégep Édouard-Montpetit.

Pour l'année 2024-2025, les investissements prévus en bonification du parc, totalisant 159,1 M$, permettront les réalisations suivantes :

- Construction d'un nouveau pavillon au Cégep de Drummondville (TB 954);
- Construction d'un nouveau pavillon au Cégep Lionel-Groulx à Sainte-Thérèse (TB 1063);
- Agrandissement du bloc sportif du Cégep Gérald-Godin à Montréal;
- Onze (11) projets d'agrandissements en planification pour les cégeps de Chicoutimi, de l'Outaouais (Gabrielle-Roy), Granby, Ahuntsic, Lionel-Groulx, Valleyfield, Saint-Jérôme, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Hyacinthe, Saint-Félicien et Rosemont;
- Sept (7) projets majeurs d'ajout d'espaces sont actuellement en dossier d'opportunité ou en dossier d'affaires pour les cégeps de Lanaudière (Terrebonne), Saint-Hyacinthe, Ahuntsic, Montmorency, Saint-Jérôme, Lionel-Groulx et Édouard-Montpetit.

LES CÉGEPS
(suite)

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Varia-tion	PAGI		Varia-tion	PAGI 2023-2024	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp-tion	PAGI 2024-2025
	2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025						
Immeubles											
Espaces reconnus aux fins de financement	45	54	9	10	11	1	490,0	66,0	245,9	(101,4)	700,5
Équipements											
Équipements d'enseignement	3	5	2	29	30	1	45,4	10,1	2,6	(0,9)	57,2
Matériel roulant	6	s. o.	s. o.	42	s. o.	s. o.	0,8	–	–	(0,8)	–
Autres équipements	6	2	(4)	24	24	0	4,8	0,9	0,4	–	6,1
Total – Équipements	**3**	**5**	**2**	**29**	**29**	**0**	**51,0**	**11,0**	**3,0**	**(1,7)**	**63,3**
Total – Infrastructures	**44**	**53**	**9**	**10**	**11**	**1**	**541,0**	**77,0**	**248,9**	**(103,1)**	**763,8**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Débuté en 2020-2021 et terminé en décembre 2022, le nouveau cycle d'inspection a eu une incidence sur l'évolution de l'état et du DMA des immeubles. À cet effet, l'intégration de ces nouveaux constats dans les besoins d'investissements répertoriés aux données du PAGI 2024-2025 a mené à une augmentation de 10 % de la proportion des établissements collégiaux en mauvais ou très mauvais état (IEG de D ou E).

La dégradation de l'état des équipements collégiaux s'explique principalement par l'usure normale d'équipements ayant atteint leur fin de vie utile. Cette variation s'explique aussi en partie par le retrait d'équipements qui n'ont pas été financés par les enveloppes budgétaires du MES et le retrait du matériel roulant; ces équipements étaient considérablement en bon état, ce qui a pour effet de faire augmenter le pourcentage des équipements d'IEG D et E.

Évolution du DMA

L’augmentation du DMA de 210,5 M$ des immeubles, passant de 490,0 M$ à 700,5 M$, s’explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation de 66,0 M$ qui est attribuable à la détérioration naturelle de l’ensemble des espaces reconnus aux fins de financement;
- Une augmentation de 245,9 M$ correspondant à la constatation de nouveaux travaux à réaliser détectés lors d’inspections récentes;
- La résorption de 101,4 M$ du DMA par la réalisation de travaux dans les bâtiments reconnus, tels que la réhabilitation des escaliers extérieurs et intérieurs, des portes, des murs-rideaux, des parements de briques et des toitures d’immeubles.

L'augmentation du DMA de 12,3 M$ des équipements, passant de 51,0 M$ à 63,3 M$, s’explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation de 11,0 M$ en raison de l’usure normale des équipements;
- Une augmentation de 3,0 M$ en raison de l’ajout à l’inventaire d’équipements ayant un DMA;
- La résorption de 0,9 M$ en raison du remplacement d’équipements ayant atteint leur fin de vie utile et de 0,8 M$ en raison du retrait du matériel roulant dont la responsabilité a été transférée au CGER dans la dernière année.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES UNIVERSITÉS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	19	21	16	56	26	18	249,7	1 178,1	1 427,8
Équipements									
Équipements d'enseignement	24	24	25	73	4	23	15,9	90,5	106,4
Matériel roulant	6	9	19	34	0	66	–	2,0	2,0
Autres équipements	26	6	13	45	1	54	0,3	14,1	14,4
Total – Équipements	**24**	**23**	**24**	**71**	**4**	**25**	**16,2**	**106,6**	**122,8**
Total – Infrastructures	**19**	**21**	**17**	**57**	**25**	**18**	**265,9**	**1 284,7**	**1 550,6**

1 Données du 8 janvier 2024 pour les immeubles et du 31 octobre 2023 pour les équipements.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements du MES en maintien du parc d'infrastructures universitaires permettront d'atteindre les objectifs suivants d'ici au 31 mars 2026, soit ceux établis au PAGI 2022-2023.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats		Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI cible
Augmenter à 75 % la proportion des immeubles et des équipements en bon état (IEG de A, B ou C)	62 % PAGI 2022-2023	57 %	57 %	75 % PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 491,2 M$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles[1]	0 M$ PAGI 2022-2023	84,0 M$	255,8 M$	491,2 M$ PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 64,1 M$ de travaux visant la résorption du DMA des équipements[1]	0 M$ PAGI 2022-2023	12,7 M$	22,5 M$	64,1 M$ PAGI 2026-2027

1 Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

Le tableau ci-dessus portant sur les objectifs présente une diminution de 5 % de la proportion des immeubles et des équipements dans un état satisfaisant (IEG de A, B ou C) qui a été constatée entre les résultats au PAGI 2022-2023 (62 %) et au PAGI 2024-2025 (57 %). Cette diminution s'explique par l'ajout de nouveaux constats découlant de récents audits immobiliers et par la dégradation naturelle du parc d'infrastructures.

De plus, les investissements en maintien d'actifs dans les immeubles et les équipements ont permis de réaliser respectivement 171,8 M$ et 9,8 M$ de travaux visant la résorption du DMA d'actifs en 2023-2024. Les investissements prévus au cours des deux prochaines années devraient permettre d'atteindre les cibles établies d'ici le 31 mars 2026.

Investissements en maintien du parc au PQI 2024-2034
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Universités	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 756,5	40
Prise en charge du DMA	1 449,4	33
Remplacement	1 164,0	27
Total	**4 369,9**	**100**

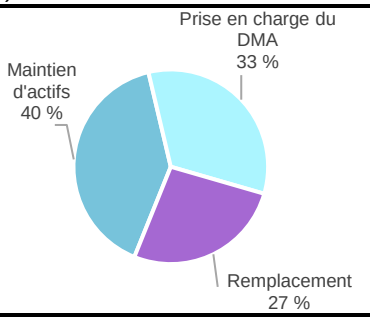

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

Le portrait actuel du parc d'infrastructures des universités indique que 57 % de celles-ci sont en bon état (IEG de A, B ou C). En contrepartie, 25 % sont en mauvais état (IEG de D) et 18 % en très mauvais état (IEG de E). La majorité des infrastructures les plus vétustes (IEG de D ou E) sont des bâtiments construits avant 1980 et qui sont âgés de plus de 50 ans. Plusieurs sont des bâtiments patrimoniaux qui nécessiteront, au cours des prochaines années, des travaux complexes de réfection pour lesquels les coûts seront plus élevés en raison du prix des matériaux et du recours à une main-d'œuvre spécialisée.

D'ici au PAGI 2026-2027, le MES s'est donné comme objectif d'augmenter à 75 % la proportion des immeubles et des équipements des universités en bon état (IEG de A, B ou C) et de réaliser respectivement 491,2 M$ et 64,1 M$ de travaux visant la résorption du DMA.

Stratégie d'investissement

Le MES prévoit le recours aux moyens suivants afin de résorber le DMA des universités :

- Adapter la répartition des allocations normalisées en maintien des actifs et en résorption du DMA afin de permettre aux établissements la réalisation des travaux visant une amélioration de l'état du parc immobilier à un niveau satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C);
- Octroyer les subventions visant la résorption du DMA en soutenant les établissements qui présentent moins de disponibilités financières gouvernementales;
- Suivre la réalisation des travaux prévus par les universités pour maximiser la résorption du DMA;
- Prioriser les projets entraînant des répercussions importantes sur l'amélioration de l'état des infrastructures et la prise en charge du DMA;
- Réaliser en priorité les travaux de réparation ou de remplacement de composantes critiques ayant atteint leur fin de vie utile tels que des toitures, des fenêtres ainsi que des systèmes de ventilation et de chauffage;
- Assurer la mise à jour des inspections des bâtiments des établissements afin de cibler les travaux qui doivent être réalisés de façon prioritaire dans leur parc immobilier;
- Mise en œuvre d'une solution informatique centralisée pour assurer la gestion des infrastructures de l'Enseignement supérieur (GIES).

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Universités						
2022-2023						
Réel	218,6	154,2	115,3	**488,1**	104,3	**592,4**
Prévu[1]	181,8	129,2	99,5	**410,5**	124,3	**534,8**
Écart	36,8	25,0	15,8	**77,6**	(20,0)	**57,6**
2023-2024						
Probable	204,8	181,6	120,0	**506,4**	264,3	**770,7**
2024-2025						
Prévu	174,2	144,3	122,1	**440,6**	187,0	**627,6**

[1] Prévu au PQI 2022-2032.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

L'écart à la baisse de 20,0 M$ entre les investissements prévus en 2022-2023 (124,3 M$) et les investissements réalisés (104,3 M$) en bonification du parc s'explique principalement par le report de certains projets. Les reports ont été nécessaires en raison, notamment, du changement de la portée de certains projets, d'un manque de main-d'œuvre interne et externe ainsi que de l'interdépendance entre certains projets qui ont été reportés.

Les investissements réalisés en 2022-2023 et probables en 2023-2024, totalisant respectivement 592,4 M$ et 770,7 M$, ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux en maintien et en bonification du parc.

Maintien du parc

Les travaux de maintien du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C). Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection des toitures et des revêtements extérieurs des bâtiments tels que des finis de toiture, de la maçonnerie et des joints de mortier;
- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques tels que des systèmes de distribution d'air comprimé, des chaudières, des fontaines réfrigérées, des climatiseurs, des systèmes de distribution d'eau froide ou des systèmes d'éclairage;
- Travaux pour la prise en charge du DMA tels que la réhabilitation des portes et des escaliers extérieurs, de la fenestration, des parements de briques et des toitures d'immeubles;
- Travaux de réfection majeure des façades des bâtiments.

Plus précisément, ces investissements ont notamment permis la réalisation des projets suivants :

- Université McGill, pavillon Raymond – Montréal – Réfection (TB 936);
- Université McGill, pavillon Ferrier – Montréal – Réfection (TB 934);
- Université Concordia, 4e étage – Montréal – Réfection et réaménagement (TB 568);
- Université de Montréal, pavillon Roger-Gaudry – Montréal – Réfection (TB 566);
- Université McGill, pavillon Macdonald-Stewart – Montréal – Réfection (TB 419).

Pour l'année 2024-2025, les investissements prévus de 440,6 M$ en maintien du parc permettront, entre autres, le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- Université Bishop's, pavillon Divinity House – Sherbrooke – Réfection;
- Université du Québec à Chicoutimi, pavillon Principal – Chicoutimi – Réfection (TB 1028);
- Université de Montréal, pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin – Réaménagement (TB 201);
- Université McGill, complexe de la bibliothèque McLennan Redpath – Montréal – Réaménagement (TB 561).

Bonification du parc

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de projets réalisés :

- HEC Montréal, édifice Hélène-Desmarais – Montréal – Construction (TB 41);
- Université du Québec à Trois-Rivières, campus Drummondville – Acquisition et réaménagement;
- Université du Québec à Montréal, pavillon Sanguinet – Réfection et agrandissement (TB 420);
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Mont-Laurier – Construction;
- Polytechnique Montréal, pavillon J.-Armand-Bombardier – Montréal – Acquisition, agrandissement et réaménagement (TB 256).

Pour l'année 2024-2025, les investissements prévus en bonification du parc, totalisant 187,0 M$, permettront le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- Université Laval, Faculté des sciences de l'Éducation – Québec – Construction;
- Université McGill sur une partie du site de l'ancien hôpital Royal Victoria – Montréal – Construction et réaménagement (TB 110);
- Université de Montréal, pavillon de médecine vétérinaire – Saint-Hyacinthe – Construction (TB 952);
- Université du Québec, pavillon de médecine vétérinaire – Rimouski – Construction et réaménagement (TB 953);
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, campus de Rouyn-Noranda – Agrandissement (TB 1090).

LES UNIVERSITÉS
(suite)

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2023-2024	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2024-2025
	2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025						
Immeubles											
Espaces reconnus aux fins de financement	25	26	1	18	18	0	1 325,7	69,7	204,2	(171,8)	1 427,8
Équipements											
Équipements d'enseignement	5	4	(1)	30	23	(7)	75,3	24,1	16,1	(9,1)	106,4
Matériel roulant	1	0	(1)	60	66	6	2,5	0,2	–	(0,7)	2,0
Autres équipements	3	1	(2)	47	54	7	11,7	0,9	1,8	–	14,4
Total – Équipements	**5**	**4**	**(1)**	**31**	**25**	**(6)**	**89,5**	**25,2**	**17,9**	**(9,8)**	**122,8**
Total – Infrastructures	**24**	**25**	**1**	**19**	**18**	**(1)**	**1 415,2**	**94,9**	**222,1**	**(181,6)**	**1 550,6**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Débuté en 2019 et terminé en 2023, le nouveau cycle d'inspection a une incidence sur l'évolution de l'état et du DMA des immeubles. À cet effet, la détérioration de l'état des bâtiments universitaires constatée en 2023 s'explique principalement par l'accroissement des besoins de travaux d'ici cinq ans de certains établissements universitaires plus élevé que les travaux de résorption du DMA réalisés au cours de la période.

La détérioration de l'état des équipements universitaires s'explique principalement par l'usure normale de plusieurs équipements qui ont atteint leur fin de vie utile. Le remplacement de ceux-ci se fera progressivement en fonction des disponibilités budgétaires.

Évolution du DMA

L'augmentation de 102,1 M$ du DMA des immeubles, passant de 1 325,7 M$ à 1 427,8 M$, s'explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation de 69,7 M$ attribuable à la détérioration naturelle de l'ensemble des espaces reconnus;
- Une augmentation de 204,2 M$ correspondant à la constatation de nouveaux travaux à réaliser détectés lors d'inspections récentes;
- La résorption de 171,8 M$ du DMA par la réalisation de travaux dans les espaces reconnus, comme la réhabilitation des portes et des escaliers extérieurs, de la fenestration, des parements de briques, des toitures ainsi que des travaux de réfection majeure des façades des bâtiments.

L’augmentation de 33,3 M$ du DMA des équipements, passant de 89,5 M$ à 122,8 M$, s’explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation de 25,2 M$ qui est attribuable à l’usure normale des équipements;
- Une augmentation de 17,9 M$ attribuable à l’ajout à l’inventaire d’équipements ayant un DMA;
- La résorption de 9,8 M$ attribuable au remplacement d’équipements ayant atteint leur fin de vie utile et au retrait des matériels roulants des établissements du réseau de l’Université du Québec dont la responsabilité a été transférée au CGER dans la dernière année.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LES CÉGEPS

Inspection et mise à jour des données des immeubles

Les premières inspections des espaces reconnus aux fins de financement du réseau collégial se sont déroulées entre 2010 et 2012. Lors de ces inspections, chaque composante a été vérifiée. Cette vérification était accompagnée d'une prévision de renouvellement et d'une liste de travaux de maintien d'actifs nécessaires pour maintenir et pour rétablir l'état des bâtiments à un niveau satisfaisant. Une mise à jour annuelle de cette liste a été effectuée pour 100 % des superficies du parc immobilier du réseau afin que l'évolution des besoins en maintien d'actifs soit reflétée et que la réalisation des travaux soit soutenue à court terme. L'état du parc immobilier pour le réseau collégial est donc représentatif de la situation actuelle.

Le second cycle d'inspections pour le réseau collégial s'est terminé en décembre 2022.

Méthodologie

Les établissements collégiaux utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent effectuer sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau collégial.

L'IEG et le DMA sont évalués selon un IVP[9]. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré comme en mauvais état, et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % par la valeur de remplacement du bâtiment.

Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

LES UNIVERSITÉS

Inspection et mise à jour des données des immeubles

Les premières inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau universitaire ont débuté en 2014 et se sont terminées au printemps 2016. Le second cycle d'inspections pour le réseau universitaire a débuté en 2019 et s'est terminé en 2023.

[9] IVP : somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

ANNEXE 1
(suite)

Méthodologie

Les établissements universitaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent effectuer sur leurs immeubles au cours des cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste de travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau universitaire.

L'IEG et le DMA sont évalués selon un IVP. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré comme en mauvais état, et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % par la valeur de remplacement du bâtiment.

Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

ÉQUIPEMENTS COLLÉGIAUX ET UNIVERSITAIRES

Inventaire et mise à jour des données

Les premières données sur les parcs d'équipements significatifs des deux réseaux d'enseignement ont été présentées au PAGI 2022-2023.

Le MES répertorie uniquement les équipements présentant une valeur importante et dont le remplacement pourrait avoir une grande incidence sur la prévision des investissements au PQI. Les équipements devant être déclarés sont les suivants :

- Les équipements dont la valeur individuelle comptable d'acquisition est égale ou supérieure à 100 000 $;
- Les équipements dont la valeur individuelle comptable d'acquisition est située entre 25 000 $ et 99 999 $, mais qui sont considérés comme un équipement stratégique.

L'équipement doit être en service, fonctionnel et utilisé par l'établissement au 30 juin de l'exercice financier en cours. Les informations recensées sur les équipements doivent habituellement provenir du registre comptable des immobilisations de l'établissement (à l'exception de la valeur de remplacement actuelle), en date du 30 juin de l'exercice financier en cours.

Méthodologie

Le MES calcule l'IEG du bien en divisant l'amortissement cumulé sur le coût d'acquisition du bien. Par la suite, un IEG est attribué pour chaque bien, en fonction de son indice de vétusté :

- A (très bon) : 0 à 30 %;
- B (bon) : 30,1 à 60 %;
- C (satisfaisant) : 60,1 à 90 %;
- D (mauvais) : 90,1 à 99,9 %;
- E (très mauvais) : 100 %.

Un DMA est calculé sur les équipements qui présentent un indice de vétusté de D et de E. Le DMA évolue selon l'usure normale des équipements recensés. Ce déficit correspond à la valeur de remplacement actuelle du bien.

ANNEXE 2

Les cégeps
Immeubles

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)						DMA (M$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Collège de Bois-de-Boulogne	12	47 786	56	0	0	0	0	2	10	52,9
Cégep de Rimouski	41	102 523	59	6	3	6	15	16	10	51,2
Cégep de Chicoutimi	44	68 077	50	10	3	5	18	14	12	50,8
Cégep Édouard-Montpetit	32	106 145	38	0	3	1	4	22	6	42,1
Cégep de Limoilou	12	76 611	44	2	0	1	3	8	1	34,1
Collège de Maisonneuve	13	63 823	46	2	2	1	5	4	4	30,7
Cégep du Vieux Montréal	11	71 131	36	0	1	3	4	7	0	27,5
Cégep de Jonquière	26	79 677	44	3	3	2	8	14	4	26,4
Cégep de St-Hyacinthe	19	53 227	29	3	2	2	7	9	3	26,3
Cégep Saint-Jean-sur -Richelieu	22	45 833	56	1	1	0	2	10	10	23,3
Cégep de l'Outaouais	11	64 249	34	2	1	3	6	4	1	22,3
Cégep de La Pocatière	15	41 764	52	2	1	2	5	8	2	22,0
Cégep de Saint-Laurent	23	61 504	84	3	3	4	10	11	2	20,5
Cégep de Trois-Rivières	27	76 997	47	2	3	3	8	17	2	18,4
Collège Lionel-Groulx	41	70 593	55	7	3	8	18	14	9	17,5
Cégep régional de Lanaudière	28	88 980	37	8	3	5	16	11	1	16,3
Cégep de Sainte-Foy	43	79 253	40	8	8	10	26	12	5	16,2
Cégep Garneau	23	59 904	39	4	5	3	12	8	3	16,1
Champlain Regional College	23	52 454	41	4	1	5	10	9	4	15,9
Cégep de Lévis-Lauzon	37	55 779	41	4	5	7	16	9	12	13,3
Collège d'Ahuntsic	17	88 702	33	4	2	5	11	5	1	12,7
Cégep John-Abbott	17	71 764	76	4	3	3	10	6	1	11,6
Cégep de Matane	13	28 669	56	0	2	0	2	11	0	11,5
Cégep de Saint-Jérôme	24	58 918	50	2	6	2	10	9	5	11,2
Cégep de Victoriaville	21	50 690	51	3	2	4	9	10	2	11,0
Cégep de Sept-Îles	4	16 158	19	3	0	0	3	1	0	10,1
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	20	54 426	48	5	1	5	11	8	1	9,1
Cégep de Shawinigan	1	31 284	49	0	0	0	0	1	0	9,0
Cégep Vanier	17	64 184	69	2	2	3	7	8	2	8,7
Cégep de la Gaspésie et des Îles	21	47 600	54	3	6	8	17	2	2	8,4
Collège André-Laurendeau	3	44 584	35	0	1	1	2	1	0	7,1
Cégep de Sherbrooke	24	77 793	41	3	3	7	13	9	2	6,2
Cégep de Sorel-Tracy	4	20 182	41	0	0	0	0	4	0	6,2
Collège Dawson	12	78 979	74	1	3	4	8	3	1	5,4
Cégep de Thetford	10	31 709	49	5	1	0	6	4	0	5,2
Collège d'Alma	18	25 791	47	1	1	0	2	12	4	4,1
Collège de Valleyfield	8	42 558	68	2	3	0	5	3	0	3,7

ANNEXE 2
(suite)

Les cégeps
Immeubles

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)						DMA (M$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Cégep Gérald-Godin	7	16 055	52	0	2	1	3	4	0	2,7
Cégep Marie-Victorin	21	45 800	41	1	6	8	15	5	1	2,6
Cégep de Saint-Félicien	14	17 577	33	1	4	2	7	7	0	2,4
Collège Montmorency	15	70 067	19	9	0	5	14	0	1	1,9
Cégep de Rivière-du-Loup	27	40 115	42	3	8	7	18	7	2	1,9
Cégep de Drummondville	7	23 898	25	3	1	2	6	1	0	1,8
Cégep de Granby	7	22 913	61	1	0	2	3	4	0	1,4
Cégep Beauce-Appalaches	16	28 953	54	3	4	3	10	4	2	0,7
Cégep de Baie-Comeau	15	23 161	49	6	7	1	14	1	0	0,7
Collège de Rosemont	9	43 463	48	1	2	3	6	3	0	0,1
Collège Héritage	5	15 880	14	3	0	2	5	0	0	–
Total[1]	**880**	**2 548 183**		**140**	**121**	**149**	**410**	**342**	**128**	**700,5**

[1] La quantité et les dimensions ne correspondent pas à celles de l'inventaire des infrastructures, car l'information n'est pas disponible pour certains bâtiments qui n'ont pas été inspectés.

ANNEXE 2
(suite)

Les universités
Immeubles

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)						DMA (M$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Université de Montréal	104	566 001	57	9	14	9	32	18	54	417,1
Université McGill	160	629 250	87	18	17	22	57	56	47	357,6
Université Laval	103	546 085	50	32	15	8	55	20	28	262,6
Université du Québec à Montréal	31	339 284	57	5	3	6	14	11	6	194,8
Université Concordia	69	432 161	84	7	4	6	17	17	35	110,7
Université de Sherbrooke	107	295 187	36	41	16	17	74	15	18	25,5
Inst. national de recherche scientifique	27	77 509	41	11	2	2	15	2	10	15,7
Université du Québec à Trois-Rivières	40	125 037	33	18	9	7	34	4	2	14,0
Université du Québec à Rimouski	28	49 574	43	15	4	4	23	3	2	8,5
Université Bishop's	25	49 231	72	5	6	4	15	6	4	7,2
HEC Montréal	6	81 430	48	0	0	1	1	5	0	6,7
École Polytechnique de Montréal	12	114 344	37	6	1	2	9	3	0	5,8
Université du Québec en Outaouais	13	50 463	47	7	4	1	12	1	0	0,8
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	13	26 668	25	8	2	1	11	2	0	0,4
Université du Québec à Chicoutimi	20	80 560	29	10	3	6	19	1	0	0,3
École nationale administration publique	1	11 734	25	0	1	0	1	0	0	–
École de technologie supérieure	7	116 114	51	4	3	0	7	0	0	–
Télé-université	1	7 924	23	0	0	1	1	0	0	–
Université du Québec (siège social)	4	26 303	36	1	2	1	4	0	0	–
Total[1]	**771**	**3 624 859**		**197**	**106**	**98**	**401**	**164**	**206**	**1 427,8**

[1] La quantité et les dimensions ne correspondent pas à celles de l'inventaire des infrastructures, car l'information n'est pas disponible pour certains bâtiments qui n'ont pas été inspectés.

ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

VISION

Au centre de l'action gouvernementale, le leadership du MELCCFP dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement permet un développement social et une économie verte et résiliente, au bénéfice des générations actuelles et futures.

ORIENTATIONS

Le MELCCFP a pour mission de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens.

L'exploitation, la gestion et la surveillance du parc de barrages publics font partie de ses domaines d'activité. Le MELCCFP doit assurer la sécurité et la fonctionnalité de ces infrastructures.

Plus précisément, il doit :

- Gérer de manière sécuritaire les barrages;
- Inspecter et surveiller les barrages de façon à en assurer la sécurité et l'efficacité opérationnelle;
- Réaliser les travaux d'entretien et de maintien requis en conformité avec la législation en vigueur;
- Effectuer l'évaluation de la sécurité des barrages publics et la coordination des interventions lors de situations d'urgence;
- Démolir les barrages non essentiels à la mission de l'État pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS

La gestion des barrages est assujettie à des obligations légales qui varient selon le type de barrage (forte contenance, faible contenance ou petit barrage). En plus de ces obligations légales, le MELCCFP tient compte du risque associé aux barrages ainsi que du budget et des ressources humaines qui lui sont alloués pour gérer ce parc de barrages et prioriser les interventions.

Suite à l'adoption de la *Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission*[10], les obligations légales pour les travaux de mises aux normes des barrages à forte contenance, dont le niveau des conséquences en cas de rupture est jugé faible ou minimal, ont été réduites de façon considérable. En outre, le MELCCFP n'est plus tenu de réaliser d'études d'évaluation de la sécurité de ces derniers.

[10] Projet de loi n° 102 (2022, chapitre 8)

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MELCCFP exploite et administre 928 barrages au sens de la *Loi sur la sécurité des barrages* (chapitre S-3.1.01), soit 390 barrages à forte contenance et 538 barrages à faible contenance et petits barrages.

Les barrages de catégories « forte contenance » et « faible contenance » sont définis précisément par la *Loi sur la sécurité des barrages*. Par ailleurs, on appelle « petit barrage » tous les barrages d'une hauteur de plus d'un mètre, qui ne sont ni à « forte contenance » ni à « faible contenance », mais qui sont aussi visés par la *Loi sur la sécurité des barrages*.

Les barrages à forte contenance sont subdivisés en trois grandes sous-catégories : 48 barrages mécanisés, 328 barrages non mécanisés et 14 non essentiels. Les barrages à faible contenance et petits barrages sont subdivisés en deux catégories, soit sept barrages mécanisés et 531 non mécanisés.

Les barrages mécanisés sont munis d'appareils d'évacuation mécaniques et électriques qui permettent de réaliser une gestion des niveaux d'eau et des débits. Les barrages non mécanisés sont plutôt munis d'un seuil fixe ne permettant pas cette gestion. Ainsi, la complexité des composantes des barrages mécanisés et la nécessité d'en assurer la fiabilité et la fonctionnalité en tout temps requièrent des investissements majeurs par rapport aux autres types de barrages.

Les barrages sont catégorisés non essentiels lorsqu'aucune utilité n'est confirmée et que le niveau des conséquences en cas de rupture est faible ou minimal. De façon générale, ces barrages sont sans accès et situés en région éloignée. Ainsi, ces barrages demeurent inscrits au PAGI, mais aucune évaluation de leur état dans le futur n'est planifiée par le MELCCFP.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MELCCFP, soit :

- Huit immeubles principaux (centres de services) comprenant des locaux à bureaux et 23 immeubles auxiliaires (bâtiments de services, entrepôts, ateliers, hangars et garages) servant de points de service en région pour assurer l'exploitation et l'entretien des barrages à proximité;
- Une conduite d'évacuation acheminant les effluents de l'usine de pâte commerciale Produits forestiers Résolu, à Saint-Félicien. Cette conduite, construite par le MELCCFP en 1978, sert à acheminer les eaux traitées par l'usine vers la rivière Mistassini, située à près de 15 km de l'usine. D'une durée de vie utile initiale de 25 ans, la conduite a maintenant 45 ans de service;
- 20 barrages non assujettis à la Loi sur la sécurité des barrages. Bien que non soumis à cette loi, ces barrages, incluant une digue de protection contre les inondations à Pointe-Calumet, font également partie du parc d'infrastructures sous la responsabilité du MELCCFP.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Immeubles							
Centres de services	24	30	31	1	3 364 m²	3 356 m²	(8)
Ouvrages de génie civil							
Barrages à forte contenance							
Mécanisés	48	48	48	0	Variable	Variable	s. o.
Non mécanisés	29	324	328	4	Variable	Variable	s. o.
Non essentiels[2]	53	14	14	0	Variable	Variable	s. o.
Sous-total - Barrages à forte contenance	**32**	**386**	**390**	**4**	**Variable**	**Variable**	**s. o.**
Barrages à faible contenance et petits barrages							
Faible contenance mécanisés	58	1	7	6	Variable	Variable	s. o.
Faible contenance non mécanisés	49	258	256	(2)	Variable	Variable	s. o.
Petits barrages	58	275	275	0	Variable	Variable	s. o.
Non essentiels[2]	s. o.	1	0	(1)	Variable	Variable	s. o.
Sous-total – Barrages à faible contenance et petits barrages	**53**	**535**	**538**	**3**	**Variable**	**Variable**	**s. o.**
Barrages non assujettis	56	25	20	(5)	Variable	Variable	s. o.
Conduite d'évacuation des effluents	45	1	1	0	15 km	15 km	0
Total – Infrastructures	**42**	**977**	**980**	**3**	**Variable**	**Variable**	**s. o.**

1 Données de novembre 2023.
2 Barrages pour lesquels aucune utilité n'est confirmée et dont le niveau des conséquences en cas de rupture est faible ou minimal. Aucune évaluation de leur état dans le futur n'est planifiée.

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, la variation à l'inventaire s'explique ainsi :

Immeubles :

- L'augmentation d'un immeuble s'explique par la construction d'un nouveau hangar pour l'entreposage d'équipements.

Barrages à forte contenance :

- L'augmentation nette de quatre barrages non mécanisés s'explique par l'ajout d'un barrage à la suite d'une cessation de bail par un privé pour la gestion des forces hydrauliques, par l'ajout d'un barrage qui a été recensé par la Direction de la sécurité des barrages en cours d'année et confié au MELCCFP, par l'ajout d'une digue de fermeture suite à la reconstruction d'un autre barrage, à l'ajout de deux barrages provenant d'un transfert du MTMD et de deux provenant de Revenu Québec, et finalement, au retrait d'un barrage suite à sa démolition et de deux barrages qui sont devenus à faible contenance.

Barrages à faible contenance et petits barrages :

- L'augmentation nette de trois barrages dans cette catégorie s'explique par l'ajout de deux barrages qui ont changé de la catégorie forte contenance à faible contenance, dont un mécanisé, l'ajout de deux barrages à faible contenance non mécanisés provenant du MTMD et le retrait d'un barrage qui a été démoli;
- Un petit barrage avait été considéré non essentiel, mais est redevenu essentiel;
- En plus du barrage mécanisé qui était à forte contenance et qui est passé à faible contenance, quatre barrages à faible contenance ainsi qu'un petit barrage sont désormais considérés comme étant mécanisés. En cours d'année, une révision a été apportée à la définition des barrages mécanisés, de sorte que cinq barrages qui étaient considérés non mécanisés sont maintenant dans la sous-catégorie « mécanisés ».

Barrages non assujettis :

- La diminution nette de cinq barrages dans cette catégorie s'explique par le retrait officiel de ces barrages au répertoire des barrages puisque ceux-ci ne retenaient plus d'eau. Ils ne sont donc plus considérés comme des ouvrages de retenue.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E[3]	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Centres de services	25	20	19	64	20	16	–	–	–
Ouvrages de génie civil									
Barrages à forte contenance									
Mécanisés	1	18	21	40	60	0	63,9	–	63,9
Non mécanisés	72	5	4	81	19	0	19,5	0,1	19,6
Non essentiels[4]	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total – Barrages à forte contenance	**10**	**16**	**19**	**45**	**55**	**0**	**83,4**	**0,1**	**83,5**
Barrages à faible contenance et petits barrages									
Faible contenance mécanisés	1	0	1	2	98	0	7,6	–	7,6
Faible contenance non mécanisés	6	13	13	32	35	33	0,7	–	0,7
Petits barrages	4	11	22	37	63	0	0,5	–	0,5
Non essentiels[4]	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total – Barrages à faible contenance et petits barrages	**4**	**9**	**13**	**26**	**59**	**15**	**8,8**	**–**	**8,8**
Barrages non assujettis	3	17	36	56	44	0	–	–	–
Conduite d'évacuation des effluents	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total – Infrastructures	**9**	**15**	**18**	**42**	**56**	**2**	92,2	0,1	92,3

1 Données de septembre 2023.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
3 L'indice d'état E pour les ouvrages de génie civil correspond aux ouvrages qui seront démolis et non aux ouvrages en très mauvais état.
4 Barrages pour lesquels aucune utilité n'est confirmée et dont le niveau des conséquences en cas de rupture est faible ou minimal. Aucune évaluation de leur état dans le futur n'est planifiée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Bien que les barrages considérés non essentiels fassent partie intégrante de l'inventaire, ces barrages ne sont pas considérés dans le DMA puisqu'ils ne feront pas l'objet de travaux.

De manière à refléter l'évolution de l'inventaire, de nouveaux objectifs ont été présentés au PAGI 2022-2023. Ce sont ces objectifs qui sont suivis d'ici la fin de l'année financière 2024-2025.

Ainsi, les investissements prévus au PQI 2024-2034 pour les barrages sous la responsabilité du MELCCFP visent à atteindre les objectifs suivants :

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats		Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI cible
Atteindre une proportion de barrages à forte contenance mécanisés en bon état à 45 % d'ici le 31 mars 2025	36 % PAGI 2022-2023	36 %	40 %	45 % PAGI 2025-2026
Réduire globalement le DMA des barrages à forte contenance mécanisés de 27,0 M$ pour atteindre un niveau de 26,0 M$ d'ici le 31 mars 2025	53,0 M$ PAGI 2022-2023	61,4 M$	63,9 M$	26,0 M$ PAGI 2025-2026
Atteindre une proportion de barrages à forte contenance non mécanisés en bon état à 81 % d'ici le 31 mars 2025	80 % PAGI 2022-2023	81 %	81 %	81 % PAGI 2025-2026
Réduire globalement le DMA des barrages à forte contenance non mécanisés de 3,9 M$ pour atteindre un niveau de 14,0 M$ d'ici le 31 mars 2025	17,9 M$ PAGI 2022-2023	17,8 M$	19,6 M$	14,0 M$ PAGI 2025-2026

État de situation

Barrages à forte contenance mécanisés

Le MELCCFP estime que la réalisation des projets d'investissements planifiés au PQI 2024-2034 pour l'année 2024-2025 permettra d'augmenter la proportion de barrages à forte contenance mécanisés en bon état à 43 % et de réduire le DMA de 9,4 M$ par rapport au DMA évalué dans la présente période pour atteindre 54,5 M$ en 2024-2025. Ainsi, malgré l'amélioration de 4 % par rapport au PAGI de référence, soit le PAGI 2022-2023, dont la proportion en bon état est de 36 %, le MELCCFP estime que les cibles fixées pour le 31 mars 2025 ne seront pas atteintes complètement pour les barrages de cette catégorie. Cela est principalement attribuable au retard de certains projets et/ou à l'augmentation des besoins en travaux s'expliquant par :

- des problèmes de gestion foncière relatifs à l'acquisition de terrains du domaine privé pour la réalisation des travaux;
- des délais administratifs liés à l'obtention des autorisations provinciale et fédérale;
- des retards dans l'approvisionnement d'équipements;
- la réalisation d'inspections détaillées permettant de relever des anomalies et détériorations qui n'avaient pas été observées lors des inspections régulières;
- la réalisation d'études d'évaluation de la sécurité qui concluent à des besoins de mise aux normes.

Plus précisément, pour les barrages à forte contenance mécanisés, le MELCCFP vise à réaliser les projets d'investissement prioritaires suivants :

- Barrage Brodrick (Laurentides) – Réalisation de travaux correctifs pour la stabilisation des digues d'ici le 31 mars 2025 :
  - Effet des investissements : prise en charge de 0,6 M$ du DMA. Cependant, l'IEG ne sera pas modifié avant la fin de 2026, car d'autres travaux sont requis sur l'évacuateur;
- Barrage Saint-Didace (Lanaudière) – Finalisation des travaux correctifs aux appareils d'évacuation d'ici le 31 mars 2024 et réalisation des travaux de réparation électrique d'ici le 31 mars 2025 :
  - Effet des investissements : prise en charge de 1,2 M$ du DMA et l'IEG passera de D à B à la fin des travaux prévue pour 2025;
- Barrage de Duchesnay (Capitale-Nationale) – Réalisation d'une partie des travaux de réfection mécaniques et électriques d'ici le 31 mars 2025 :
  - Effet des investissements : prise en charge de 1,2 M$ du DMA sur un total de 2,1 M$. L'IEG passera de D à A ou B à la fin des travaux prévus pour 2026, mais pas d'ici le 31 mars 2025 puisque le développement du projet a pris une année de retard;
- Barrage Choinière (Estrie) – Réalisation des travaux correctifs aux appareils d'évacuation d'ici le 31 mars 2025 :
  - Effet des investissements : prise en charge de 0,8 M$ du DMA et l'IEG passera de D à B à la fin des travaux prévue pour 2025;
- Barrage de Portage-des-Roches (Saguenay–Lac-Saint-Jean) – Poursuite des travaux correctifs pour le contrôle des vannes qui s'étendront jusqu'en 2026 :
  - Effet des investissements : prise en charge de 0,9 M$ du DMA d'ici le 31 mars 2025. L'objectif d'un IEG s'améliorant de D à C pourra être atteint en 2026.

<u>Barrages à forte contenance non mécanisés</u>

Concernant les barrages à forte contenance non mécanisés, les résultats constatés au cours de la période montrent que la cible visant une proportion de 81 % en bon état est atteinte. Toutefois, on constate une légère augmentation du DMA de 1,7 M$ par rapport à l'année de référence portant ainsi le DMA à un total de 19,6 M$.

Le MELCCFP estime que la réalisation des projets d'investissement planifiés au PQI 2024-2034 pour l'année 2024-2025 permettra d'augmenter la proportion des barrages en bon état à 82 % et de réduire le DMA de 2,0 M$ par rapport au DMA évalué dans la présente période pour atteindre 17,6 M$ en 2024-2025. L'objectif serait donc atteint pour cette catégorie de barrage en termes de barrages en bon état, mais pas au niveau de la réduction du DMA puisque le DMA a augmenté dans la dernière année. Cela est principalement attribuable à l'augmentation des travaux s'expliquant par :

- la réalisation d'inspections détaillées permettant de relever des anomalies et détériorations qui n'avaient pas été observées lors des inspections régulières;
- la réalisation d'études d'évaluation de la sécurité qui concluent à des besoins de mise aux normes.

Plus précisément, pour les barrages à forte contenance non mécanisés, le MELCCFP vise à reconstruire les barrages suivants d'ici le 31 mars 2025 :

- Barrage Émilie (Capitale-Nationale) :
  - Effet des investissements : prise en charge de la totalité du DMA de 0,2 M$ et l'IEG passera de D à A;
- Barrage Lac-Rimouski (Bas-Saint-Laurent) :
  - Effet des investissements : prise en charge de la totalité du DMA de 0,9 M$ et l'IEG passera de D à A;
- Barrage à la Loutre (Côte-Nord) :
  - Effet des investissements : prise en charge de la totalité du DMA de 0,5 M$ et l'IEG passera de D à A;
- Barrage White (Abitibi-Témiscamingue) :
  - Effet des investissements : prise en charge de la totalité du DMA de 0,2 M$ et l'IEG passera de D à A.

Investissements en maintien du parc au PQI 2024-2034
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Barrages publics	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	128,0	40
Prise en charge du DMA	88,7	28
Remplacement[1]	103,4	32
Total	**320,1**	**100**

[1] Le remplacement inclut les démolitions.

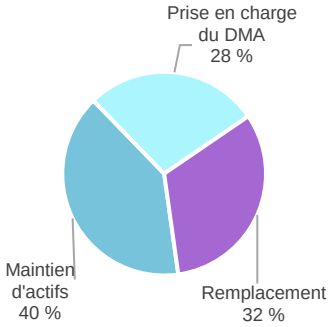

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

Stratégie d'investissement

La stratégie globale d'intervention sur les barrages repose sur une approche de gestion intégrée des actifs. Cette approche s'appuie sur une meilleure connaissance des infrastructures, une priorisation des interventions basée sur la gestion des risques et un suivi soutenu du cheminement des projets, favorisant ainsi un meilleur taux de réalisation des projets d'investissement.

La connaissance des infrastructures est basée sur un système d'inspection qui permet un suivi en continu de l'état des barrages afin de détecter à temps les défectuosités et de suivre leur progression. Le cas échéant, les études d'évaluation de la sécurité permettent, par la réalisation d'études hydrauliques, géotechniques, structurales, mécaniques et électriques, de déterminer les correctifs requis pour assurer l'intégrité et la sécurité des barrages.

La priorisation des interventions est évaluée en fonction des répercussions des déficiences constatées sur la sécurité des biens et des personnes, ainsi que des particularités techniques des différentes catégories de barrages, selon l'ordre de priorité suivant :

- Rétablissement de l'état des barrages dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus;
- Maintien de l'état des barrages à forte contenance mécanisés. Ces barrages sont normalement priorisés lors de la planification des travaux de maintien d'actifs puisque les conséquences d'une défaillance ou d'une rupture seraient, en général, plus importantes que pour les autres catégories de barrages. Les appareils d'évacuation de tous ces barrages nécessitent des interventions à planifier pour en assurer leur bon fonctionnement, notamment en situation de crue;

- Maintien de l'état des barrages à forte contenance non mécanisés dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus. Ces barrages sont priorisés par rapport à ceux dont le niveau des conséquences est faible ou minimal. Par ailleurs, les barrages non mécanisés requièrent généralement moins d'investissements en ressources humaines et financières durant leur vie utile. Conséquemment, le MELCCFP priorise les travaux correctifs essentiels jusqu'à ce que leur état nécessite une reconstruction complète;
- Rétablissement ou maintien de l'état des autres infrastructures pour assurer leur fonctionnalité.

Le suivi en continu des projets et le contrôle de chacune des étapes de réalisation permettent une meilleure maîtrise du processus de réalisation des investissements. La démarche de gestion de projets permet de documenter les différentes étapes des projets, ainsi que la tenue de points de contrôle et de suivi de l'avancement par le comité de suivi du MELCCFP. L'objectif est de repérer rapidement les difficultés pouvant affecter la réalisation des projets afin de mettre en place des actions correctives. Un tableau de bord permet d'avoir un portrait de la situation en continu.

Autres éléments

Certains événements (climatiques ou autres) font en sorte qu'il peut être nécessaire d'intervenir en urgence sur un barrage. Ainsi, des travaux non prévus peuvent s'ajouter à la planification et, le cas échéant, avoir une incidence sur le taux de réalisation.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement[1]	Sous-total	Ajout et amélioration	
MELCCFP						
2022-2023						
Réel	3,7	6,0	1,9	**11,6**	0,3	**11,9**
Prévu[2]	7,3	7,6	12,5	**27,4**	0,3	**27,7**
Écart	(3,6)	(1,6)	(10,6)	**(15,8)**	**–**	**(15,8)**
2023-2024						
Probable	7,2	4,7	5,0	**16,9**	–	**16,9**
2024-2025						
Prévu	12,7	8,6	10,8	**32,1**	**–**	**32,1**

1 Inclut les démolitions.
2 Prévu au PQI 2022-2032.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Investissements réalisés et prévus

Les investissements pour le maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité des barrages afin de protéger les personnes et les biens contre les risques associés à la défaillance de ces ouvrages. Lors de la planification des investissements, les travaux sur les barrages en mauvais état et jugés essentiels à la mission de l'État sont priorisés en fonction d'une évaluation du risque. Ces travaux permettent ainsi de maintenir et de rétablir en bon état les barrages en fonction des constats observés lors des inspections.

Les investissements du gouvernement visant le maintien des barrages publics permettent, notamment, de réaliser les types de travaux suivants :

- Réfection de composantes de mécanique lourde, telles que des vannes, des treuils, des ponts roulants, des groupes électrogènes ou des pièces encastrées;
- Réfection d'éléments de béton ou correction de pathologies du béton;
- Réfection des déversoirs en enrochement par reprofilage, ajout d'enrochement ou colmatage d'interstices;
- Réfection de digues par reprofilage, rehaussement, étanchéisation, stabilisation ou ajout de drainage;
- Réfection de composantes électriques et de contrôle, telles que des panneaux électriques, des systèmes de chauffage, des systèmes d'automate ou des systèmes de communication;
- Réfection de bâtiments de services, de garages ou d'abris d'équipements.

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Les investissements pour le maintien du parc réalisés en 2022-2023 totalisent 11,6 M$, soit 15,8 M$ de moins que les 27,4 M$ prévus initialement au PQI 2022-2032. Cet écart s'explique principalement par :

- Des retards attribuables à des imprévus sur certains projets (-10,5 M$), tels que :
  - des problèmes de gestion foncière relatifs à l'acquisition de terrains du domaine privé pour la réalisation des travaux;
  - des délais administratifs liés à l'obtention des autorisations provinciales et fédérales requises;
  - des retards dans l'approvisionnement d'équipements;
  - la grève des ingénieurs, dont les projets de reconstruction des barrages Pimbina (Mauricie), Émilie (Capitale-Nationale), Lac-Rimouski (Bas-Saint-Laurent) et Léger (Abitibi-Témiscamingue), le projet de remplacement des appareils d'évacuation du barrage Ludger (Laurentides), de remplacement du groupe électrogène au barrage Aylmer (Estrie) et le projet de démolition du barrage Mare-du-Sault (Capitale-Nationale).

Les investissements probables pour le maintien du parc en 2023-2024 totalisent 16,9 M$ et auront permis de réaliser, notamment, les travaux suivants :

- La reconstruction des barrages Léger (Abitibi-Témiscamingue), Pimbina (Mauricie) et Grandes-Piles (Mauricie) (4,1 M$);
- La démolition du barrage de Mare-du-Sault (Capitale-Nationale) (0,6 M$);
- Le remplacement du groupe électrogène du barrage Aylmer (Estrie) et le remplacement des équipements de chauffage au barrage Sartigan (Chaudière-Appalaches) (0,4 M$);
- La réalisation d'une partie des travaux sur les appareils d'évacuation des barrages de Saint-Didace (Lanaudière), Choinière (Montérégie), Jules-Allard (Chaudière-Appalaches) et Ludger (Laurentides) et des travaux de remplacement du système électrique du barrage Grand-Moulin (Laval) et des équipements de contrôle des vannes du barrage Portage-des-Roches (Saguenay–Lac-Saint-Jean) (4,8 M$);
- La finalisation des travaux de stabilisation du barrage d'Émileville (Montérégie) et des travaux de réparation de béton et d'amélioration de la capacité portante du pont au barrage Sartigan (Chaudière-Appalaches) (0,9 M$);
- La finalisation de la préparation des plans et devis pour la reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-Saint-Laurent) (0,9 M$);
- Les travaux préparatifs et d'avant-projets pour notamment la reconstruction des barrages de la Retenue (Capitale-Nationale), White (Abitibi-Témiscamingue), de l'Écluse (Saguenay–Lac-Saint-Jean) ainsi que la réalisation de plusieurs mandats de faible envergure sur plusieurs projets en développement (2,7 M$).

Les investissements prévus pour le maintien du parc en 2024-2025, totalisant 32,1 M$, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Une partie des travaux de réfection des équipements d'évacuation des barrages Duchesnay (Capitale-Nationale) et des Moulins (Lanaudière) (1,6 M$);
- La poursuite des travaux correctifs au système de contrôle du barrage de Portage-des-Roches (Saguenay–Lac-Saint-Jean) (0,9 M$);
- La finalisation des travaux mécaniques et électriques du barrage Saint-Didace (Lanaudière) et du remplacement du système électrique du barrage Grand-Moulin (Laval) (6,1 M$);
- La finalisation des travaux correctifs aux équipements d'évacuation des barrages Jules-Allard (Chaudière-Appalaches), Choinière (Montérégie) (1,0 M$);
- Les travaux correctifs permettant de mettre aux normes le barrage du Haut (Bas-Saint-Laurent) (2,6 M$);

- Les travaux correctifs de génie civil du barrage Brodrick (Laurentides) (0,6 M$);
- Les travaux préparatifs et d'avant-projets pour notamment la mise aux normes du barrage Kipawa (Abitibi-Témiscamingue) et la modernisation des barrages Kiamika (Laurentides) et Rapides-des-Cèdres (Laurentides) (0,5 M$);
- La reconstruction des barrages Émilie (Capitale-Nationale), Lac-Rimouski (Bas-Saint-Laurent), Seigneurial (Montérégie), Lac-à-la-Loutre (Côte-Nord) et White (Abitibi-Témiscamingue) (12,3 M$);
- Les travaux préparatoires pour la reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-Saint-Laurent) (3,7 M$);
- L'ingénierie détaillée pour la reconstruction des barrages de la Retenue (Capitale-Nationale) et Profond (Mauricie) (0,7 M$);
- L'analyse de faisabilité pour la reconstruction du barrage de Saint-Alexis-des-Monts (Mauricie) (0,4 M$).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1,2] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Varia-tion	PAGI		Varia-tion	PAGI 2023-2024	Dégradation naturelle	Nouveaux constats[4]	Résorp-tion	PAGI 2024-2025
	2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025						
Immeubles											
Centres de services	21	20	(1)	17	16	(1)	0,5	–	(0,5)	–	0,0
Ouvrages de génie civil											
Barrages à forte contenance											
Mécanisés	64	60	(4)	0	0	0	61,4	0,6	5,8	(3,9)	63,9
Non mécanisés	18	19	1	1	0	(1)	17,8	0,2	2,6	(1,0)	19,6
Non essentiels[3]	nd	nd	s. o.	nd	nd	s. o.	nd	s. o.	s. o.	s. o.	nd
Total – Barrages à forte contenance	**59**	**55**	**(4)**	**0**	**0**	**0**	**79,2**	**0,8**	**8,4**	**(4,9)**	**83,5**
Barrages à faible contenance et petits barrages											
Faible contenance mécanisés	0	98	98	0	0	0	–	–	8,8	(1,2)	7,6
Faible contenance non mécanisés	35	35	0	32	33	1	0,8	–	–	(0,1)	0,7
Petits barrages	62	63	1	0	0	0	0,6	–	(0,1)	–	0,5
Non essentiels[3]	nd	nd	s. o.	nd	nd	s. o.	nd	s. o.	s. o.	s. o.	nd
Total – Barrages à faible contenance et petits barrages	**45**	**59**	**14**	**20**	**15**	**(5)**	**1,4**	**–**	**8,7**	**(1,3)**	**8,8**
Barrages non assujettis	40	44	4	0	0	0	–	–	–	–	–
Conduite d'évacuation des effluents	nd	nd	s. o.	nd	nd	s. o.	nd	s. o.	s. o.	s. o.	nd
Total – Infrastructures	**57**	**56**	**(1)**	**2**	**2**	**0**	**81,1**	**0,8**	**16,6**	**(6,2)**	**92,3**

1 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
2 L'indice d'état E pour les ouvrages de génie civil correspond aux ouvrages qui seront démolis et non aux ouvrages en très mauvais état.
3 Barrages pour lesquels aucune utilité n'est confirmée et dont le niveau des conséquences en cas de rupture est faible ou minimal. Aucune évaluation de leur état dans le futur n'est planifiée.
4 Les montants indiqués dans « Nouveaux constats » et « Résorption » ont été ajustés pour tenir compte du changement de catégorie de deux barrages.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

- **Barrages à forte contenance :**

L'amélioration globale de 4 % observée s'explique principalement par l'ajustement de l'état d'un barrage mécanisé qui, à la suite d'une inspection plus détaillée des composantes mécaniques, a été considéré en meilleur état (est passé de D à C) et par la modification de catégorie d'un barrage, dont l'IEG est de D, qui est passé de forte contenance à faible contenance et dont la valeur de remplacement est élevée.

- **Barrages à faible contenance et petits barrages**

La proportion des barrages à faible contenance mécanisés en mauvais état (IEG de D) a augmenté de 98 %, ce qui s'explique par l'ajout de six barrages dans cette sous-catégorie sur un total de sept, dont trois en mauvais état et un ayant une valeur de remplacement nettement supérieur aux quatre autres.

- **Barrages non assujettis**

La proportion des barrages non assujettis en mauvais état (IEG de D) a augmenté de 4 %, ce qui s'explique par le retrait de cinq barrages, dont quatre, dans un état acceptable et l'ajout d'un barrage en mauvais état.

Évolution du DMA

Globalement, le DMA a augmenté de 11,2 M$, passant de 81,1 M$ à 92,3 M$ en raison :

- D'une indexation de 0,8 M$ du coût de certains projets qui ont été reportés;
- De nouveaux constats totalisant 16,6 M$, découlant principalement de :

  Barrages à forte contenance (8,4 M$) :

  — Nouvelles informations ou précisions quant à la portée des travaux à réaliser à la suite d'inspections spécialisées, d'études d'évaluation de la sécurité ou d'analyses supplémentaires (9,0 M$);

  — Nouveaux barrages qui ont été inspectés et qui nécessitent des travaux (2,3 M$);

  — Diminution du DMA à la suite du reclassement d'un barrage dans la catégorie à faible contenance mécanisé (-2,9 M$).

  Barrages à faible contenance et petits barrages (8,7 M$) :

  — Augmentation du DMA à la suite du reclassement d'un barrage dans la catégorie à faible contenance mécanisé sur lequel de nouveaux besoins de réfection ont été répertoriés (8,7 M$).

- De la réalisation de travaux qui ont permis de résorber 6,2 M$ du DMA répertorié.

L'évaluation du DMA pour le parc de barrages publics porte principalement sur les barrages à forte contenance. Ces barrages représentent près de 90 % de la valeur de l'ensemble du parc de barrages et sont les seules infrastructures du MELCCFP assujetties à des normes strictes en matière de sécurité civile. À ce titre, et en conformité avec les dispositions du *Règlement sur la sécurité des barrages*, les investissements publics en infrastructures du MELCCFP visent prioritairement les barrages à forte contenance.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Un programme d'inspection des barrages à forte contenance a été développé en fonction des risques associés à ce type de barrage (niveau des conséquences minimal, faible, moyen, élevé et considérable). Ce programme vise autant les barrages ayant un IEG de A, B ou C (barrages déjà mis aux normes) que les barrages ayant un IEG de D (à rénover) ou E (à démanteler-araser). Les besoins d'investissement des barrages ayant un indice d'état mauvais (IEG de D), et dont le niveau des conséquences est « moyen » ou « élevé », sont priorisés lors de la planification des travaux et de l'élaboration du PQI.

Ainsi, tous les barrages à forte contenance sous la responsabilité du MELCCFP sont inspectés au moins une fois par année, et ce, conformément aux exigences du *Règlement sur la sécurité des barrages*. A priori, ces inspections visent à évaluer la sécurité de ces ouvrages et à orienter ensuite la planification des interventions à réaliser en fonction des anomalies constatées. Selon la priorisation des interventions à réaliser, une estimation des besoins d'investissement est alors effectuée.

Même si aucune obligation relative à la *Loi sur la sécurité des barrages* ne l'y oblige étant donné leur faible incidence sur la sécurité des personnes et des biens, le MELCCFP a procédé à la mise en œuvre d'un plan d'inspections visuelles des barrages à faible contenance, des petits barrages et des barrages de moins de 1 mètre qui s'est échelonné sur 5 ans. Rappelons que ces inspections ont pour but de mieux valider l'état général des ouvrages et de confirmer leur catégorie. Une évaluation quant à la pertinence de réaliser les travaux en fonction des risques associés à chaque ouvrage a été réalisée en partie sur les barrages inspectés et se poursuivra dans les prochaines années.

L'ajout de nombreux barrages depuis 2020 a occasionné des retards dans les inspections des barrages à faible contenance, des petits barrages et des barrages de moins de 1 mètre. Ces retards ont mené à une révision du programme d'inspection pour l'ensemble des ouvrages sous la responsabilité du MELCCFP, intégrant les nouveaux barrages de toutes les catégories qui n'ont pas encore été inspectés. Ainsi, un nouveau programme complet définissant les fréquences d'inspection en fonction des diverses catégories de barrages a été préparé et mis en application.

Un mandat a été confié à un prestataire de services en vue d'évaluer l'état de la conduite d'évacuation des effluents de Saint-Félicien et d'effectuer une étude de faisabilité pour la remise en état de cet ouvrage. Le MELCCFP continue d'exercer une surveillance régulière permettant ainsi de contrôler les risques associés à l'utilisation de cette conduite.

Méthodologie

Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement. Un IEG de A, B ou C indique que le barrage est en bon état. Un IEG de D indique que le barrage n'est pas aux normes ou qu'il nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Un IEG de E indique que le barrage est voué à la démolition.

Les IEG et le DMA ne sont pas extrapolés pour les barrages à faible contenance et les petits barrages ainsi que pour les barrages non assujettis, sauf pour quelques exceptions, relativement à des barrages d'une importance significative pour la population ou présentant des risques pour la sécurité des biens et des personnes.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

VISION

Le MSSS vise à offrir un réseau intégré et performant de services de santé et de services sociaux où l'accès et le bien-être de tous sont au cœur de ses actions.

ORIENTATIONS

Pour mener à bien sa mission, laquelle est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec, le MSSS s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, les orientations suivantes :

- Assurer une saine gestion des infrastructures du RSSS[11];
- Réaliser de nouveaux investissements en infrastructures orientés vers les besoins prioritaires;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens, contrer la vétusté des immeubles et veiller à leur conservation.

RESPONSABILITÉS

Le MSSS détermine les priorités, les objectifs et les orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et veille à leur application.

Le MSSS évalue et alloue les sommes requises pour le maintien des actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des infrastructures du RSSS. À cet égard, il s'assure que les sommes allouées au RSSS sont utilisées aux fins prévues.

[11] La liste des organismes composant le RSSS est présentée à l'annexe 1.

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RESPONSABILITÉS

Les établissements du RSSS sont responsables du maintien d'actifs des infrastructures du RSSS, et ce, conformément aux programmes et aux orientations ministérielles. Ils inspectent et identifient les besoins de maintien d'actifs des bâtiments. De plus, ils priorisent et planifient les investissements à réaliser qui seront par la suite approuvés par le MSSS dans le cadre de la mise à jour annuelle des plans triennaux d'intervention en immobilisation et en équipement.

Le MSSS, avec la collaboration des établissements du RSSS, effectue annuellement la mise à jour et la certification de l'inventaire du parc immobilier et du parc d'équipements médicaux.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Parc immobilier

Le parc immobilier du RSSS se compose de 2 810 bâtiments, dont la superficie totale est de 9,8 millions de mètres carrés. Les bâtiments sont répartis en sept grandes catégories correspondant à leurs missions respectives :

- Les centres hospitaliers, qui comprennent également les centres de courte durée, les centres de santé et les centres psychiatriques;
- Les CHSLD incluant les MDAA;
- Les centres de réadaptation;
- Les centres jeunesse;
- Les CLSC;
- Les autres immeubles, dont les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies;
- Les immeubles excédentaires pour lesquels aucune utilisation n'est prévue au cours des cinq prochaines années.

Parc d'équipements médicaux

Les principaux équipements médicaux sont composés de 19 865 appareils visant à soutenir les services de soins de différentes spécialités comme l'imagerie, la radiothérapie, la biologie médicale, le monitorage, l'inhalothérapie, la chirurgie, les soins et l'endoscopie.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m^2)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Immeubles							
Bâtiments							
Centres hospitaliers	52	598	591	(7)	4 959 543	5 010 687	51 144
CHSLD[2]	46	462	460	(2)	2 140 424	2 142 187	1 763
Centres de réadaptation	55	177	177	0	399 479	399 200	(279)
Centres jeunesse	54	184	183	(1)	333 603	342 009	8 406
Centres locaux et services communautaires	40	193	194	1	369 901	373 059	3 158
Autres[3]	43	1 167	1 170	3	1 513 917	1 473 704	(40 213)
Immeubles excédentaires	77	46	35	(11)	89 628	69 570	(20 058)
Total – Immeubles		**2 827**	**2 810**	**(17)**	**9 806 495**	**9 810 416**	**3 921**
Équipements							
Appareils médicaux							
Imagerie	8	4 068	4 094	26	s. o.	s. o.	s. o.
Radiothérapie	8	129	148	19	s. o.	s. o.	s. o.
Biologie médicale	8	2 246	2 507	261	s. o.	s. o.	s. o.
Monitorage (Nombre d'installations)	9	1 125	1 135	10	s. o.	s. o.	s. o.
Inhalothérapie	7	3 925	3 980	55	s. o.	s. o.	s. o.
Chirurgie	9	1 181	1 227	46	s. o.	s. o.	s. o.
Soins	8	1 633	1 651	18	s. o.	s. o.	s. o.
Endoscopie	6	2 581	2 738	157	s. o.	s. o.	s. o.
Autres	9	2 327	2 385	58	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements		**19 215**	**19 865**	**650**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**

1 Données de décembre 2023 pour le parc immobilier et les équipements médicaux.
2 Inclut les MDAA.
3 Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.

Variation à l'inventaire

Par rapport au PAGI 2023-2024, le nombre total d'immeubles a diminué de 17 bâtiments. Cette diminution est principalement attribuable à la vente ou la cession de bâtiments excédentaires.

Par rapport au PAGI 2023-2024, le nombre total d'appareils médicaux dans le RSSS, d'une valeur de 100,0 k$ et plus ou de nature stratégique, quelle que soit la valeur, a augmenté de 650 appareils. Cette variation est principalement attribuable à l'ajout d'équipements de biologie médicale et d'endoscopie.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Bâtiments									
Centres hospitaliers	50	20	13	83	13	4	318,9	713,8	1 032,7
CHSLD	19	18	17	54	33	13	237,9	382,9	620,8
Centres de réadaptation	26	27	11	64	32	4	34,3	33,7	68,0
Centres jeunesse	28	25	17	70	19	11	19,7	84,7	104,4
Centres locaux et services communautaires	36	21	18	75	19	6	25,4	39,9	65,3
Autres[3]	45	19	8	72	16	12	85,4	388,7	474,1
Immeubles excédentaires[4]	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total – Immeubles	**44**	**20**	**13**	**77**	**17**	**6**	**721,6**	**1 643,7**	**2 365,3**
Équipements									
Appareils médicaux									
Imagerie	23	24	27	74	20	6	215,5	70,0	285,5
Radiothérapie	24	25	30	79	19	2	43,0	3,5	46,5
Biologie médicale	24	20	19	63	26	11	55,0	23,0	78,0
Monitorage (N^{bre} d'installations)	21	29	27	77	19	4	35,9	8,4	44,3
Inhalothérapie	39	28	19	86	12	2	24,8	3,4	28,2
Chirurgie	36	22	21	79	16	5	31,2	9,3	40,5
Soins	18	26	36	80	15	5	23,5	8,4	31,9
Endoscopie	23	30	25	78	15	7	30,5	15,3	45,8
Autres	26	27	29	82	13	5	40,5	13,8	54,3
Total – Équipements	**25**	**25**	**26**	**76**	**18**	**6**	**499,9**	**155,1**	**655,0**
Total – Infrastructures	**43**	**20**	**14**	**77**	**17**	**6**	**1 221,5**	**1 798,8**	**3 020,3**

1 Données de décembre 2023 pour le parc immobilier et les équipements médicaux.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
3 Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.
4 Les inspections sommaires des immeubles excédentaires ne permettent pas d'établir leur IEG et leur DMA.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements en maintien du parc du MSSS visent à atteindre les nouvelles cibles ci-dessous :

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence PAGI de référence	Résultats PAGI 2024-2025	Cible PAGI cible
Atteindre une proportion de 80 % des bâtiments en bon état d'ici le 31 mars 2028	76 % PAGI 2023-2024	77 %	80 % PAGI 2028-2029
Réaliser au moins 342,4 M$ de travaux visant la résorption du DMA répertorié sur les bâtiments d'ici le 31 mars 2028[1]	0 M$ PAGI 2023-2024	248,5 M$	342,4 M$ PAGI 2028-2029
Maintenir une proportion de 76 % des appareils médicaux en bon état d'ici le 31 mars 2026	76 % PAGI 2023-2024	76 %	76 % PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 396,3 M$ d'investissements visant la résorption du DMA répertorié sur les appareils médicaux d'ici le 31 mars 2026[1]	0 M$ PAGI 2023-2024	125,8 M$	396,3 M$ PAGI 2026-2027

[1] Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

État de situation

Les investissements en infrastructures découlant de la mise en œuvre de la stratégie de maintien du parc viseront à réaliser les objectifs et à atteindre les nouvelles cibles du tableau ci-dessus.

Les investissements en maintien d’actifs et en remplacement d’équipements médicaux au cours des prochaines années contribueront à atteindre les objectifs ci-dessus.

Investissements en maintien du parc au PQI 2024-2034
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	RSSS	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 866,4	18
Prise en charge du DMA	3 020,3	30
Remplacement	5 242,6	52
Total	**10 129,3**	**100**

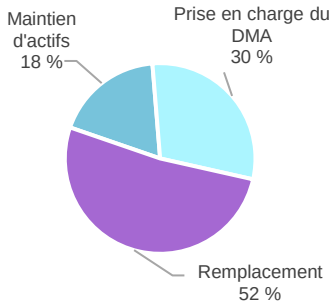

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

Stratégie d'investissement

Maintien du parc

Les pratiques de gestion des établissements du RSSS en matière d'infrastructures visent à en assurer leur pérennité et à les maintenir en bon état tout en préservant l'accès et la disponibilité pour les soins. Pour ce faire, les investissements en maintien du parc de plus de 10,1 G$ doivent être réalisés aux moments opportuns tout au long du cycle de vie utile de l'infrastructure.

Afin de maintenir et de préserver l'état actuel du parc d'infrastructures au cours des prochaines années, des plans d'interventions, sont prévus pour répondre aux besoins suivants :

- Reconstruire ou rénover les CHSLD en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E);
- Mettre aux normes plusieurs conduites pour assurer le contrôle des niveaux de plomb et de cuivre dans l'eau potable;
- Poursuivre la réfection des façades de certains bâtiments;
- Moderniser les blocs opératoires et les urgences les plus vétustes;
- Modernisation des unités des soins pour diminuer, voire éliminer les chambres à occupation multiple;
- Mettre en œuvre les recommandations de la commission sur l'amiante concernant le désamiantage des composantes de certains établissements, principalement ceux bâtis avant 1980;
- Répondre aux besoins en maintien d'actifs des stationnements intérieurs;
- Moderniser, mettre aux normes et réaménager des bâtiments existants afin de rendre leurs espaces plus fonctionnels;
- Accélérer le remplacement et la réalisation de projets d'installation de nouveaux équipements médicaux.

Prise en charge du DMA

Les investissements de 3 020,3 M$ prévus au PQI 2024-2034 pour le secteur de la santé et des services sociaux permettront de prendre en charge 100 % du DMA répertorié pour les bâtiments et les appareils médicaux.

Afin d'assurer une prise en charge du DMA du RSSS, le MSSS aura recours aux moyens suivants :

- Participer, avec les établissements du RSSS, à l'élaboration des cibles de prise en charge de leur DMA;
- Soutenir et encadrer les établissements du RSSS afin d'assurer la maîtrise et le suivi des indicateurs de saine gestion en maintien d'actifs;
- Favoriser les achats regroupés des équipements médicaux, devancer de deux ans les approbations des projets de remplacement et faciliter l'engagement de nouvelles ressources afin d'accélérer les processus d'acquisition.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Réseau de la santé et des services sociaux						
2022-2023						
Réel	144,1	350,4	495,4	**989,9**	1 999,8	**2 989,7**
Prévu[1]	198,6	177,4	606,2	**982,2**	1 595,4	**2 577,6**
Écart	(54,5)	173,0	(110,8)	**7,7**	404,4	**412,1**
2023-2024						
Probable	196,4	360,5	510,8	**1 067,7**	2 387,2	**3 454,9**
2024-2025						
Prévu	174,3	360,5	557,5	**1 092,3**	2 410,6	**3 502,9**

[1] Prévu au PQI 2022-2032.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Les investissements de 989,9 M$ en maintien du parc réalisés en 2022-2023 sont semblables ou à ce qui était prévu, soit 982,2 M$.

En bonification du parc, les investissements réalisés en 2022-2023 totalisent 1 999,8 M$, soit 404,4 M$ de plus que les 1 595,4 M$ prévus. Cet écart s'explique principalement par la réalisation plus rapide que prévu des projets de construction des MDAA.

Maintien du parc

Les investissements pour le maintien du parc permettent de réaliser les travaux requis pour maintenir l'état physique des bâtiments du RSSS ou pour le rétablir, lorsque ces derniers sont en mauvais état (résorption du DMA). Ces investissements sont nécessaires et doivent être réalisés tout au long de la durée de vie utile du bâtiment afin de maintenir sa capacité de service, d'assurer la santé et la sécurité des personnes et de contrer sa vétusté physique. Ces travaux concernent, notamment, la structure ou l'enveloppe du bâtiment, les systèmes mécaniques et électriques ainsi que la conformité aux codes ou aux normes lorsqu'ils sont obligatoires. À cela s'ajoutent les investissements pour le remplacement d'appareils médicaux, de mobilier et d'autres équipements non médicaux à travers le RSSS.

Les investissements probables pour le maintien du parc en 2023-2024 totalisent 1 067,7 M$ et auront permis de réaliser, notamment, les travaux suivants :

- Hôpital de Lachine – Montréal – Réparation de la maçonnerie extérieure;
- Hôpital de Verdun – Montréal – Réfection du réseau de plomberie, vapeur et ventilation;
- Résidence à assistance continue Delage – Saguenay-Lac-St-Jean – Aménagement de deux unités de débordement jeunesse;
- Centre multiservices de Sainte-Agathe – Laurentides – Remplacement de l'équipement de climatisation et ventilation au bloc opératoire;
- CHSLD de Weedon – Estrie – Mise au norme des ascenseurs.

Les investissements prévus en maintien d'actifs de 174,3 M$ et en prise en charge du DMA de 360,5 M$ pour 2024-2025, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Centre de santé de Chibougamau – Nord-du-Québec – Réfection du local du stérilisateur;
- Centre de service ambulatoire de Laval – Laval – Réfection de la façade et des fenêtres;
- Hôpital du Suroît – Montérégie-Ouest – Étanchéisation du bâtiment et réfection de la toiture du bloc opératoire;
- Centre d'hébergement Ernest-Routhier – Montréal – Remplacement de composantes architecturales, électriques et mécaniques;
- Hôpital Jean-Jalon – Montréal – Remplacement de trois chaudières.

Les investissements prévus pour le remplacement d'infrastructures en 2024-2025, totalisant 557,5 M$, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- La planification de l'Hôpital général juif (phase IV) – Montréal – Réaménagement (TB 236);
- Les études de l'Hôpital général de Montréal, unité de soins – Maintien (TB 249);
- Hôpital Notre-Dame, service de santé mentale et de dépendance – Montréal – Réaménagement (TB 607);
- Institut universitaire en santé mentale Douglas – Montréal – Maintien (TB 330).

Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc réalisés en 2022-2023 (1 999,8 M$) ont permis, notamment, de réaliser, de poursuivre ou d'amorcer la réalisation des principaux projets majeurs suivants :

- Hôpital de Lachine – Montréal – Construction et réaménagement (TB 151);
- Institut de Cardiologie de Montréal, urgence, soins ambulatoires et centre de formation – Agrandissement et réaménagement (TB 89);
- Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation – Saint-Jérôme – Construction (TB 91);
- Hôpital Vaudreuil-Soulanges, complexe hospitalier – Vaudreuil-Dorion – Construction (TB 92);
- Hôpital Honoré-Mercier, urgence – Saint-Hyacinthe – Agrandissement et réaménagement (TB 309);
- Hôpital Santa-Cabrini, bloc opératoire – Montréal – Agrandissement et réaménagement (TB 311);
- Maison des aînés et alternative spécialisée (ancien CHSLD) – Macamic – Construction (TB 431);
- Laboratoire serveur – Saint-Bruno-de-Montarville – Construction (TB 448).

De plus, ils ont permis de poursuivre ou de mettre en planification les projets suivants :

- Hôpital Charles-Le Moyne, bloc opératoire et chirurgie d'un jour – Longueuil – Agrandissement et réaménagement (TB 239);
- Centre de santé régional Eeyou-Eenou – Chisasibi – Construction (TB 265);
- Centre hospitalier affilié universitaire de l'Outaouais, complexe hospitalier – Gatineau – Construction (TB 287);
- Hôpital de Chicoutimi, bloc opératoire – Saguenay – Maintien et bonification (TB 232);
- Hôpital de La Malbaie, urgence et unités de soins – Agrandissement et réaménagement (TB 94);
- Hôpital régional de Sept-Îles, urgence et bloc opératoire – Agrandissement et réaménagement (TB 310);
- Hôpital Fleury, urgence – Montréal – Agrandissement et réaménagement (TB 291);
- Hôpital régional de Saint-Jérôme, plateau technique chirurgical – Construction, agrandissement et réaménagement (TB 250);
- Hôtel-Dieu de Lévis, blocs endoscopique et opératoire et services logistiques – Agrandissement et réaménagement (TB 247);
- Hôpital Pierre-Boucher, urgence et unités de soins – Longueuil – Agrandissement (TB 240);
- Hôpital de Saint-Eustache, urgence et unités de soins – Agrandissement et réaménagement (TB 264);
- Hôpital Maisonneuve-Rosemont, complexe hospitalier – Montréal – Construction, agrandissement et réaménagement (TB 234);
- Hôpital général du Lakeshore, urgence – Pointe-Claire – Agrandissement (TB 235).

Enfin, ils ont permis de poursuivre les projets à l'étude ou de mettre à l'étude les projets suivants :

- Hôpital de la Cité-de-la-Santé – Laval – Maintien et bonification (TB 238);
- Hôpital du Suroît, urgence – Salaberry-de-Valleyfield – Maintien et bonification (TB 945);
- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, centre de réadaptation Marie Enfant – Montréal – Maintien et bonification (TB 813);
- Hôpital régional de Rimouski, bloc opératoire et santé mentale – Maintien et bonification (TB 88);
- Hôpital du Centre-de-la-Mauricie, urgence – Shawinigan – Maintien et bonification (TB 233).

Les investissements probables de 2 387,2 M$ en 2023-2024 et de 2 410,6 M$ prévus en 2024-2025, permettront la poursuite des projets en réalisation et en planification, la mise à l'étude de plusieurs nouveaux projets majeurs dont :

- Maison des aînés et alternatives – Régions administratives du Québec (TB 511, 512, 513 et 514);
- Hôpital de l'Enfant-Jésus, complexe hospitalier – Québec – Construction et réaménagement (TB 77);
- Hôpital de Verdun, unités de soins et soins ambulatoires – Montréal – Agrandissement et réaménagement (TB 109);
- Hôpital Fleurimont, centre mère-enfant et urgence – Sherbrooke – Construction (TB 145);
- Hôpital Pierre-Le Gardeur, unités de soins – Terrebonne – Construction et agrandissement (TB 67);
- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, centre de réadaptation Marie Enfant – Montréal – Maintien et bonification (TB 813);
- Hôpital de réadaptation Villa Medica – Montréal – Bonification (TB 814);
- Hôpital du Suroît, urgence – Salaberry-de-Valleyfield – Maintien et bonification (TB 945).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Varia-tion	PAGI		Varia-tion	PAGI 2023-2024	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp-tion	PAGI 2024-2025
	2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025						
Immeubles											
Bâtiments											
Centres hospitaliers	14	13	(1)	4	4	0	956,9	67,7	149,2	(141,2)	1 032,7
CHSLD	33	33	0	12	13	1	523,4	37,1	84,4	(24,1)	620,8
Centres de réadaptation	33	32	(1)	3	4	1	64,9	4,6	11,0	(12,5)	68,0
Centres jeunesse	19	19	0	11	11	0	89,1	6,3	19,5	(10,5)	104,4
Centres locaux et services communautaires	22	19	(3)	2	6	4	38,3	2,7	26,9	(2,6)	65,3
Autres	16	16	0	11	12	1	381,7	27,0	123,1	(57,7)	474,1
Immeubles excédentaires	nd	nd	s. o.	nd	nd	s. o.	nd	nd	nd	nd	nd
Total – Immeubles	**18**	**17**	**(1)**	**6**	**6**	**0**	**2 054,3**	**145,4**	**414,1**	**(248,5)**	**2 365,3**
Équipements											
Appareils médicaux											
Imagerie	22	20	(2)	5	6	1	298,2	47,9	–	(60,6)	285,5
Radiothérapie	19	19	0	3	2	(1)	48,8	14,6	–	(16,9)	46,5
Biologie médicale	26	26	0	10	11	1	72,6	19,2	–	(13,8)	78,0
Monitorage (N^bre d'installations)	17	19	2	2	4	2	38,0	10,1	–	(3,8)	44,3
Inhalothérapie	14	12	(2)	2	2	0	30,2	5,4	–	(7,4)	28,2
Chirurgie	18	16	(2)	5	5	0	43,1	7,5	–	(10,1)	40,5
Soins	14	15	1	4	5	1	28,9	5,5	–	(2,5)	31,9
Endoscopie	12	15	3	7	7	0	39,2	11,3	–	(4,7)	45,8
Autres	11	13	2	5	5	0	45,8	14,5	–	(6,0)	54,3
Total – Équipements	**19**	**18**	**(1)**	**5**	**6**	**1**	**644,8**	**136,0**	**–**	**(125,8)**	**655,0**
Total – Infrastructures	**18**	**17**	**(1)**	**6**	**6**	**0**	**2 699,1**	**281,4**	**414,1**	**(374,3)**	**3 020,3**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Bâtiments

Évolution de l'état

La proportion des bâtiments en mauvais état (IEG de D) a légèrement diminué au PAGI 2024-2025 alors que la proportion de ceux en très mauvais état (IEG de E) est restée la même.

Les travaux de réfection et de reconstruction sur l'ensemble des bâtiments du MSSS ont permis le maintien et l'amélioration de l'état.

Évolution du DMA

L'augmentation de 311,0 M$ du DMA, passant de 2 054,3 M$ à 2 365,3 M$, par rapport au PAGI 2023-2024, s'explique par :

- L'indexation des coûts des travaux (dégradation naturelle) qui représente globalement une augmentation du DMA précédent de 145,4 M$;
- La résorption du DMA qui représente une diminution du DMA précédent de 248,5 M$;
- De nouveaux constats de 414,1 M$ qui ont été répertoriés cette année.

Les inspections sommaires des immeubles excédentaires ne permettent pas d'établir leur IEG et leur DMA. En conséquence, le MSSS ne présente plus d'IEG et de DMA pour les immeubles de cette catégorie de bâtiments. Outre les dépenses pour assurer l'intégrité et la sécurité de ces bâtiments, le MSSS ne prévoit pas réaliser de travaux supplémentaires pour des immeubles excédentaires dont l'utilisation a été interrompue.

Appareils médicaux

Évolution de l'état

Globalement, la proportion des appareils médicaux dont l'IEG est de D ou E est stable par rapport à la période précédente.

La mise en œuvre du programme de remplacement en continu des appareils a permis de pourvoir en bonne partie aux remplacements planifiés d'appareils dans les établissements du RSSS. Toutefois, le contexte pandémique et de pénurie de main-d'œuvre a eu pour effet de ralentir le remplacement et la réalisation de certains projets d'installations de nouveaux appareils médicaux.

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA des appareils médicaux est de 10,2 M$, passant de 644,8 M$ à 655,0 M$.

- Une augmentation de 136,0 M$ en raison du nombre plus élevé d'appareils dans le RSSS dont l'âge réel excède la durée de vie normalisée préétablie.
- Une diminution de 125,8 M$ due au remplacement planifié d'appareils dans les établissements du RSSS, subventionné à même les enveloppes prévues à cette fin au PQI.

L'augmentation du DMA est principalement due à un retard accumulé pour le remplacement d'équipement en raison du contexte pandémique et de la pénurie de main-d'œuvre.

Le MSSS va ainsi poursuivre ses efforts en vue d'accélérer le remplacement et la réalisation de projets d'installation de nouveaux équipements médicaux en favorisant les achats regroupés, en devançant les approbations des projets et en optimisant les processus d'acquisition.

Malgré une augmentation du DMA des appareils médicaux, le MSSS anticipe toujours une résorption importante de ce DMA au cours des prochaines années.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection quinquennale et données d'inventaire du parc immobilier

En 2022-2023, les établissements du RSSS ont effectué des audits techniques afin d'actualiser tous les besoins de maintien d'actifs à réaliser au cours des cinq prochaines années sur la totalité de leurs bâtiments.

Il est à noter que les inspections sommaires des immeubles excédentaires ne permettent pas d'établir leur IEG et leur DMA. En conséquence, le MSSS ne présente pas d'IEG et de DMA pour les immeubles de cette catégorie de bâtiments. Outre les dépenses pour assurer l'intégrité et la sécurité de ces bâtiments, le MSSS ne prévoit pas réaliser de travaux supplémentaires pour des immeubles excédentaires dont l'utilisation a été interrompue.

Mise à jour des données relatives aux projets en maintien d'actifs

L'actualisation des données relatives aux projets de maintien d'actifs est réalisée par les établissements du RSSS lors de la mise à jour annuelle des projets et de l'équipement PCEM dans le système de gestion du maintien d'actifs du MSSS (Actifs + Réseau).

Méthodologie

L'IEG des immeubles est déterminé en fonction de l'IVP. Exprimé en pourcentage, l'IVP est calculé de la façon suivante :

IVP = (Somme des coûts des travaux de maintien d'actifs à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans / Valeur de remplacement)

Table de concordance de l'IVP pour déterminer l'IEG des immeubles

Indice de vétusté physique (IVP)	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 5 % inclusivement	A – Très bon
5 % à 10 % inclusivement	B – Bon
10 % à 15 % inclusivement	C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
15 % à 30 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 30 %	E – Très mauvais

Le maintien d'actifs régulier vise les travaux à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans afin de préserver l'état des composantes de l'immeuble. Lorsqu'une infrastructure a un IVP supérieur à 15 %, l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

L'IEG et le DMA considèrent uniquement la vétusté physique d'un immeuble et ne tiennent pas compte de sa désuétude fonctionnelle, à savoir un concept d'aménagement révolu, une configuration inadéquate ou un agencement non optimal des espaces, excluant les mises aux normes obligatoires qui sont intégrées dans l'évaluation de l'IEG et du DMA. Ainsi, l'évaluation de la vétusté physique d'un immeuble n'est pas tributaire de sa désuétude fonctionnelle.

L'état d'un appareil est déterminé en fonction de son âge réel par rapport à sa durée de vie normalisée préétablie. Les appareils médicaux sont normalement remplacés à la fin de leur durée de vie utile. Le DMA des appareils médicaux correspond en grande partie au retard dans la réalisation des travaux nécessaires au remplacement des appareils dont l'âge excède la durée de vie normalisée préétablie.

Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont établis en fonction de la valeur de remplacement des bâtiments ou des appareils médicaux. En complément d'information, l'annexe 3 présente l'IEG des immeubles selon le groupe d'âge des bâtiments.

ANNEXE 2

COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES

Réseau de la santé et des services sociaux

CISSS du Bas-Saint-Laurent
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CHU de Québec – Université Laval
CIUSSS de la Capitale-Nationale
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec — Université Laval
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
CIUSSS de l'Estrie – CHUS
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
CHUM
CHU Sainte-Justine
CUSM
Institut de Cardiologie de Montréal
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
CISSS de l'Outaouais
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
CISSS de la Côte-Nord
CLSC Naskapi
CRSSS de la Baie-James
CISSS de la Gaspésie
CISSS des Îles
CISSS de Chaudière-Appalaches
CISSS de Laval
CISSS de Lanaudière
CISSS des Laurentides
CISSS de la Montérégie-Centre
CISSS de la Montérégie-Est
CISSS de la Montérégie-Ouest
RRSSS du Nunavik
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James

ANNEXE 3

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Le réseau de la santé et des services sociaux
Immeubles[1]

	Quantité	Dimension (m^2)	Indice d'état gouvernemental (%)					
			A	B	C	ABC	D	E
0-10 ans								
Centres hospitaliers	44	836 354	100	0	0	100	0	0
CHSLD[2]	17	54 591	100	0	0	100	0	0
Centres de réadaptation	10	25 534	100	0	0	100	0	0
Centres jeunesse	11	14 489	100	0	0	100	0	0
CLSC	17	27 889	100	0	0	100	0	0
Autres	137	244 508	100	0	0	100	0	0
11-20 ans								
Centres hospitaliers	66	360 404	98	1	0	99	1	0
CHSLD	53	207 764	82	4	4	90	5	5
Centres de réadaptation	16	33 798	83	15	0	98	2	0
Centres jeunesse	18	11 043	88	8	4	100	0	0
CLSC	35	64 592	79	7	0	86	10	4
Autres	216	101 931	79	3	2	84	6	10
21-30 ans								
Centres hospitaliers	52	183 921	81	11	0	92	7	1
CHSLD	72	294 245	34	20	23	77	18	5
Centres de réadaptation	4	8 634	88	0	12	100	0	0
Centres jeunesse	11	29 337	13	73	7	93	0	7
CLSC	31	27 506	32	30	17	79	10	11
Autres	141	101 210	34	26	8	68	25	7
31-40 ans								
Centres hospitaliers	45	275 842	52	21	26	99	0	1
CHSLD	40	146 239	8	20	30	58	36	6
Centres de réadaptation	13	5 885	21	40	25	86	14	0
Centres jeunesse	11	12 490	8	13	53	74	21	5
CLSC	28	50 730	9	17	29	55	45	0
Autres	115	83 269	28	42	14	84	9	7
41-50 ans								
Centres hospitaliers	46	316 887	36	42	10	88	6	6
CHSLD	85	403 206	5	14	14	33	42	25
Centres de réadaptation	27	31 482	20	41	3	64	35	1
Centres jeunesse	16	27 424	5	21	8	34	38	28
CLSC	27	49 454	25	16	25	66	31	3
Autres	86	63 254	31	21	13	65	21	14

ANNEXE 3
(suite)

Le réseau de la santé et des services sociaux
Immeubles[1]

	Quantité	Dimension (m^2)	Indice d'état gouvernemental (%)					
			A	B	C	ABC	D	E
51-60 ans								
Centres hospitaliers	84	714 422	27	31	13	71	25	4
CHSLD	112	441 206	8	17	25	50	41	9
Centres de réadaptation	38	159 434	7	28	9	44	52	4
Centres jeunesse	44	77 561	10	18	3	31	54	15
CLSC	18	49 852	7	30	24	61	18	21
Autres	145	206 952	24	12	22	58	23	19
61-70 ans								
Centres hospitaliers	88	826 104	23	37	18	78	16	6
CHSLD	31	222 069	1	21	17	39	48	13
Centres de réadaptation	31	49 480	11	25	8	44	39	17
Centres jeunesse	29	61 314	63	32	4	99	1	0
CLSC	17	43 337	18	56	11	85	15	0
Autres	121	228 696	18	29	12	59	24	17
71 ans et plus								
Centres hospitaliers	166	1 496 754	32	17	23	72	23	5
CHSLD	50	372 868	4	23	11	38	42	20
Centres de réadaptation	38	84 953	18	38	30	86	12	2
Centres jeunesse	43	108 351	16	23	36	75	10	15
CLSC	21	59 698	25	17	36	78	14	8
Autres	209	443 883	26	29	7	62	23	15
Total	**2 775**	**9 740 846**	**44**	**20**	**13**	**77**	**17**	**6**

[1] Immeubles ayant fait l'objet d'une inspection. Les immeubles excédentaires ne sont pas considérés dans la présente annexe.
[2] Inclut les MDAA.

TOURISME

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

PARC OLYMPIQUE

VISION

La vision du Parc olympique relative à la gestion de ses infrastructures est d'exploiter ses installations à leur plein potentiel de façon sécuritaire et dans le respect de leur valeur patrimoniale.

ORIENTATION

La mission du Parc olympique, avec l'entrée en vigueur de sa nouvelle loi constitutive le 1er novembre 2020, consiste à « développer, gérer, promouvoir et exploiter les installations du Parc olympique et à mettre en valeur le patrimoine et l'héritage olympique ». Pour mener à bien cette mission, il s'est donné, à l'égard des infrastructures et des systèmes sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Sécuriser, mettre aux normes, rénover et moderniser les installations, les systèmes et les équipements.

Il exerce sa mission en tenant compte des principes énoncés dans la *Loi sur le développement durable*. Le Parc olympique compte assumer pleinement son rôle en cette matière en entretenant, réparant, modernisant, optimisant, mettant aux normes et redonnant une nouvelle valeur d'usage à ses infrastructures pour qu'elles conservent leurs valeurs socioéconomique et communautaire.

RESPONSABILITÉS

Le Parc olympique, qui est sous la responsabilité légale de la ministre du Tourisme, doit gérer ses infrastructures et planifier les interventions à réaliser.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Les infrastructures du Parc olympique se composent de nombreux immeubles et de systèmes uniques au monde qui sont regroupés comme suit : le Stade olympique et les immeubles afférents (la Tour, le Centre sportif, la centrale thermique, les bureaux administratifs et les espaces locatifs), la toiture, l'Esplanade et l'ensemble des espaces extérieurs entourant le Stade olympique ainsi que les stationnements.

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)[2]	Quantité			Dimension (m^2)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Immeubles							
Stade olympique et autres immeubles	31	12	12	0	295 912	295 912	0
Toiture	25	1	1	0	23 266	23 266	0
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	30	3	3	0	150 533	150 533	0
Ouvrages de génie civil							
Stationnements	18	8	8	0	163 043	163 043	0

1 Données au 1er novembre 2023.
2 L'âge moyen représente l'âge « apparent » d'une infrastructure. Celui-ci correspond à l'âge estimé d'une infrastructure, compte tenu, notamment, de la date de construction et des travaux réalisés depuis.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

PARC OLYMPIQUE

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Stade olympique et autres immeubles	11	14	0	25	65	10	463,9	87,3	551,2
Toiture	0	0	0	0	0	100	–	ND	ND
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	25	2	12	39	42	19	38,5	56,3	94,8
Total – Immeubles	**11**	**12**	**1**	**24**	**60**	**16**	**502,4**	**143,6**	**646,0**
Ouvrages de génie civil									
Stationnements	33	31	17	81	19	0	18,7	–	18,7
Total – Infrastructures	**13**	**15**	**2**	**30**	**56**	**14**	**521,1**	**143,6**	**664,7**

1 Données au 1er novembre 2023.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les objectifs présentés dans cette section ont été déterminés dans le cadre du PAGI 2022-2023 en fonction des niveaux d'investissements disponibles, des interdépendances entre plusieurs projets et des priorités stratégiques de l'organisation.

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le PAGI 2024-2025.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats		Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI cible
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Stade olympique et autres immeubles, une proportion de 44 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	25 % PAGI 2022-2023	25 %	25 %	44 % PAGI 2027-2028
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Toiture, une proportion de 100 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	0 % PAGI 2022-2023	0 %	0 %	100 % PAGI 2027-2028
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade, une proportion de 39 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	39 % PAGI 2022-2023	39 %	39 %	39 % PAGI 2027-2028
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Stationnements, une proportion de 81 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	81 % PAGI 2022-2023	81 %	81 %	81 % PAGI 2027-2028
Réduire le DMA à un total de 253,7 M$ pour le Stade olympique et les autres immeubles, soit une baisse de 204,9 M$	458,6 M$ PAGI 2022-2023	515,5 M$	551,2 M$	253,7 M$ PAGI 2027-2028
Réduire le DMA à un total de 97,1 M$ pour l'Esplanade et les espaces extérieurs entourant le Stade, soit une baisse de 1,2 M$	98,3 M$ PAGI 2022-2023	98,0 M$	94,8 M$	97,1 M$ PAGI 2027-2028

Le tableau ci-dessus démontre que la proportion globale des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) est demeurée stable au cours de l'exercice 2023-2024. Cette situation s'explique principalement :

- pour le Stade olympique et les autres immeubles, par des retards d'échéancier causés essentiellement par les processus d'approvisionnement et des retards dans l'octroi des contrats, compte tenu de l'état actuel du marché, ainsi que des délais de livraison;
- pour la Toiture, par le fait que les travaux de remplacement n'ont pas encore débuté en raison de l'autorisation récente donnée par le gouvernement (31 janvier 2024) pour procéder à son remplacement.

Par ailleurs, malgré l'objectif de réduire le DMA de la catégorie Stade olympique et autres immeubles de 204,9 M$ d'ici la publication du PAGI 2027-2028, une augmentation nette du DMA de 35,7 M$, passant de 515,5 M$ à 551,2 M$, est observée à la suite de la poursuite de la conception détaillée et de l'ajout de besoins répertoriés relatifs aux projets intégrés du programme de modernisation du Stade, interdépendants avec le projet de remplacement de la toiture du Stade.

Finalement, une diminution de 3,2 M$ du DMA de la catégorie Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade, passant de 98,0 M$ à 94,8 M$, est observée en 2023-2024. Cette diminution s'explique notamment par la réalisation des travaux ciblés de réfection et d'étanchéité des dalles, la réhabilitation des drapeaux d'origine de l'Esplanade ainsi que l'avancement des plans directeurs et de mise en lumière des espaces extérieurs.

Investissements en maintien du parc au PQI 2024-2034
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Parc olympique	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	15,6	1
Prise en charge du DMA	257,5	25
Remplacement	767,1	74
Total	**1 040,2**	**100**

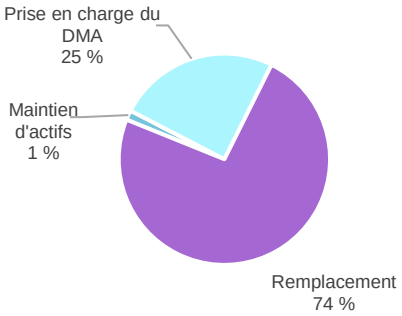

Prise en charge du DMA

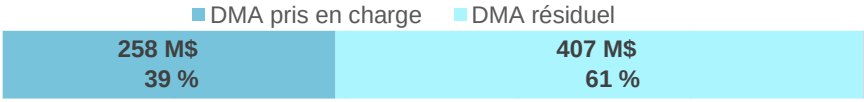

Stratégie d'investissement

Les pratiques de gestion en matière d'infrastructures et les investissements réalisés au cours des dernières années permettent de poursuivre la réfection ou les travaux visant à contrer la dégradation du Parc olympique qui demeure vieillissant. En cohérence avec sa nouvelle mission de développement et de mise en valeur du patrimoine et de l'héritage olympique adoptée en 2020, l'organisation a ajusté sa stratégie d'investissement en conséquence afin d'atteindre ses objectifs. Ainsi, les projets ciblés, notamment la rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal, l'aménagement extérieur du toit et le remplacement du funiculaire permettront de prendre en charge une partie du DMA tout en augmentant substantiellement le potentiel de revenus autonomes.

L'enveloppe totale en maintien du parc de 1 040,2 M$ permettra de poursuivre les travaux de maintien d'actifs visant à atteindre les objectifs d'affaires de l'organisation et à bonifier l'expérience client des visiteurs, des partenaires et des promoteurs, dont 257,5 M$ permettront de prendre en charge 39 % du DMA.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Parc olympique						
2022-2023						
Réel	3,8	42,8	3,4	**50,0**	5,1	**55,1**
Prévu[1]	12,2	75,1	–	**87,3**	6,3	**93,6**
Écart	(8,4)	(32,3)	3,4	**(37,3)**	(1,2)	**(38,5)**
2023-2024						
Probable	2,4	53,8	80,5	**136,7**	5,2	**141,9**
2024-2025						
Prévu	3,1	52,0	141,7	**196,8**	1,0	**197,8**

[1] Prévu au PQI 2022-2032.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2022-2023, et probables en 2023-2024, totalisant respectivement 55,1 M$ et 141,9 M$, ont permis la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Réfection du secteur 900 de l'Esplanade – Planchodrome et bassins (travaux);
- Programme de mise aux normes et rénovation de la Tour (travaux);
- Réfection des espaces touristiques de la Tour (travaux) (TB 739);
- Réfection du funiculaire de la Tour (travaux) (TB 459);
- Réaménagement de la terrasse du toit de la Tour (travaux) (TB 999);
- Réfection de l'aménagement du bâtiment de base des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal (travaux);
- Travaux de maintien d'actifs des composantes structurales (travaux);
- Remplacement des portes coulissantes (plans et devis et travaux);
- Réfection des portes d'évacuation (plans et devis et travaux);
- Aménagement des accès est du site (projet Vert-Viau) (travaux);
- Réfection des bureaux administratifs (travaux);
- Remplacement de la surface de l'aire de jeu (plans et devis et travaux);
- Reconstruction de la toiture du Stade (poursuite de l'élaboration du dossier d'affaires et réalisation du contrat de développement de la solution technique) (TB 53);
- Réfection de l'étanchéité de l'Esplanade entre les axes 6A et 15A (travaux);
- Réfection et réaménagement du Hall Est (plans et devis) (TB 998);
- Réfection des accès Bennett (plans et devis);

- Une partie du programme de modernisation du Stade, comprenant les projets interdépendants avec la toiture :
  - Modernisation du Stade – Éclairage de l'enceinte principale (plans et devis);
  - Modernisation du Stade – Équipements de sonorisation (plans et devis) (TB 1159);
  - Modernisation du Stade – Génératrices électriques (plans et devis);
  - Modernisation du Stade – Systèmes mécaniques de l'enceinte (plans et devis) (TB 885);
  - Modernisation du Stade – Systèmes électriques de l'enceinte (plans et devis) (TB 1158);
  - Modernisation du Stade – Infrastructures TI et télécommunications (plans et devis).

L'écart de 38,5 M$ entre les investissements prévus et les investissements réalisés en 2022-2023 s'explique principalement par des enjeux en lien avec les processus d'approvisionnement, notamment des retards dans l'octroi des contrats compte tenu de l'état actuel du marché, ainsi que les délais dans le processus d'élaboration du dossier d'affaires du projet de remplacement de la toiture du Stade, entre autres attribuables au changement nécessaire du mode d'approvisionnement. Les reports d'investissements sur des projets de moindre envergure pour cette période ont été nécessaires essentiellement en raison de délais de livraison.

Les investissements probables pour 2023-2024 devraient augmenter par rapport aux investissements réalisés en 2022-2023 pour s'établir à 141,9 M$ afin de poursuivre la réalisation de projets jugés prioritaires pour l'organisation.

Les investissements prévus en 2024-2025, s'élevant à 197,8 M$, permettront principalement la réalisation du projet stratégique suivant :

- Reconstruction de la toiture du Stade (réalisation) (TB 53).

Ces investissements permettront également la poursuite des projets suivants pour la période 2024-2025 :

- Réfection des espaces touristiques de la Tour (travaux) (TB 739);
- Réfection du funiculaire de la Tour (travaux) (TB 459);
- Réaménagement de la terrasse du toit de la Tour (travaux) (TB 999);
- Travaux de maintien d'actifs des composantes structurales (travaux);
- Programme de mise aux normes et rénovation de la Tour (travaux);
- Aménagement des accès est du site (Projet Vert-Viau) (travaux);
- Une partie du programme de modernisation du Stade, comprenant les projets interdépendants avec la toiture :
  - Modernisation du Stade – Éclairage de l'enceinte principale (plans et devis et travaux);
  - Modernisation du Stade – Équipements de sonorisation (plans et devis et travaux) (TB 1159);
  - Modernisation du Stade – Génératrices électriques (plans et devis et travaux);
  - Modernisation du Stade – Systèmes mécaniques de l'enceinte (plans et devis et travaux) (TB 885);
  - Modernisation du Stade – Systèmes électriques de l'enceinte (plans et devis et travaux) (TB 1158);
  - Modernisation du Stade – Infrastructures TI et télécommunications (plans et devis et travaux).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2023-2024	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2024-2025
	2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025						
Immeubles											
Stade olympique et autres immeubles	65	65	0	10	10	0	515,5	–	68,1	(32,4)	551,2
Toiture	0	0	0	100	100	0	nd	s.o.	s.o.	s.o.	nd
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	42	42	0	19	19	0	98,0	–	–	(3,2)	94,8
Total – Immeubles	**60**	**60**	**0**	**16**	**16**	**0**	**613,5**	**–**	**68,1**	**(35,6)**	**646,0**
Ouvrages de génie civil											
Stationnements	19	19	0	0	0	0	13,2	–	5,5	–	18,7
Total – Infrastructures	**56**	**56**	**0**	**14**	**14**	**0**	**626,7**	**–**	**73,6**	**(35,6)**	**664,7**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

La proportion des infrastructures dans un mauvais et un très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée stable.

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA de 38,0 M$, passant de 626,7 M$ à 664,7 M$, s'explique principalement par :

- L'ajout de nouveaux constats évalués à 73,6 M$, soit :
  - La hausse de 68,1 M$ de la catégorie « Stade olympique et autres immeubles » résulte majoritairement de la précision des estimations initiales des besoins de travaux due notamment à la poursuite de la conception détaillée des projets intégrés du programme de modernisation du Stade;
- Les inspections régulières des stationnements qui ont entre autres permis de répertorier de nouveaux travaux de mise à niveau du système de drainage ainsi que d'autres travaux ciblés de réfection;
- La résorption du DMA évaluée à 35,6 M$, soit :
  - Les travaux réalisés dans le « Stade olympique et autres immeubles », notamment la rénovation des espaces touristiques de la Tour, incluant le remplacement du funiculaire et l'aménagement extérieur du toit, la réfection des bureaux administratifs, des travaux d'entretien des composantes structurales ainsi que des travaux de réfection des portes coulissantes et d'évacuation s'élevant à 32,4 M$;
  - Des travaux ciblés réalisés notamment pour l'étanchéité des dalles, le plan directeur et de mise en lumière des espaces extérieurs, le remplacement de l'escalier Sherbrooke, ainsi que la réhabilitation des drapeaux pour la catégorie « Esplanade et espaces extérieurs » s'élevant à 3,2 M$.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Un suivi annuel et une mise à jour en continu des travaux à réaliser sur l'ensemble du site sont effectués afin que soit maintenu un portrait représentatif de la réalité de l'état du Parc olympique. Un programme de surveillance quinquennal des structures du Parc olympique est également mené en continu pour l'ensemble des infrastructures du parc.

Méthodologie

Sur la base des expertises obtenues, la toiture du Stade olympique a atteint sa fin de vie utile et ne peut plus être réparée. Par conséquent, un remplacement de celle-ci est requis et, de ce fait, il n'est pas nécessaire d'évaluer le DMA. Le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique est désormais inscrit dans la catégorie « En réalisation » du PQI 2024-2034. Entre-temps, afin d'assurer la sécurité absolue de tous les intervenants occupant l'espace, le Parc olympique applique un protocole de gestion de l'occupation de l'enceinte principale. Celui-ci est revu annuellement et approuvé par la RBQ.

Les besoins en travaux répertoriés sur les infrastructures en mauvais ou très mauvais état (IEG de D ou E) requis pour les rétablir en bon état (IEG de A, B ou C) sont classés en DMA et tiennent compte de leur âge moyen. Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

	Quantité	Dimension (m^2)	Âge moyen (ans)	Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M$)
Stade olympique et autres immeubles					
Tour, hall touristique et observatoire	3	27 503	25	B	68,6
Stade (gradins, coursives, aires de jeu et de services techniques)	4	187 428	47	D	447,4
Centre sportif	1	32 572	9	B	–
Centrale thermique	1	8 306	12	B	–
Bureaux administratifs et espaces locatifs	2	27 681	40	E	35,2
Locaux de l'Institut national du sport du Québec (INSQ)	1	12 422	9	A	–
Total	**12**	**295 912**	**31**	**D**	**551,2**
Toiture	**1**	**23 266**	**25**	**E**	**ND**
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade					
Terrain de pratique de soccer (Toit du P5-2)	1	17 489	11	A	–
Dalle promenade autour du Stade et ses accès	1	84 666	32	D	33,0
Esplanade (secteurs 100 à 900) et ses accès	1	48 378	46	D	61,8
Total	**3**	**150 533**	**30**	**D**	**94,8**
Stationnements					
Stationnements intérieurs P1	1	32 315	9	A	–
Stationnements intérieurs P2 et P3	2	58 889	15	D	18,7
Stationnements intérieurs P4	1	21 552	17	A	–
Stationnements intérieurs P5 niveau 1	1	22 582	9	B	–
Stationnements intérieurs P5 niveau 2	1	17 708	7	B	–
Stationnements extérieurs P7 (Cinéma StarCité)	1	5 010	23	B	–
Stationnements extérieurs P8	1	4 987	47	B	–
Total	**8**	**163 043**	**18**	**B**	**18,7**

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

VISION

Comme acteur de premier plan dans l'organisation des systèmes de transport, le MTMD exerce un leadership innovant dans la gestion des réseaux de transport, des équipements, des services et des programmes dont il a la responsabilité. L'élément central de ses activités consiste à assurer une gestion rigoureuse, innovatrice et compétente du réseau routier supérieur[12], maillon clé des échanges économiques et des liens entre les régions du Québec.

ORIENTATIONS

Le MTMD a pour mission de favoriser, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec. Le maintien en bon état des infrastructures routières (notamment les routes et les structures) constitue un élément central de son action, et une part très importante de ses budgets y est consacrée.

Conformément à sa mission, le MTMD doit assurer la réalisation de projets d'envergure, de travaux de maintien d'actifs, de construction de nouvelles infrastructures ainsi que le remplacement d'infrastructures requis en raison de l'âge et de l'état de celles-ci. Les travaux du MTMD visent à adapter et à faire évoluer le réseau routier en fonction des besoins des citoyens et du développement économique du Québec. Dans son Plan stratégique 2023-2027, le MTMD s'est donné les orientations suivantes :

- Assurer des déplacements efficaces et sécuritaires sur le réseau des transports du Québec;
- Prioriser la mobilité durable dans les pratiques du MTMD.

RESPONSABILITÉS

Le MTMD est responsable d'effectuer tous les travaux de construction, de réfection ou d'entretien requis pour les infrastructures sous sa responsabilité. Les volets d'acquisition et de disposition d'immeubles sont également régis par des lois et des règlements délimitant l'action ministérielle. La ministre des Transports et de la Mobilité durable est également responsable de la STQ.

De plus, le MTMD administre des programmes d'aide financière[13] pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Par ailleurs, la *Loi sur le ministère des Transports* ainsi que la *Loi sur la voirie* énoncent les pouvoirs et les obligations de la ministre et, plus particulièrement, ceux relatifs à la gestion du réseau routier sous sa responsabilité. À cet égard, la loi prévoit que le MTMD peut accomplir sur ce réseau tous les actes et exercer tous les droits d'un propriétaire, bien que la loi précise que les municipalités locales sont propriétaires des routes construites ou reconstruites par le gouvernement, à l'exception des autoroutes, qui sont la propriété de l'État ou celles déclarées comme étant des autoroutes par décret du gouvernement.

---

[12] Réseau routier supérieur : réseau qui comprend des autoroutes, des routes nationales, régionales et collectrices de même que des chemins d'accès aux ressources.

[13] Les programmes d'aide financière sont présentés à l'annexe 1.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MTMD gère le réseau routier supérieur d'une longueur totalisant 31 134 kilomètres et composé de 5 652 structures (ponts d'étagement, ponts sur cours d'eau, tunnels, murs de soutènement). Depuis 2007, le MTMD est également responsable de 4 261 ponts situés sur le réseau municipal dont la gestion avait été rétrocédée aux municipalités en 1993. Les actifs du MTMD comprennent aussi un parc de 62 075 ponceaux de moins de trois mètres de largeur.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MTMD. Les inspections réalisées sur celles-ci sont orientées et documentées afin que les normes de sécurité en vigueur soient respectées. Ces infrastructures se composent :

- D'immeubles : parcs routiers (haltes routières et aires de service) et aérogares;
- D'ouvrages de génie civil : structures de signalisation aérienne et structures de signalisation latérale;
- D'équipements électrotechniques (systèmes d'éclairage et de signaux lumineux);
- D'infrastructures en transports aérien, ferroviaire et maritime : aéroports, héliports, chemins de fer de la Société de chemin de fer de la Gaspésie et de Québec Central, terminaux de traversiers et quais de desserte.

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Ouvrages de génie civil							
Chaussées du réseau supérieur	nd	s. o.	s. o.	s. o.	31 131 km	31 134 km	3 km
Structures							
Réseau supérieur	42	5 660	5 652	(8)	5 109 408 m^2	5 169 243 m^2	59 835 m^2
Ponts du réseau municipal	nd	4 262	4 261	(1)	753 491 m^2	753 513 m^2	22 m^2
Ponceaux de moins de trois mètres	nd	62 013	62 075	62	1 455 964 m	1 459 005 m	3 041 m

[1] Résultats basés sur les données des bilans 2022 pour le PAGI 2024-2025.

Variation de l'inventaire

Chaussées du réseau supérieur

L'inventaire des kilomètres de chaussées varie légèrement avec les années. Cet écart peut être justifié par la construction de nouveaux segments de chaussées, par l'ajout de chaussées divisées, par le prolongement d'une route existante ou par l'acquisition ou la cession de kilomètres de route à des municipalités. Comparativement au PAGI 2023-2024, une augmentation de trois kilomètres a été constatée.

Structures du réseau supérieur et des ponts du réseau municipal

Le nombre de structures du réseau supérieur a globalement diminué de huit à la suite du réaménagement de routes, du remplacement de certains ponceaux par des ouvrages de plus de 4,5 mètres d'ouverture et de la démolition de quelques structures. En ce qui concerne le réseau municipal, deux ponts ont été démolis sans être remplacés et un a été repris par décret.

Ponceaux de moins de trois mètres

L'inventaire consigné au PAGI fluctue légèrement chaque année. Comparativement au PAGI 2023-2024, le nombre de ponceaux a augmenté de 62, passant de 62 013 à 62 075. De nouveaux ponceaux sont inventoriés annuellement, en particulier en raison du fait que les ponceaux n'ont pas toujours été inventoriés systématiquement à la suite de leur construction, notamment les ponceaux ayant été construits avant les années 2000. De plus, des changements de caractéristiques des ponceaux à la suite d'une reconstruction ainsi que l'ajout de nouveaux ponceaux influencent directement l'inventaire. Il est à noter que le nombre de ponceaux peut également diminuer lorsque, par exemple, un ponceau est éliminé ou qu'un ponceau est remplacé par une structure.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Portrait de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Ouvrages de génie civil									
			Selon la longueur						
Chaussées du réseau supérieur	17	22	11	50	19	31			
			Selon la valeur[2]				1 881,0	8 100,0	9 981,0
	16	25	11	52	19	29			
Structures			Selon le nombre						
	20	29	29	78	7	15			
Réseau supérieur			Selon la valeur[2]				–	8 712,7	8 712,7
	11	18	27	56	7	37			
			Selon le nombre						
	17	13	32	62	8	30			
Ponts du réseau municipal			Selon la valeur[2]				–	617,3	617,3
	13	14	33	60	10	30			
			Selon le nombre						
	51	22	11	84	9	7			
Ponceaux de moins de trois mètres			Selon la valeur[2]				517,0	539,3	1 056,3
	52	22	10	84	8	8			
Total selon la valeur[3]	**16**	**22**	**19**	**57**	**13**	**30**	**2 398,0**	**17 969,3**	**20 367,3**

1 Résultats basés sur les données des bilans 2022 pour le PAGI 2024-2025.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
3 Le pourcentage global de l'IEG des actifs du MTMD, pondéré selon leur valeur, est présenté ici aux fins de reddition de compte gouvernementale. Ces indicateurs ne sont pas utilisés par le MTMD dans le cadre du suivi de son Plan stratégique.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les stratégies mises de l'avant par les unités expertes sont mises à jour annuellement afin de freiner la croissance du DMA et d'améliorer la proportion d'infrastructures en bon état. À cet égard, le tableau qui suit présente les résultats obtenus pour les cibles présentées au Plan stratégique 2019-2023 du MTMD.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats					Cible
	PAGI de référence	PAGI 2020-2021	PAGI 2021-2022	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI cible
Atteindre, selon l'IEG, une proportion de 53 % des chaussées (selon la longueur) du réseau routier supérieur en bon état	50 % PAGI 2019-2020	49 %	49 %	50 %	51 %	50 %	53 % PAGI 2024-2025
Atteindre, selon l'IEG, une proportion de 79 % des structures (selon le nombre) du réseau routier supérieur en bon état	76 % PAGI 2019-2020	77 %	77 %	77 %	78 %	78 %	79 % PAGI 2024-2025
Atteindre, selon l'IEG, une proportion de 61 % des ponts (selon le nombre) du réseau municipal sous la gestion du MTMD en bon état	58 % PAGI 2019-2020	59 %	59 %	61 %	62 %	62 %	61 % PAGI 2024-2025

Remarques sur l'atteinte des cibles au Plan stratégique 2019-2023 :

- Chaussées
  - La réalisation de travaux sur une longueur de chaussée moins grande que prévue, jumelée au vieillissement du réseau, font en sorte que la proportion des chaussées en bon état selon l'IEG est passée de 51 % au PAGI 2023-2024 à 50 % au PAGI 2024-2025. Ainsi, les travaux réalisés n'ont pas permis d'atteindre la cible du plan stratégique de 53 % pour 2022-2023, laquelle correspond aux résultats du PAGI 2024-2025. Cette diminution s'explique principalement par :
    - Une augmentation des coûts de travaux supérieurs à la hausse des investissements disponibles pour les chaussées;
    - Un report significatif de travaux causé par les moyens de pression des ingénieurs, le retard de livrables de certaines firmes et entrepreneurs;
    - Les coûts trop élevés de certaines soumissions qui ont nécessité la reprise d'appels d'offres publics.

- Structures du réseau supérieur
  - La proportion des structures du réseau routier supérieur en bon état selon la valeur est restée stable par rapport à celle de l'année précédente. La réalisation de projets majeurs de réfection et de reconstruction de structures importantes prévus au PQI 2024-2034, comme les ponts de l'Île-aux-Tourtes, de l'Île-d'Orléans et Pierre-Laporte ainsi que du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, permettront d'améliorer la proportion de structures en bon état selon la valeur.
  - Par ailleurs, 60 % des structures existantes en 2022 ont été construites entre les années 1960 et 1980. Étant donné que des travaux de réparation sont habituellement nécessaires 30 ans après la construction d'un ouvrage et que ces travaux n'ont pu tous être réalisés à ce jour, les besoins actuels en maintien sont encore importants et seront planifiés au cours des prochaines années.
- Ponts du réseau municipal
  - La proportion de ponts en bon état sur le réseau municipal sous la gestion du ministère est restée stable par rapport à l'année précédente.

Au PAGI 2022-2023, le MTMD avait évalué que les investissements actuellement prévus au PQI et les stratégies déployées allaient permettre de réduire le DMA sur ses actifs de 1,8 G$ d'ici le présent PAGI. Cette cible a été dépassée puisque les travaux réalisés par le MTMD pendant ces deux années ont permis de résorber 2,2 G$ de DMA.

Au Plan stratégique 2023-2027 du MTMD, les cibles annuelles pour le réseau routier se déclinent en nombre d'interventions nécessaires afin d'assurer la qualité et l'efficacité du réseau routier. Pour la première année de ce nouveau Plan stratégique, le MTMD cible des interventions visant à améliorer l'état de :

- 1 030 km de chaussées;
- 184 structures du réseau routier supérieur et ponts municipaux.

Le DMA de 20,4 G$ résulte d'un sous-investissement dans le maintien des infrastructures routières, particulièrement entre les années 1980 et 2000. De plus, puisqu'une proportion importante des structures du réseau routier a été construite dans les années 1960 et 1970, plusieurs de celles-ci ont atteint la fin de leur vie utile.

Investissements en maintien du parc au PQI 2024-2034
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Réseau routier	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	16 703,2	59
Prise en charge du DMA	8 882,3	31
Remplacement	2 736,5	10
Total	**28 322,0**	100

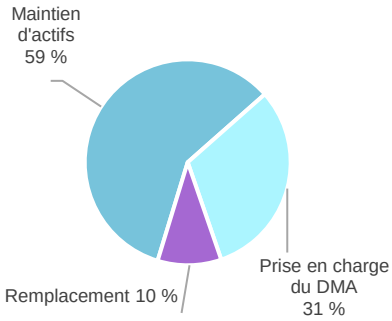

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs[1]

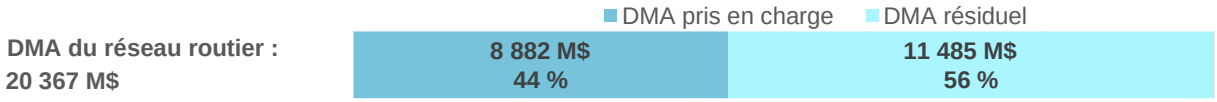

[1] Le DMA résiduel inclut le DMA des infrastructures sur lesquelles des investissements ont été réalisés avant le PQI 2024-2034, mais pour lesquelles la résorption du DMA sera constatée lors de la mise en service de celles-ci.

Stratégies d'investissement

Au PQI 2024-2034, des investissements de près de 8,9 G$ visant la prise en charge du DMA sont prévus, ce qui pourrait, à terme, résorber jusqu'à 44 % de l'ensemble du DMA répertorié à ce jour. Toutefois, la dégradation naturelle des infrastructures routières influencera la variation du DMA des prochaines années.

La mise à jour annuelle des données d'inspection a permis de préciser l'effet des investissements prévus au PQI sur l'état des infrastructures routières du MTMD. Ainsi, l'évaluation de la prise en charge du DMA exclut maintenant les coûts des travaux prévus dans les projets qui vont au-delà de la correction des déficiences utilisées dans l'évaluation du DMA, comme le coût des améliorations fonctionnelles. Conséquemment, le taux de prise en charge du DMA de 44 % évalué au PQI 2024-2034 représente une diminution de 15 % par rapport à celui évalué au PQI 2023-2033 (59 %).

Cette précision sur les investissements prévus au PQI visant la prise en charge du DMA n'a pas d'impact sur le calcul du DMA des actifs présenté au bilan. Les investissements au PQI permettront une résorption du DMA au bilan uniquement à la suite de la mise en service de l'infrastructure.

Par ailleurs, la réalisation de travaux liés à l'évolution fonctionnelle sur les infrastructures existantes, notamment pour accroître la sécurité routière (par exemple, la correction d'une courbe, la correction du profil de la route ou le réaménagement de bretelles), la gestion de la circulation ou pour adresser des enjeux de pérennité liés à l'adaptation aux changements climatiques, nécessite l'utilisation d'une portion de plus en plus importante des enveloppes d'investissement disponibles en maintien du parc.

Chaussées du réseau supérieur

Le MTMD s'est doté d'une stratégie de planification des interventions en conservation des chaussées visant à assurer une qualité de service élevée aux usagers du réseau routier et à maximiser les retombées à long terme des investissements. Le défi étant d'investir sur la bonne chaussée, au bon moment, avec la bonne technique grâce à une planification optimale des interventions et d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

Ainsi, le MTMD prévoit consacrer la majorité des investissements disponibles pour réaliser des interventions de réhabilitation dont le rapport-bénéfice/coût est élevé selon la durée de vie résiduelle visant à rétablir les chaussées vers un bon état et à prendre en charge leur DMA. L'objectif étant de réaliser, à court terme, une quantité optimale d'interventions ayant pour effet de prolonger considérablement la durée de vie utile et de maintenir le réseau sécuritaire tout en résorbant une portion importante du DMA.

Le MTMD établit sa planification des interventions sur les principes modernes de saine gestion des actifs routiers. Celle-ci repose sur cinq volets complémentaires, soit :

- Déclencher immédiatement des travaux sur les chaussées dont l'état du revêtement pourrait compromettre la sécurité;
- Réaliser des travaux préventifs qui visent à préserver les chaussées en bon état et à prolonger leur durée de vie utile à l'aide d'interventions économiques;
- Réaliser les interventions de réhabilitation mineure dont le rapport-bénéfice/coût est élevé selon la durée de vie résiduelle des chaussées;
- Réaliser les interventions de réhabilitation majeure dont le rapport-bénéfice/coût est élevé selon la durée de vie résiduelle des chaussées;
- Limiter les travaux qui répondent à d'autres considérations et impondérables par des interventions qui ne cadrent pas dans les autres volets.

En complément des paramètres établis précédemment, le MTMD préserve un équilibre entre les investissements consentis aux réhabilitations majeures et ceux consentis aux réhabilitations mineures. De plus, une attention particulière est portée aux segments de route à fort débit présentant des phénomènes d'orniérage[14].

Structures du réseau supérieur et des ponts du réseau municipal

La stratégie d'intervention en structures met en priorité les interventions assurant la sécurité du public. Les actions du MTMD visent également le maintien des actifs pour assurer la pérennité de ce parc. Enfin, en raison des investissements nécessaires, de l'importance stratégique des ouvrages et de la planification pluriannuelle des interventions, les structures d'envergure font l'objet d'un traitement distinct.

En effet, sur la base de la stratégie d'intervention intégrée 2024-2026, la conservation des structures s'articule autour de quatre grands principes :

- Ralentir la vitesse de dégradation du parc des structures par des interventions ciblées en entretien préventif et en réparations peu coûteuses visant à étaler les investissements requis pour des interventions majeures (de 5 à 10 ans);
- Réduire le nombre de structures à réparer sur le RSSCE;
- Concentrer les projets de réparation des structures aux interventions qui visent à corriger strictement des déficiences structurales ou d'autres problèmes liés à la sécurité, sans ajouts d'interventions « non prioritaires »;
- Modifier à moyen et à long terme la distribution des besoins d'intervention sur les structures de manière à disposer d'une plus longue période pour planifier et réaliser les interventions de réparations majeures.

[14] Ornières : Dépressions longitudinales situées dans les pistes de roues.

Dans sa planification stratégique des travaux à réaliser au cours des prochaines années, le MTMD a prévu plusieurs projets de reconstruction et de réfection majeure sur les principales structures du réseau supérieur. Ces investissements permettront de résorber plus de 85 % du DMA de 8,7 G$ actuellement répertorié sur ces dernières. Ces projets incluent notamment :

- La réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger et du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine;
- La reconstruction des ponts Honoré-Mercier, de l'Île-d'Orléans et de l'Île-aux-Tourtes;
- La réfection des ponts Pierre-Laporte et Laviolette;
- La réfection majeure de l'autoroute 40 (autoroute Métropolitaine), secteur est.

Ponceaux de moins de trois mètres

La stratégie d'intervention pour les ponceaux de moins de trois mètres d'ouverture est basée sur les quatre priorités suivantes :

- Intervenir sur les ponceaux présentant un risque pour la sécurité des usagers ou pour le maintien du niveau de service du réseau routier;
- Intervenir sur les ponceaux situés sous des projets de chaussée;
- Intervenir de façon préventive sur des ponceaux en bon état;
- Intervenir sur des ponceaux en mauvais état qui ne nécessitent que des interventions mineures pour les rétablir en bon état.

Cette priorisation permet d'assurer la sécurité des usagers, l'utilisation optimale des ressources et la pérennité des ponceaux. De plus, elle permet d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

L'ÉTAT DE SITUATION

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Ministère des Transports et de la Mobilité durable						
2022-2023						
Réel	1 372,4	570,3[1]	112,6	**2 055,3**	583,8	**2 639,1**
Prévu[2]	1 035,4	991,7	86,3	**2 113,4**	668,3	**2 781,7**
Écart	337,0	(421,4)	26,3	**(58,1)**	(84,5)	**(142,6)**
2023-2024						
Probable	1 830,1	952,4[1]	248,3	**3 030,8**	866,7	**3 897,5**
2024-2025						
Prévu	1 531,8	1 100,5[1]	332,4	**2 964,7**	770,8	**3 735,5**

[1] Les investissements de prise en charge du DMA au « réel 2022-2023 », au « probable 2023-2024 » ainsi qu'au « prévu 2024-2025 » ont été redressés pour tenir compte des précisions apportées à la méthode d'évaluation de la prise en charge du DMA qui exclut maintenant les coûts des travaux prévus dans les projets qui vont au-delà de la correction des déficiences. Ces coûts de travaux exclus sont toutefois reflétés dans les investissements de maintien d'actifs et/ou de remplacement, ce qui représente un sous-total équivalent en maintien du parc.

[2] Prévu au PQI 2022-2032.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en maintien du parc en 2022-2023 totalisent 2 055,3 M$, soit 58,1 M$ de moins que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par la réalisation moins rapide qu'anticipée de certains projets tels que :

- Tunnels Ville-Marie et Viger – Montréal – Réfection (TB 100);
- Échangeur Des Sources entre Pointe-Claire et Dorval – Réfection (TB 471);
- Route 389 (B) entre Baie-Comeau et la centrale Jean-Lesage (Manic-2) – Reconstruction (TB 306).

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2022-2023 totalisent 583,8 M$, soit 84,5 M$ de moins que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par la réalisation moins rapide qu'anticipée de certains projets tels que :

- Autoroute 15 (des Laurentides), chaussée et voies réservées – Laval et Boisbriand – Réfection et aménagement (TB 217);
- Route 138 entre Kegaska et La Romaine – Construction (TB 155);
- Route 199, ouvrage de protection – Îles-de-la-Madeleine (secteur de la jetée du Détroit) – Construction (TB 928).

Maintien du parc

Les investissements réalisés en 2022-2023 et probables en 2023-2024 pour le maintien du parc totalisent respectivement 2 055,3 M$ et 3 030,8 M$. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Autoroute 20 (Jean-Lesage) direction est, entre Saint-Apollinaire et Laurier-Station – Reconstruction (TB 611);
- Pont Pie-IX entre Montréal et Laval – Réfection (TB 55);
- Pont d'étagement du chemin des Quatre-Bourgeois au-dessus de l'autoroute 73 – Québec – Reconstruction (TB 271);
- Échangeur Darche – Sherbrooke – Reconstruction et réaménagement (TB 929).

Par ailleurs, pour l'année 2024-2025, les investissements prévus en maintien du parc totalisent 2 964,7 M$ et seront, entre autres, alloués à la poursuite des projets suivants :

- Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, entre Montréal et Longueuil – Réfection (TB 114);
- Pont Pierre-Laporte, entre Québec et Lévis – Réfection;
- Pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville – Reconstruction (TB 99);
- Pont de l'Île-d'Orléans entre Québec et l'Île-d'Orléans – Reconstruction (TB 96).

Bonification du parc

Les investissements réalisés en 2022-2023 et probables en 2023-2024 qui visent la bonification du parc totalisent respectivement 583,8 M$ et 866,7 M$. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Autoroute 19 (Papineau) entre Laval et Bois-des-Filion – Construction (TB 143);
- Autoroute 30 (de l'Acier), entre Brossard et Boucherville – Élargissement (TB 202);
- Autoroute 50, entre Gatineau et L'Ange-Gardien – Élargissement (TB 319);
- Route 139 – Granby – Réfection et construction (TB 346).

Pour l'année 2024-2025, des investissements de 770,8 M$ sont prévus pour la bonification du parc. Ils permettront la réalisation des travaux ci-dessous :

- Route 104 (chemin de Saint-Jean) – La Prairie – Élargissement et réaménagement (TB 790);
- Autoroute 15 (des Laurentides) direction nord, entre Boisbriand et Mirabel, voie réservée – Aménagement (TB 322);
- Autoroute 25, direction nord, entre Laval et Terrebonne, voie réservée – Aménagement (TB 788).

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2023-2024	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2024-2025
	2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025						
Ouvrages de génie civil											
	Selon la longueur										
Chaussées du réseau supérieur	20	19	(1)	29	31	2					
	Selon la valeur[2]						10 084,0	972,0	(448,0)	(627,0)	9 981,0
	20	19	(1)	27	29	2					
Structures	Selon le nombre										
	7	7	0	15	15	0					
Réseau supérieur	Selon la valeur[2]						8 440,1	14,1	356,8	(98,3)	8 712,7
	7	7	0	37	37	0					
	Selon le nombre										
	8	8	0	30	30	0					
Ponts du réseau municipal	Selon la valeur[2]						616,3	13,6	48,0	(60,6)	617,3
	10	10	0	30	30	0					
	Selon le nombre										
	9	9	0	8	7	(1)					
Ponceaux de moins de trois mètres	Selon la valeur[2]						1 073,8	97,9	6,2	(121,6)	1 056,3
	8	8	0	8	8	0					
Total selon la valeur[3]	**14**	**13**	**(1)**	**30**	**30**	**0**	**20 214,2**	**1 097,6**	**(37,0)**	**(907,5)**	**20 367,3**

1 Résultats basés sur les données des bilans 2021 pour le PAGI 2023-2024 et des bilans 2022 pour le PAGI 2024-2025.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
3 Le pourcentage global de l'IEG des actifs du MTMD, pondéré selon leur valeur, est présenté ici pour les besoins de reddition de comptes gouvernementale. Ces indicateurs ne sont pas utilisés par le MTMD dans le cadre du suivi de son Plan stratégique.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Globalement, la proportion des infrastructures du réseau routier en bon état, tel que mesurée par l'IEG, est demeurée stable.

Évolution du DMA

L'augmentation globale de 153,1 M$ du DMA, passant de 20 214,2 M$ à 20 367,3 M$, tient compte de la dégradation naturelle du parc, de l'actualisation du coût de réalisation des travaux ainsi que de l'état d'avancement de certains projets.

Dégradation naturelle

Une augmentation de 1 097,6 M$ résulte de la dégradation naturelle constatée lors des inspections régulières ou de l'auscultation qui se décline ainsi :

- 972,0 M$ pour les chaussées ayant atteint une durée de vie résiduelle[15] nulle ou de moins de trois ans :
  - 618,0 M$ pour le vieillissement naturel de 498 kilomètres de chaussées qui ont franchi cette année le seuil de déficience majeure, entraînant ainsi des besoins d'intervention plus importants et coûteux;
  - 354,0 M$ pour le vieillissement naturel de 897 kilomètres de chaussées qui ont atteint cette année une durée de vie résiduelle de moins de trois ans, soit le seuil afin de considérer qu'un segment de chaussée présente un DMA;
- 97,9 M$ pour les ponceaux;
- 27,7 M$ dont 14,1 M$ pour les structures du réseau supérieur et 13,6 M$ pour les ponts du réseau municipal.

Nouveaux constats

Une diminution globale de 37,0 M$ résulte principalement des éléments suivants :

- Augmentation de 356,8 M$ pour les structures du réseau supérieur et 48,0 M$ pour les ponts du réseau municipal à la suite de mises à jour des plans de travail et de nouvelles structures déficientes depuis cinq ans;
- Augmentation de 6,2 M$ pour les ponceaux liés à la révision à la hausse des gabarits de coûts de travaux, l'ajout de nouveaux ponceaux à l'inventaire qui étaient en mauvais état lors de l'inspection ainsi qu'à l'effet de la nouvelle catégorisation de certains ouvrages hors de la catégorie « ponceaux »;
- Diminution globale de 448,0 M$ à la suite de la révision à la baisse de l'ampleur des travaux requis pour corriger les déficiences répertoriées résultant de la mise à jour de paramètres de configuration au système de gestion des chaussées.

Résorption

La résorption de 907,5 M$ découle des travaux effectués sur les infrastructures déficientes suivantes :

- 627,0 M$ des travaux de réfection réalisés sur des chaussées, qui visent à corriger leurs déficiences;
- 121,6 M$ pour des interventions de réparations, de réfections ou de reconstructions réalisées sur les ponceaux;
- 158,9 M$ dont 98,3 M$ pour les structures du réseau supérieur et 60,6 M$ pour les ponts du réseau municipal à la suite d'interventions visant la réfection, la reconstruction et la correction de déficiences.

[15] La durée de vie résiduelle d'une chaussée indique le nombre d'années restantes avant qu'elle atteigne le seuil de déficience majeure selon un des quatre indicateurs utilisés lors de l'auscultation. Ces indicateurs sont décrits à l'annexe 1.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Inspection et mise à jour des données

En raison des délais de collecte, de traitement et d'analyse des données à l'égard des inspections et des travaux réalisés sur les infrastructures routières sous la responsabilité du MTMD, le PAGI 2024-2025 a été préparé sur la base des données des bilans de 2022. Ce report permet ainsi au MTMD de présenter un bilan de l'état et du DMA aligné sur les dernières données certifiées d'inspections et arrimé aux stratégies d'interventions mises en œuvre durant la même période.

Chaussées du réseau supérieur

Le MTMD procède à l'auscultation de 83 % des chaussées sous sa gestion, soit 25 872 kilomètres des 31 134 kilomètres du réseau supérieur québécois. La portion des chaussées non auscultées concerne principalement les routes de gravier ainsi que les bretelles d'accès. Le MTMD vise à ausculter au moins la moitié des chaussées principales revêtues par année et, ainsi, couvrir l'ensemble des chaussées principales revêtues tous les deux ans. En 2022, le MTMD a ausculté 11 918 kilomètres soit 46 % des chaussées principales revêtues sous sa gestion.

Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)

Le programme d'inspection permet d'avoir un portrait complet de l'état de l'ensemble des structures sous la responsabilité du MTMD. Ce suivi est fait au moyen de différents types d'inspections et à des fréquences qui varient selon l'âge et le niveau de dégradation de la structure.

Ponceaux de moins de trois mètres

Les inspections permettent de connaître l'état des ponceaux se situant sous les routes composant le réseau routier sous la gestion du MTMD. Une fréquence minimale à respecter est définie au programme d'inspection des ponceaux, et celle-ci peut être revue à la hausse en fonction de leur état, leurs caractéristiques et l'importance du lien routier.

Méthodologie

Chaussées du réseau supérieur

L'évaluation du DMA et de l'IEG repose sur des données d'inspection réalisées au cours de l'année 2022. L'extrapolation des longueurs pour le DMA et de l'IEG s'effectue en tenant compte de la représentativité et de l'importance relative des portions de réseau non auscultées.

Indice d'état

Depuis maintenant 25 ans, le MTMD procède à l'auscultation des chaussées principales revêtues, en suit l'évolution de l'état et publie un bilan annuel sur la base de différents indicateurs d'état de la condition de surface.

Le MTMD suit l'évolution de l'état de la chaussée selon quatre indicateurs soit : l'IRI, l'indice d'ornière, l'indice de fissuration ainsi que la vulnérabilité aux effets du gel de la chaussée. Jusqu'en 2019, l'IRI était l'indicateur utilisé par le MTMD pour évaluer sa performance au Plan stratégique. Cet indicateur était employé par un très grand nombre d'administrations routières dans le monde. Sa définition et son calcul font l'objet de normes internationales.

ANNEXE 1
(suite)

Le Plan stratégique 2019-2023 est basé sur l'IEG qui combine les quatre indicateurs déjà utilisés pour suivre l'état d'une chaussée. Un segment de route peut, en effet, offrir une bonne qualité de roulement tout en présentant un taux de fissuration assez élevé. La combinaison de ces quatre indicateurs a pour conséquence que le portrait tracé sur la base de l'IEG peut différer de celui reposant uniquement sur l'IRI. Par conséquent, recourir à cette combinaison d'indices permet de mieux lier l'état des infrastructures aux besoins d'investissements nécessaires pour permettre l'atteinte d'un état jugé satisfaisant ou mieux.

C'est sur ce nouvel indicateur que le MTMD établit ses cibles de performance en fonction du pourcentage du réseau routier en bon état. Le MTMD en rend compte dans son rapport annuel de gestion et en publie le suivi à l'intérieur de son *Bilan annuel d'état du réseau routier*. Une chaussée en bon état se définit comme un segment de route dont la valeur des quatre indicateurs est au-dessus du seuil de déficience départageant un état jugé comme étant bon d'un état requérant une intervention.

Déficit de maintien d'actifs

La valeur du DMA des chaussées représente le coût des travaux pour réparer les chaussées en mauvais et en très mauvais état pour lesquelles les interventions requises n'ont pas été réalisées. Ces chaussées ont ainsi atteint un état de déficience majeure ou, pour certaines, leur durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois ans.

Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)

Indice d'état

Depuis plusieurs années, le MTMD utilise différents indicateurs pour suivre la sécurité, la fonctionnalité et l'état général des structures. Le principal indicateur employé par la très grande majorité des administrations routières est la « proportion du nombre de structures en bon état » qui, aux fins de l'IEG, correspond à l'ensemble des indices d'état au-dessus du seuil, soit très bon (A), bon (B) et satisfaisant (C), tandis que les ouvrages considérés comme étant « à réparer » se répartissent selon les indices d'état mauvais (D) et très mauvais (E).

Au MTMD, cet indicateur est notamment basé sur les données d'inspection en ciblant les éléments principaux dont l'état requiert une intervention d'ici les cinq prochaines années. D'autres indicateurs complémentaires sont aussi utilisés comme :

- L'indice de fonctionnalité d'une structure, qui mesure si un ouvrage répond aux besoins des usagers;
- L'indice de comportement de la structure, qui est un reflet de la stabilité et de la sécurité d'une structure.

La combinaison des résultats de ces indicateurs permet de sélectionner les interventions les plus intéressantes et avantageuses.

L'indicateur « proportion du nombre de structures en bon état » est formulé en nombres, ce qui en facilite l'interprétation. Cette façon de faire a cependant l'inconvénient d'attribuer le même poids à chacun des ouvrages, quelle qu'en soit l'envergure. Une autre façon de présenter l'information est en pourcentage de la valeur des structures. Cette façon a l'avantage de mettre en relation le besoin d'investissements au regard de l'importance relative des structures. Par conséquent, les structures de grande valeur ont une forte influence sur le portrait global de l'IEG des structures.

ANNEXE 1
(suite)

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des structures du réseau routier supérieur et des ponts du réseau municipal correspond à la somme des travaux requis depuis plus de cinq ans pour rétablir l'état des structures à réparer. Cette valeur est grandement influencée par quelques structures majeures sur lesquelles des travaux sont requis et pour lesquelles le MTMD a planifié réaliser des travaux majeurs, tels que le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, les tunnels Ville-Marie et Viger, le pont de l'Île-aux-Tourtes, le pont de l'Île-d'Orléans et le pont Honoré-Mercier. Le MTMD continuera à privilégier les interventions assurant la sécurité du public alors qu'il est engagé dans un cycle de remplacement et de maintien des actifs vieillissants pour de nombreuses années.

Enfin, d'autres indicateurs ont aussi été développés par le MTMD pour répondre à des besoins ciblés comme :

- L'indice de condition générale qui donne une représentation sommaire de l'état des structures pour le grand public en classant celles-ci en quatre grandes catégories :
  - Structures nécessitant un remplacement;
  - Structures nécessitant des travaux majeurs;
  - Structures nécessitant des réparations;
  - Structures ne nécessitant aucune intervention.
- L'indice des investissements à réaliser pour la remise en état, développé à la demande du Vérificateur général du Québec.

Le *Bilan de l'état des structures* présente l'information pour les structures du réseau supérieur et les ponts du réseau municipal sous la responsabilité du MTMD. On retrouve également, à l'intérieur du *Rapport annuel de gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable*, une reddition de comptes en fonction des cibles établies dans le cadre du Plan stratégique 2019-2023. Par ailleurs, le MTMD présente, sur son site Internet, les rapports d'inspection générale de ses structures.

Ponceaux de moins de trois mètres

Indice d'état

Le MTMD inspecte les ponceaux selon 18 éléments qui sont répartis en quatre catégories, soit les éléments structuraux, les éléments hydrauliques, l'état du remblai et de la chaussée ainsi que l'état des autres éléments (ex. : mur de tête).

Ces inspections permettent d'attribuer à chaque ponceau un IEP. L'IEP permet de déterminer l'IEG associé à ces infrastructures.

Les ponceaux classés A, B ou C sont considérés comme étant en bon état et ne nécessitent aucune intervention majeure à court terme. Certains d'entre eux peuvent nécessiter des travaux d'entretien ou de réparation afin d'assurer leur bon fonctionnement et de prolonger leur durée de vie utile. Les ponceaux en mauvais état, appartenant aux classes d'état D et E, nécessitent des réparations, des réhabilitations ou des reconstructions.

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des ponceaux de moins de trois mètres d'ouverture représente le coût estimé des interventions de maintien d'actifs nécessaire pour rétablir en bon état les ponceaux considérés en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E).

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

RESPONSABILITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les différentes sociétés de transport en commun sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, incluant le respect des réglementations afférentes.

Par conséquent, il revient à chacune des sociétés de transport en commun d'évaluer, de documenter et de mettre à jour les données relatives à l'état de ses infrastructures, et ce, afin de soutenir une gestion optimale axée sur leurs priorités.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun se compose d'immeubles tels que des terminus et des abribus, de garages nécessaires à l'entretien mécanique des équipements, de gares ainsi que d'immeubles administratifs et de services.

Les ouvrages de génie civil incluent les infrastructures liées à l'exploitation du métro, soit les stations, les tunnels et les structures auxiliaires, les voies réservées aux autobus ainsi que les stationnements et les terrains nécessaires à la gestion adéquate du parc de véhicules. Ceux-ci incluent également les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de trains, soit les voies ferrées, les ponts, les ponceaux, les tunnels et les murs.

Finalement, les équipements comprennent les voitures de métro, dont les nouvelles voitures AZUR, conçues à la fine pointe de la technologie et alliant une meilleure fiabilité, une capacité accrue et un confort amélioré. Les équipements liés à l'exploitation du réseau de trains, soit les locomotives et les voitures de passagers sont également sous la responsabilité des sociétés de transport en commun. L'inventaire des équipements en transport collectif est complété par un parc d'autobus offrant un service de transport collectif de qualité, des véhicules d'intervention et tous les autres équipements essentiels à la continuité des services.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Immeubles							
Gares	24	50	50	0	1 220 253 m²	1 220 253 m²	0
Garages et ateliers	36	44	44	0	1 505 391 m²	1 489 994 m²	(15 397)
Terminus	15	57	63	6	457 829 m²	493 769 m²	35 940
Administratifs et services	40	17	18	1	115 136 m²	115 136 m²	0
Abribus, abris de protection et stations tempérées	12	5 073	4 922	(151)	59 339 m²	47 422 m²	(11 917)
Ouvrages de génie civil							
Métro							
Stations	47	68	68	0	595 004 m²	595 004 m²	0
Tunnels	45	92	92	0	67 km	67 km	0
Structures auxiliaires[2]	44	119	120	1	ND	ND	s. o.
Trains							
Voies ferrées	10	s. o.	s. o.	s. o.	55 km	55 km	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	26	210	210	0	s. o.	s. o.	s. o.
Voies réservées	14	s. o.	s. o.	s. o.	402 km	439 km	37
Stationnements incitatifs	12	42	41	(1)	642 967 m²	648 216 m²	5 249
Équipements							
Voitures de métro							
MR-73	47	360	360	0	s. o.	s. o.	s. o.
AZUR	6	639	639	0	s. o.	s. o.	s. o.
Autobus							
Standards	9	3 744	3 626	(118)	s. o.	s. o.	s. o.
Standards électriques	3	50	51	1			
Articulés	10	466	457	(9)	s. o.	s. o.	s. o.
Minibus	6	148	147	(1)	s. o.	s. o.	s. o.
Trains							
Locomotives	19	41	40	(1)	s. o.	s. o.	s. o.
Voitures passagers	16	208	206	(2)	s. o.	s. o.	s. o.
Véhicules d'intervention	8	1 051	1 018	(33)	s. o.	s. o.	s. o.
Autres[3]	9	85	96	11	s. o.	s. o.	s. o.

1 Les résultats sont basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2023.
2 Les structures auxiliaires correspondent aux infrastructures qui renferment les équipements électriques et mécaniques du métro.
3 La catégorie « autres » inclut les éléments suivants : plateformes élévatrices, balais mécaniques et laveurs, chariots élévateurs, laveuses à planchers, voiturettes électriques et nacelles.

Variation à l’inventaire

La diminution du nombre d’immeubles résulte principalement du retrait d’abribus, d’abris de protection et de stations tempérées qui ne sont plus sous la responsabilité des sociétés de transport et qui ont été pour la majorité transférés aux municipalités.

La diminution du nombre d’autobus s’explique principalement par le retrait de plusieurs ayant atteint leur fin de vie utile et qui seront éventuellement remplacés par des autobus à motorisation hybride ou électrique.

La diminution de la dimension des garages et ateliers s’explique principalement par la démolition du Centre Newton du RTC, toutefois, leur nombre est demeuré inchangé en raison de l’ajout à l’inventaire du nouveau garage Côte-Vertu de la STM.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Portrait de l'état des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) (%)					
	A	B	C	ABC	D	E
Immeubles						
Gares	2	26	42	70	30	0
Garages et ateliers	14	27	18	59	21	20
Terminus	35	35	17	87	9	4
Administratifs et services	19	25	19	63	12	25
Abribus, abris de protection et stations tempérées	26	22	42	90	4	6
Ouvrages de génie civil						
Métro						
Stations	19	47	21	87	9	4
Tunnels	94	3	1	98	2	0
Structures auxiliaires	9	6	30	45	30	25
Trains						
Voies ferrées	0	14	76	90	10	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	37	27	16	80	10	10
Voies réservées	17	61	22	100	0	0
Stationnements incitatifs	29	55	13	97	3	0
Équipements						
Voitures de métro						
MR-73	0	0	0	0	100	0
AZUR	100	0	0	100	0	0
Autobus						
Standards	36	21	29	86	7	7
Standards électriques	90	10	0	100	0	0
Articulés	0	11	33	44	54	2
Minibus	40	23	18	81	16	3
Trains						
Locomotives	0	22	78	100	0	0
Voitures passagers	69	0	30	99	1	0
Véhicules d'intervention	36	17	15	68	19	13
Autres	31	17	8	56	35	9
Total – Infrastructures[2]	**35**	**24**	**18**	**77**	**15**	**8**

[1] Les résultats sont basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2023.
[2] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

Objectifs

- Assurer une offre de services sécuritaire et de qualité répondant aux normes en vigueur;
- Maintenir en bon état (IEG de A, B ou C) les infrastructures par des interventions en continu de remplacement et de réfection d'équipement, de matériel roulant et d'infrastructures ayant atteint leur fin de vie utile.

Investissements en maintien du parc au PQI 2024-2034
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Transport collectif	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	761,2	31
Remplacement	1 669,9	69
Total	**2 431,1**	**100**

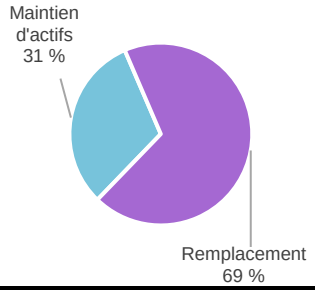

Stratégie d'investissement

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun est majoritairement en bon état (IEG de A, B ou C). Cette situation illustre les efforts qui sont consentis par les sociétés, appuyés par les programmes d'aide du MTMD, pour maintenir et développer des infrastructures qui assurent un service de qualité et efficient répondant aux besoins de la population.

Conséquemment, afin d'assurer des services sécuritaires, fiables et rapides et contrer la dégradation du parc d'infrastructures, des investissements de près de 2,4 G$ sont prévus pour le maintien et le remplacement des infrastructures en fin de vie utile.

Concrètement, les principaux projets d'investissement prévus en maintien du parc visent :

- Le remplacement des équipements fixes du métro, dont les escaliers mécaniques, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de contrôle des trains;
- La réfection générale des composantes critiques des ouvrages de génie civil du métro, telles que les systèmes électriques, mécaniques et structuraux;
- La reconstruction et la mise à niveau d'immeubles, tels que le centre d'exploitation du RTL à Saint-Hubert et les gares de L'Île-Perrot d'exo;
- Le remplacement de matériel roulant, dont des voitures de passagers et des locomotives du réseau de trains, des voitures de métro et des autobus.

Enfin, considérant l'importance relative de la valeur de remplacement des infrastructures du métro (stations, tunnels, structures auxiliaires, garages et ateliers), la réalisation de travaux de maintien d'actifs importants sera nécessaire afin de contrer leur dégradation et de les maintenir ou de les rétablir dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C).

L'ÉTAT DE SITUATION

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Sociétés de transport en commun						
2022-2023						
Réel	128,2	–	164,6	**292,8**	1 071,2	**1 364,0**
Prévu[1]	274,1	–	116,4	**390,5**	627,7	**1 018,2**
Écart	(145,9)	–	48,2	**(97,7)**	443,5	**345,8**
2023-2024						
Probable[2]	155,6	–	172,6	**328,2**	654,1	**982,3**
2024-2025						
Prévu	130,8	–	166,4	**297,2**	736,2	**1 033,4**

1 Prévu au PQI 2022-2032.
2. Les investissements en bonification du parc en 2022-2023 incluent le versement par anticipation d'une aide financière de 500,0 M$ pour des projets en transport collectif de l'ARTM et de deux sociétés de transport en commun, soit le RTC et la STL.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en 2022-2023 sont supérieurs de 345,8 M$ à ceux prévus initialement. Ce résultat est principalement attribuable au versement d'une aide financière anticipé de 500,0 M$ pour la réalisation de plusieurs projets en bonification du parc à l'ARTM, au RTC et à la STL, tel que divers projets favorisant une intégration des opérations de l'ARTM avec celles du REM ainsi qu'à la phase IV du projet d'agrandissement du garage sur l'avenue Francis-Hughes à Laval.

Maintien du parc

À l'égard des sommes allouées par le MTMD pour soutenir les sociétés de transport en commun, les investissements probables en 2023-2024 et prévus en 2024-2025 totalisent respectivement 328,2 M$ et 297,2 M$ et permettront la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Métro de Montréal, voitures de métro AZUR – Remplacement;
- Réseau de trains de banlieue d'exo, locomotives diesel – Région métropolitaine de Montréal – Remplacement;
- La poursuite des programmes de réfection du métro de Montréal :
  - Programme Réno-Infrastructures (réfection de stations, de structures auxiliaires, du tunnel, des garages et des ateliers);
  - Programme Réno-Systèmes (remplacement ou mise à niveau des équipements liés à l'exploitation, incluant, entre autres, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de voies tels que des supports de rails et des barres de guidage).

Bonification du parc

Les investissements probables en 2023-2024 et prévus en 2024-2025 totalisent respectivement 654,1 M$ et 736,2 M$ et permettront la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Service rapide par bus intégré sur le boulevard Pie-IX entre Montréal et Laval – Aménagement et construction (TB 133);
- Métro de Montréal, programme Accessibilité des stations (phase II) – Bonification;
- Centre Newton du RTC – Québec – Acquisition et reconstruction (TB 336);
- Centre opérationnel Lebourgneuf du RTC – Québec – Construction (TB 630);
- Métro de Montréal, ligne bleue de la station Saint-Michel à Anjou (travaux préparatoires) – Prolongement (TB 39).

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)		
	PAGI		Variation	PAGI		Variation
	2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Immeubles						
Gares	30	30	0	0	0	0
Garages et ateliers	21	21	0	18	20	2
Terminus	8	9	1	3	4	1
Administratifs et services	0	12	12	25	25	0
Abribus, abris de protection et stations tempérées	4	4	0	8	6	(2)
Ouvrages de génie civil						
Métro						
Stations	7	9	2	6	4	(2)
Tunnels	0	2	2	0	0	0
Structures auxiliaires	32	30	(2)	29	25	(4)
Trains						
Voies ferrées	0	10	10	0	0	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	15	10	(5)	3	10	7
Voies réservées	0	0	0	0	0	0
Stationnements incitatifs	3	3	0	0	0	0
Équipements						
Voitures de métro						
MR-73	100	100	0	0	0	0
AZUR	0	0	0	0	0	0
Autobus						
Standards	6	7	1	5	7	2
Standards électriques	10	0	(10)	0	0	0
Articulés	55	54	(1)	2	2	0
Minibus	20	16	(4)	3	3	0
Trains						
Locomotives	0	0	0	0	0	0
Voitures passagers	3	1	(2)	0	0	0
Véhicules d'intervention	14	19	5	14	13	(1)
Autres	40	35	(5)	11	9	(2)
Total – Infrastructures[1]	**13**	**15**	**2**	**9**	**8**	**(1)**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l’état

L’état des infrastructures des sociétés de transport en commun s’est légèrement détérioré. Ce constat s’explique principalement par la dégradation des immeubles de la catégorie « administratifs et services » ainsi que des voies ferrées.

Par ailleurs, il est à noter que bien que les tunnels du métro fassent l’objet d’inspections visuelles et de travaux d’entretien réguliers, les inspections détaillées permettant d’évaluer l’état présenté au PAGI datent de plus de cinq ans. Des inspections détaillées ont débuté sur les tronçons des tunnels jugés prioritaires en 2022 et les inspections des autres tronçons se poursuivront au cours des prochaines années afin d’être intégrés au PAGI.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Programmes d'aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable répondant aux besoins des sociétés de transport en commun

Le MTMD administre des programmes d'aide financière pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Le principal objectif de ces programmes d'aide financière est de soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs projets d'immobilisations nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des services. Ces programmes visent à favoriser le maintien, l'amélioration et le développement des équipements et des infrastructures de transport collectif.

Les sociétés de transport en commun bénéficient, notamment, des programmes de subvention suivants :

- PAGTCP – Volet immobilisation : les objectifs ciblés de ce programme consistent à maintenir en bon état les actifs existants, à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle ainsi qu'à développer de nouveaux services;
- Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL : ce programme, en vigueur depuis le 1er janvier 2006, vise la réalisation de projets d'immobilisation en matière de transport en commun. Les sources de financement proviennent d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, des revenus des droits d'immatriculation sur les véhicules automobiles de forte cylindrée et des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre;
- PAFFITC : ce programme découle de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun conclue le 29 juin 2016. Ce programme vise à soutenir les investissements permettant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant l'élaboration d'études en appui aux projets d'expansion de réseaux dont la réalisation est planifiée à plus long terme;
- PAGITC : ce programme découle de la signature de l'EBI avec le gouvernement du Canada et vise à soutenir les projets de nouvelles constructions, d'expansion, d'amélioration et de remise en état d'infrastructures de transport en commun ainsi que des projets de transport actif.

ANNEXE 1
(suite)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Inspection et mise à jour des données

L'inventaire des infrastructures en transport collectif intègre la majorité des infrastructures détenues par les sociétés de transport en commun, soit exo, la STM, le RTC, le RTL, la STL, la STO, la STLévis, la STTR, la STS (Saguenay) et la STS (Sherbrooke) ainsi que l'ARTM.

Le MTMD n'étant pas propriétaire des infrastructures en transport collectif, l'inventaire repose sur les données disponibles fournies par les sociétés de transport en commun. Au regard des lignes directrices gouvernementales, le MTMD effectue, en collaboration avec l'ensemble des sociétés de transport en commun, la collecte et le traitement des données pour établir et tenir à jour un portrait complet et représentatif de l'état des infrastructures appartenant à ces sociétés. Cette approche vise à planifier les investissements à réaliser par le gouvernement du Québec en soutien aux sociétés de transport en commun, et ce, au cours des dix prochaines années, tout en respectant les responsabilités respectives rattachées à la propriété des infrastructures concernées.

Méthodologie

Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures pour toutes les catégories, à l'exception des voies réservées et des voies ferrées, qui sont pondérées en fonction du nombre de kilomètres.

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

VISION

Une société d'État performante et innovante, chef de file en transport maritime.

ORIENTATION

Offrir des services fiables par le biais d'une flotte et d'un parc d'infrastructures terrestres performants et sécuritaires.

RESPONSABILITÉS

La STQ, qui est sous la responsabilité de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, doit s'assurer que les infrastructures dont elle est propriétaire lui permettent d'atteindre les objectifs mentionnés dans le présent document. Pour y arriver, la STQ doit leur accorder les ressources nécessaires pour :

- Garantir leur intégrité;
- Faire en sorte de respecter les exigences réglementaires applicables;
- Réaliser les travaux permettant de prolonger leur durée de vie utile;
- Procéder à des améliorations afin de répondre à de nouvelles exigences;
- Remplacer les infrastructures en fin de vie utile.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La STQ est responsable du maintien des services de deux dessertes et 12 traverses[16], dont neuf sont exploitées par elle. Elles sont principalement localisées le long du fleuve Saint-Laurent, entre Sorel-Tracy et la Basse-Côte-Nord.

Outre le bâtiment de son siège social, la STQ possède des infrastructures qui comprennent 22 navires (15 traversiers, trois embarcations de passagers et quatre embarcations de travail), des immeubles (gares, bâtiments de service, passerelles piétonnières, entrepôts, ateliers), des quais, des embarcadères ainsi que d'autres ouvrages de génie civil (aires d'attente, voies d'accès, stationnements, empierrements).

[16] Traverse : chemin suivi par un traversier sur un cours d'eau.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Inventaire des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025	
Immeubles	23	86	86	0	9 543 m^2	9 543 m^2	0
Ouvrages de génie civil							
Quais	39	26	27	1	65 022 m^2	67 322 m^2	2 300
Embarcadères	20	20	20	0	3 604 m^2	3 604 m^2	0
Autres	35	22	22	0	161 298 m^2	161 298 m^2	0
Équipements							
Navires	27	22	22	0	s. o.	s. o.	s. o.

[1] Données de novembre 2023.

Variation à l'inventaire

La variation à l'inventaire des quais s'explique par la construction d'un nouveau quai à Saint-Augustin sur la Basse-Côte-Nord dont les travaux se sont terminés en 2023.

La quantité de navires demeure inchangée à la suite de la disposition en cours du navire NM *Royal-Sea 23* qui a dépassé sa durée de vie utile et de l'acquisition du NM *Archipel*, un navire passager qui servira de bateau de relève à la traverse de l'Île Verte.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures[1]
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental[2] (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles[3]	92	2	0	94	6	0	–	–	–
Ouvrages de génie civil									
Quais	18	8	24	50	50	0	128,5	–	128,5
Embarcadères	36	0	64	100	0	0	–	–	–
Autres	83	17	0	100	0	0	–	–	–
Équipements									
Navires	55	20	19	94	6	0	7,7	–	7,7
Total – Infrastructures	**53**	**16**	**19**	**88**	**12**	**0**	**136,2**	**–**	**136,2**

1 Données de novembre 2023.
2 Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.
3 Les immeubles en mauvais état (IEG de D) n'ont pas de DMA puisque les travaux répertoriés sur ceux-ci ne sont pas évalués comme étant prioritaires par la STQ.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au cours des prochaines années, les cibles présentées au tableau ci-dessous seront liées à l'objectif opérationnel de maintenir à 99,5 % la prestation du nombre de traversées prévues.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats			Cible
	PAGI de référence	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI cible
Atteindre, pour les quais, une proportion d'infrastructures ayant un IEG supérieur ou égal à C de 35 %	27 % PAGI 2021-2022	24 %	27 %	50 %	35 % PAGI 2025-2026
Réaliser au moins 28,3 M$ de travaux visant la résorption du DMA des quais[1]	0 M$ PAGI 2022-2023	s. o.	10,4 M$	19,5 M$	28,3 M$ PAGI 2026-2027
Atteindre, pour les navires, une proportion d'infrastructures ayant un IEG supérieur ou égal à C de 92 %	89 % PAGI 2021-2022	89 %	89 %	94 %	92 % PAGI 2025-2026
Réaliser au moins 34,6 M$ de travaux visant la résorption du DMA des navires[1,2]	0 M$ PAGI 2022-2023	s. o.	20,4 M$	30,9 M$	34,6 M$ PAGI 2026-2027

1 Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.
2 Initialement établie à 10,0 M$, une nouvelle cible a été établie à 34,6 M$ pour tenir compte de l'augmentation du coût de certains projets tel que celui pour la réfection et le réaménagement du NM *Joseph-Savard*.

La proportion des quais dans un état satisfaisant (IEG de A, B ou C) est passée de 27 % au PAGI 2023-2024 à 50 % au PAGI 2024-2025. Cette amélioration est attribuable à une dégradation inférieure à celle anticipée sur trois quais qui ont été inspectés en 2023. À cet effet, un nouveau cycle d'inspection des quais a débuté en 2022 et se poursuivra en 2024.

De plus, la proportion de 94 % des navires en bon état (IEG de A, B ou C) a dépassé la cible de 92 % et continuera de s'améliorer lors de la remise en service du NM *Joseph-Savard* et du remplacement du VCA *L'Esprit-de-Pakuashipi* prévus en 2024-2025.

Investissements en maintien du parc au PQI 2024-2034
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	STQ	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	177,7	38
Prise en charge du DMA	30,6	7
Remplacement	252,7	55
Total	**461,0**	**100**

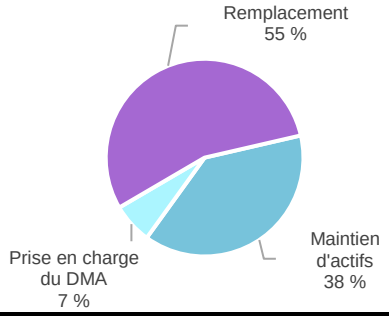

Prise en charge du déficit de maintien d'actifs

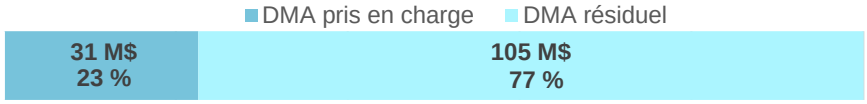

Stratégie d'investissement

Pour assurer la pérennité de ses actifs et maintenir leur performance, la STQ doit mettre à jour et en œuvre ses plans d'investissement en tenant compte des principales étapes du cycle de vie : acquisition, exploitation, entretien, maintien d'actif et disposition. Les décisions prises à tout moment durant ce cycle peuvent avoir une incidence sur la durée de vie résiduelle des actifs de la STQ. Cela est particulièrement important étant donné que plusieurs infrastructures sont vieillissantes et requièrent des investissements pour contrer leur dégradation ainsi que pour demeurer fonctionnelles.

Plus concrètement pour le plan d'investissement des navires, il est important de planifier à long terme pour optimiser les interventions qui requièrent une mise en cale sèche et assurer la continuité du service. Ainsi, les travaux planifiés en fonction du cycle de vie incluent :

- La réfection et le remplacement des composantes principales en fonction de leur fin de vie respective;
- L'inspection et le maintien en profondeur de chacun des navires sur une période de cinq ans qui visent des travaux tels que :
  - La remise en état des composantes de structure du navire;
  - La réfection des composantes mécaniques (moteurs, propulseurs), électriques (systèmes de distribution de puissance), électroniques (radars, systèmes de communication) et autres systèmes (détection et suppression d'incendie, équipements et systèmes de sauvetage).

Ces travaux permettent l'obtention des certifications requises pour le maintien des opérations des navires.

La stratégie d'investissement de la STQ consiste à prioriser des travaux de réfection ciblés sur des composantes essentielles pour les maintenir fonctionnelles et prolonger leur durée de vie utile. En procédant ainsi, la STQ dispose d'un délai supplémentaire pour planifier les projets de reconstruction de ces quais et embarcadères, lesquels contribueront dans les années à venir à une prise en charge supérieure du DMA répertorié et répondront aux besoins liés à l'évolution de l'offre de services. À titre d'exemple, les projets de maintien d'actifs, soit celui en planification au quai de Saint-Siméon ainsi que celui aux quais de L'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive complété en 2023-2024, qui permettent de prolonger la durée de vie utile de ces infrastructures en prévision de projets majeurs actuellement à l'étude et qui, à terme, permettraient de résorber leur DMA.

De plus, pour certaines catégories d’infrastructures, et plus particulièrement pour les navires, des interventions imprévues à la planification initiale peuvent être requises pour corriger des bris impromptus de composantes ou pour répondre à de nouvelles normes. Lorsque possible, celles-ci sont réalisées au cours des périodes de maintien planifiées au plan d’investissement.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla-cement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société des traversiers du Québec						
2022-2023						
Réel	43,6	12,1	4,1	**59,8**	2,1	**61,9**
Prévu[1]	16,9	15,3	4,8	**37,0**	9,9	**46,9**
Écart	26,7	(3,2)	(0,7)	**22,8**	(7,8)	**15,0**
2023-2024						
Probable	23,2	19,6	2,7	**45,5**	1,6	**47,1**
2024-2025						
Prévu	30,4	2,9	4,0	**37,3**	11,5	**48,8**

[1] Prévu au PQI 2022-2032.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en 2022-2023 pour le maintien du parc d'infrastructures de la STQ totalisent 59,8 M$ alors que les investissements prévus étaient de 37,0 M$. Cet écart de 22,8 M$ résulte principalement du projet de réfection et de réaménagement du NM *Joseph-Savard* (TB 476) dont des investissements initialement prévus en 2021-2022 ont été réalisés en 2022-2023 et de la révision à la hausse de la portée des travaux initialement prévus du projet de reconstruction du quai de Saint-Augustin dans la Basse-Côte-Nord (TB 1046).

En bonification du parc, les investissements réalisés en 2022-2023 totalisent 2,1 M$, soit 7,8 M$ de moins que ceux prévus. Cet écart s'explique principalement par une réalisation moins rapide que prévu des travaux requis sur le NM *Saaremaa I* à la suite de son acquisition ainsi que par le report à une date ultérieure de l'ajout d'un navire de relève.

Maintien du parc

Les investissements probables en maintien du parc de 45,5 M$ en 2023-2024 ont permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Maintien d'actifs aux quais de L'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive;
- Reconstruction du quai de Saint-Augustin de la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord);
- Reconstruction de la jetée côté est à Matane;
- Remplacement du moteur du NM *Radisson*.

Les investissements prévus en 2024-2025 s'élèvent à 37,3 M$. Ces investissements permettront la poursuite ou la réalisation des projets suivants :

- Réfection des infrastructures de Saint-Siméon (TB 1047);
- Reconstruction des infrastructures portuaires à la Traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola (TB 207);
- Travaux de maintien d'actifs préventifs sur les composantes principales des navires (structurale, mécanique et systèmes électriques).

Bonification du parc

Les investissements réalisés en 2022-2023 pour des projets de bonification du parc ont atteint 2,1 M$ alors que pour 2023-2024, les investissements probables sont de 1,6 M$. Ces sommes ont permis de réaliser ou de poursuivre les projets suivants :

- Construction d'un navire de transport de marchandises à la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord), soit le NM *Rivière Saint-Augustin*;
- Construction d'un bâtiment multifonctionnel à Chevery;
- Amélioration de la fluidité de la circulation à la traverse reliant Sorel-Tracy à Saint-Ignace-de-Loyola.

Les investissements prévus en 2024-2025 pour des projets de bonification du parc totalisent 11,5 M$. Ceux-ci permettront la planification de nouveaux projets ou la poursuite de ceux en cours, dont le projet d'acquisition de navires pour des traverses du centre et de l'ouest du Québec, soit celles de Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine, Saint-Joseph-de-la-Rive–L'Isle-aux-Coudres et Sorel-Tracy-Saint–Ignace-de-Loyola.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D[1] (%)			IEG de E[1] (%)			Déficit de maintien d'actifs (M$)				
	PAGI		Varia-tion	PAGI		Varia-tion	PAGI 2023-2024	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp-tion	PAGI 2024-2025
	2023-2024	2024-2025		2023-2024	2024-2025						
Immeubles	6	6	0	0	0	0	–	–	–	–	–
Ouvrages de génie civil											
Quais	73	50	(23)	0	0	0	126,4	23,8	(21,7)	–	128,5
Embarcadères	0	0	0	0	0	0	–	–	–	–	–
Autres	0	0	0	0	0	0	–	–	–	–	–
Équipements											
Navires	11	6	(5)	0	0	0	14,2	–	–	(6,5)	7,7
Total – Infrastructures	**17**	**12**	**(5)**	**0**	**0**	**0**	**140,6**	**23,8**	**(21,7)**	**(6,5)**	**136,2**

[1] Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluses dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Pour les quais, la variation à la baisse de 23 % de la proportion évaluée en mauvais état (IEG de D) est attribuable au fait que trois quais sont passés d'un mauvais état (IEG de D) à un état satisfaisant (IEG de C), dû à des inspections détaillées en 2023 qui ont démontré une durée de vie utile résiduelle supérieure à celle anticipée.

La diminution de 5 % de la proportion des navires en mauvais état (IEG de D) résulte des travaux visant le remplacement du moteur du NM *Radisson*, de la disposition du NM *Royal-Sea 23*, ainsi que de l'acquisition d'un navire dont l'IEG est de A, le NM *Archipel*.

Évolution du DMA

La diminution nette du DMA de 4,4 M$, passant de 140,6 M$ à 136,2 M$, s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une diminution du DMA de 21,7 M$ à la suite d'une dégradation inférieure à celle anticipée sur trois quais qui ont été inspectés en 2023;
- Une augmentation du DMA de 23,8 M$ découlant de la dégradation naturelle due au vieillissement des quais, dont plusieurs se rapprochent de leur fin de vie utile ou l'ont dépassée;
- Une résorption de 6,5 M$ résultant du remplacement du moteur du NM *Radisson* :
  - Dans la dernière année, 9,1 M$ de travaux de réparations ont été effectués sur les quais de Saint-Siméon, de Matane et de L'Isle-aux-Coudres et leurs effets sur la réduction du DMA seront constatés lorsqu'ils seront complétés.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Inspection et mise à jour des données

Un calendrier d'inspection en continu a été établi, ciblant les composantes critiques des immeubles et des ouvrages de génie civil essentiels afin de rendre le service requis. L'objectif est de conserver un portrait à jour de l'état des infrastructures de manière à soutenir les décisions à leur égard.

Pour les navires, un programme d'inspections et de suivis périodiques de l'entièreté des composantes est exigé en fonction des obligations législatives et normatives imposées, notamment par la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* ainsi que par les règlements statutaires des sociétés de classification. À la suite de ces inspections, chaque navire obtient les approbations statutaires périodiques exigées afin de maintenir la certification requise à l'accomplissement de sa mission.

Méthodologie

L'âge moyen des quais et des embarcadères représente l'âge apparent, qui prend en considération l'âge chronologique de l'infrastructure ainsi que les travaux réalisés sur celle-ci, le cas échéant, afin d'assurer sa capacité à rendre le service jusqu'à la fin de sa vie utile.

Pour ce qui est des navires, des immeubles et des ouvrages de génie civil, l'âge moyen de ces infrastructures correspond à leur âge réel.

L'IEG des immeubles et des « autres » ouvrages de génie civil est établi en fonction de l'IVP. Exprimé en pourcentage, l'IVP est calculé de la façon suivante :

IVP = (Somme des coûts des travaux de maintien d'actifs à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans / Valeur de remplacement) x 100.

Lorsque l'IVP est supérieur à 15 %, l'infrastructure est considérée en mauvais état (IEG de D ou E).

Pour les embarcadères et les quais, la détermination de l'IEG passe graduellement d'une méthodologie basée sur un modèle de dégradation théorique en fonction de leur âge apparent à une méthode basée sur l'analyse des rapports d'inspection détaillés.

Avec les années, les indices d'état seront tous appuyés par des rapports d'inspection et le modèle de la courbe de dégradation sera graduellement délaissé.

Pour les navires, la méthode d'évaluation de l'état prend en compte leur IVP ainsi que leur âge afin de mieux refléter la réalité. Cette méthode permet de soutenir des décisions d'investissement éclairées à leur égard.

Les travaux de maintien d'actifs (et leurs coûts) à inclure dans le DMA sont ceux répertoriés sur les infrastructures ayant un IEG de D ou de E et qui permettent de corriger une défectuosité qualifiée de prioritaire par la STQ.

La STQ détermine la priorité des travaux à réaliser en fonction de l'impact potentiel de ceux-ci sur la santé et la sécurité, la continuité des services et sur l'accélération de la dégradation qui pourrait en résulter.

Conseil du trésor
Québec